



RAPPORTS ET BILAN 2018
163^e exercice



SPUERKEESS

CHIFFRES CLES ET PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS

Chiffres clés (en milliers d'euros)

	01/01/2018	31/12/2018	Variation en %
SOMME DU BILAN (1)	45.411.072	46.128.187	+1,6%
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.776.024	4.840.845	+1,4%
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	31.565.298	31.987.958	+1,3%
Emissions de titres	3.859.871	3.798.161	-1,6%
Prêts et créances au coût amorti - Etablissements de crédit	3.284.657	2.580.583	-21,4%
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	20.779.770	21.796.185	+4,9%
Valeurs mobilières à revenu fixe	12.914.000	14.226.659	+10,2%
FONDS PROPRES DE BASE CET1 (2)	2.855.348	3.930.393	+37,7%
PRODUIT BANCAIRE (3)	606.946	536.964	-11,5%
Frais généraux totaux (4)	328.205	342.267	+4,3%
BENEFICE NET	240.785	175.366	-27,2%
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE CET1 (2)	17,9%	22,4%	
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (en nombre de contrats)	1.820,5	1.856,5	+2,0%
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (en unités de travail)	1.641,0	1.673,0	+2,0%

(1) Chiffres du bilan au 31/12/2017 ajustés des retraitements de la première application de la norme IFRS 9.

(2) Les fonds propres de base CET1 ainsi que les ratios de solvabilité ont été établis suivant la réglementation CSSF 14-01 qui prévoit l'inclusion des gains non-réalisés mesurés à la juste valeur dans les fonds propres CET1 à partir de l'exercice 2018.

(3) Résultats sur intérêts, dividendes et commissions, résultats sur instruments financiers, autres produits et charges d'exploitation.

(4) Frais généraux administratifs et corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels.

Principaux développements en 2018 : Activité commerciale dynamique dans un contexte prolongé de taux d'intérêt historiquement bas

- Bénéfice net de EUR 175,4 millions dans un contexte économique de concurrence accrue.
- Progression dynamique de l'encours des prêts au logement (+7,6%) ; près de 5.200 clients ont ainsi pu accéder à un logement.
- Forte progression de l'activité des prêts et crédits aux entreprises (+10,9%).
- Hausse continue du volume des dépôts de la clientèle privée (+6,3%).
- Renforcement du ratio de fonds propres de base CET1 suite à l'inclusion des gains non-réalisés mesurés à la juste valeur dans les fonds propres CET1 à partir de l'exercice 2018.
- Commercialisation du nouveau produit Lease Plus pour les personnes privées résidant au Luxembourg, le leasing opérationnel tout compris.
- Lancement de la nouvelle carte de crédit Visa Infinite réservée à une clientèle ciblée, donnant accès à des services à grande valeur ajoutée dans le domaine des cartes de crédit.
- Participation de la Banque au programme « InnovFin » avec une enveloppe de EUR 40 millions destinée à financer les entreprises actives dans la recherche et l'innovation.
- Membre fondateur de la plateforme LuxHub créée en 2018 visant à tirer parti des enjeux et opportunités de la directive PSD2 sur les services de paiement.
- Lancement de « My Intelligent Assistant » (MIA), le premier outil d'assistance personnelle en gestion financière au Luxembourg, à tous les utilisateurs S-net.
- Prêt personnel digitalisé permettant de gérer rapidement la demande, en passant par l'analyse de la décision, à la signature du contrat et la liquidation du prêt.
- Inauguration d'une nouvelle agence dans l'enceinte du siège de la compagnie d'assurance La Luxembourgeoise S.A. à Leudelange et réaménagement des Agences Bascharage, Belvaux, Bertrange/Concorde, Limpertsberg, Mondorf-les-Bains et Sandweiler. Un nouveau concept d'organisation de l'espace en plusieurs zones permet d'accueillir les clients dans un cadre agréable et fonctionnel.
- Accroissement de la présence de la Banque dans les médias sociaux.
- Confirmation des excellentes notations AA+, perspective stable, par l'agence de notation « Standard and Poor's » et « Long Term Deposit Rating » Aa2, perspective stable, par l'agence de notation « Moody's ».
- Maintien du classement de la Banque parmi les 10 banques les plus sûres au monde par le magazine Global Finance.
- Organisation de la seconde édition de l'exposition « De Mains de Maîtres » dans le bâtiment « 19 Liberté » mettant en valeur l'artisanat d'art avec des créations d'exception.
- Engagement de 92 nouveaux collaborateurs.



Toutes les activités de Spuerkeess sont placées sous le signe des principales valeurs qui constituent l'identité de la Banque : proximité, compétence, stabilité et support à l'économie.

Ces fondamentaux ont guidé la Banque depuis sa création en 1856 jusqu'à ce jour et continuent à orienter son évolution future. Le personnel incarne ces mêmes valeurs au quotidien.

La satisfaction du client est l'objectif premier visé par l'ensemble du personnel et demande une grande capacité d'écoute et de flexibilité de la part de tout un chacun. Cet engagement est la base d'une relation de confiance et de respect qui permet à Spuerkeess d'accompagner ses clients à travers les différentes étapes de leur vie.



SPUERKEESS



I SOMMAIRE

1	MESSAGE DU PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION ET DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
2	RAPPORT DE GESTION DE SPUERKEESS	7
3	ORGANES DE LA BANQUE	23
4	COMPTES ANNUELS	26
5	COMPTES CONSOLIDES	161
6	ORGANIGRAMME DE LA BANQUE	185
7	RESEAU DES AGENCES	187

Nous rendons compte des activités de la Banque au courant de l'exercice 2018.

Le contexte économique et financier

D'une manière générale, le contexte économique international a évolué en 2018 sur une base à qualifier globalement de « solide » - le Fonds Monétaire International (FMI) s'attend à une croissance mondiale de 3,7%, mais de seulement 2% pour la zone euro. Les dernières prévisions du FMI montrent que la croissance mondiale devrait rester proche de 3,5% sur la période 2019-2020 alors que la croissance de la zone euro devrait se stabiliser à un niveau proche de 1,5% sur cet horizon. Les Etats-Unis verraient leur taux de croissance glisser d'environ 2,5% en 2019 à un peu moins de 2% en 2020.

Toutefois un certain nombre d'indicateurs de ralentissements ont dû être constatés au courant du 4^{ème} trimestre de 2018. En raison des incertitudes diverses croissantes à affronter par les acteurs économiques comme conséquences de situations incertaines dans le cadre des relations économiques internationales ou de la situation géopolitique globale, les marchés financiers ont réagi au cours du 4^{ème} trimestre de 2018 par des fortes corrections des valorisations boursières. Une sous-performance pour l'année 2018 au niveau boursier en a été le résultat, de même qu'il faudra s'attendre pour 2019 à une forte augmentation de la volatilité sur les marchés.

Au niveau de la zone euro, un certain nombre d'Etats-membres ont dû afficher des reculs de leurs performances économiques au courant des derniers trimestres de l'année 2018. A relever en particulier que l'Italie a connu une faible croissance de sa productivité au niveau de l'économie nationale et de ses investissements, pesant négativement sur l'évolution de son PIB et de ses équilibres budgétaires. L'Allemagne, pays champion en matière de commerce international et ayant connu un développement économique très dynamique au courant des dernières années, a dû faire état d'un ralentissement de la croissance des exportations impactant la croissance de l'économie allemande.

Au Grand-Duché de Luxembourg, malgré les défis inhérents au climat économique international, le développement de l'économie nationale, marquée par une grande ouverture sur l'extérieur, a su tirer avantage tant des marchés extérieurs en croissance que de la dynamique de son marché intérieur. Ainsi a-t-on pu observer que la confiance témoignée par les acteurs économiques interrogés est restée pour 2018 en général à un niveau élevé. De même, les agences de notation restent confiantes quant à la situation économique du pays, lui confirmant sa notation AAA, soit la plus élevée possible.

Malgré un recul de la croissance du PIB pour le 3^{ème} trimestre 2018 à seulement 0,6% compte tenu d'effets exceptionnels, les estimations du STATEC pour l'année 2019 prévoient une croissance annuelle proche de 3% pour le pays, niveau très élevé par rapport à la moyenne des pays européens, avec un taux de chômage reculant en 2018 au Luxembourg à 5,5% (contre 5,9% en 2017). La valeur ajoutée au niveau du pays s'est redressée sur la période estivale « *principalement sous l'impulsion des services non financiers, notamment dans les domaines de l'information et communication, de la santé et du commerce* » selon le STATEC. Une bonne performance du secteur financier a également pu être constatée.

Au niveau de l'évolution des taux d'intérêt en zone euro, le contexte économique et politique incertain continue à peser sur la courbe des taux en euro - les taux longs ont même reculé en fin d'année. Il semble, sur base des dernières indications de la Banque Centrale Européenne, que les marchés financiers anticipent un décalage progressif de la hausse prédite des taux directeurs, une première hausse étant maintenant attendue au courant de l'année 2020, alors qu'elle était anticipée par les marchés pour la fin de l'année 2019.

Sur cette toile d'arrière-fond économique et financière complexe et volatile en 2018, la Banque a assumé sa vocation et les missions qui lui sont attribuées par sa loi organique modifiée du 24 mars 1989 à savoir « *la contribution par ses activités, en particulier par ses activités de financement, au développement économique et social du pays dans tous les domaines ainsi que la promotion de l'épargne sous toutes ses formes* ».

Une culture d'entreprise centrée sur les clients

Nous sommes particulièrement fiers de la confiance témoignée tout au long de l'année 2018 par les clients de la Banque.

Spuerkeess a pris l'engagement de rester l'institut financier privilégiant la proximité avec ses clients – à travers ses canaux électroniques et digitaux mais également en s'appuyant sur le réseau d'agences qui est aujourd'hui le plus dense au Grand-Duché.

La Banque a accéléré ses investissements dans le développement de la communication omni-canaux avec ses clients; cette approche vise à permettre à chaque client d'entrer en contact avec son conseiller en utilisant son moyen préféré de communication avec la Banque.

Ainsi, la Banque a continué à investir dans ses agences et à adapter ses présences locales en fonction de l'évolution démographique du pays mais également en fonction de l'évolution des habitudes des consommateurs. La Banque a ainsi investi en 2018 dans cette présence de proximité par les rénovations importantes des Agences Bascharage, Belvaux, Limpertsberg, Mondorf, Sandweiler et l'agence dans le centre commercial Concorde.

Pour l'accès à la Banque par son site web, et suite à la refonte en 2017 de ce site pour tous les anciens et nouveaux clients, Spuerkeess a introduit en 2018 un site internet dédié à la clientèle spécialisée des entreprises et de la Banque Privée.

En même temps, la Banque a intensifié ses efforts au niveau de l'accroissement de l'offre digitale de ses produits et services pour tous ses segments de clientèle. Le lancement du prêt personnel digitalisé permet aux clients de formuler leurs demandes de financement d'un projet à travers les canaux S-net ou S-net Mobile, complétant ainsi la palette des produits accessibles « online » pour le client. Aussi, dans le sillon du produit SpeedInvest introduit en 2017, la Banque a lancé en 2018 « *My Intelligent Assistant* » (MIA), un assistant financier digital permettant au client de gérer ses flux financiers et ses positions financières de manière simple et efficace sur base d'un classement personnalisable des diverses catégories de ses recettes et de ses dépenses.

Au niveau des paiements, la Banque a introduit en 2018 les solutions GARMIN Pay et FitBit PAY permettant aux clients, qui sont porteurs d'une carte de crédit Spuerkeess, un paiement *contactless* sur base de leur *smartwatch*.

Dans le cadre d'une approche « *open banking* » visée par la directive européenne PSD II, qui déploiera pleinement ses effets à partir de septembre 2019, la Banque a, ensemble avec trois autres acteurs financiers de la place, créé la société LuxHub S.A.. Cette plateforme met en place une interface commune permettant aux clients de Spuerkeess de recourir à de nouveaux produits et services bancaires en autorisant aux acteurs tiers, à travers des habilitations spécifiques que le client donnera individuellement à la Banque et aux acteurs tiers, l'accès aux données opérationnelles de leurs comptes bancaires.

Les indicateurs commerciaux en croissance

En 2018, la Banque a continué d'être la référence pour des clients en recherche d'une relation bancaire et a continué à approfondir les services et produits souscrits par les clients existants dans l'intérêt d'une relation plus étendue, répondant au mieux aux besoins des clients. Ainsi, le nombre de personnes physiques disposant d'un package ZEBRA ou ZEBRA Premium de la Banque a progressé de plus de 9% en 2018, le nombre de clients disposant d'une offre ZEBRA Business dédiée à notre clientèle professionnelle et institutionnelle a augmenté de plus de 5% en 2018.

La confiance des clients, tant privés que professionnels ou institutionnels, encore renforcée par les notations AA+, respectivement Aa2 détenues par la Banque depuis 25 années (confirmation en 2018 des notations AA+ pour S&P et Aa2 « Long Term Deposit Rating » pour Moody's), contribue à la croissance des dépôts de la clientèle de EUR 422,7 millions en 2018.

Au niveau des comptes-titres des clients personnes physiques, la Banque affiche une croissance de 4% en nombre de comptes titres détenus en 2018 par les clients personnes physiques – témoignant de la recherche de diversification de ces clients dans l'investissement de leurs avoirs.

Au niveau des prêts au logement, Spuerkeess a maintenu sa position de leader du marché. La Banque affiche en effet une progression dynamique de l'encours des prêts au logement (+7,6%) par rapport à 2017 et près de 5.200 clients ont ainsi pu accéder à un logement pour besoins propres au courant de l'année 2018. Malgré des pressions concurrentielles intenses, la Banque a maintenu son approche de prêteur responsable en appliquant dans ses offres de financement immobilier des critères d'endettement prudents, dans l'intérêt du client-emprunteur.

Avec les déboursements des nouveaux prêts immobiliers accordés au courant de l'année et ceux accordés antérieurement, le volume des prêts immobiliers s'élève à EUR 12.781 millions au 31 décembre 2018, soit +7,6% par rapport à 2017.

A travers son activité de support bancaire et financier aux entreprises commerciales, artisanales et institutionnelles de l'économie nationale, le volume des prêts accordés dans le segment des clients « Grandes Entreprises » a progressé de +16,7% par rapport à 2017, et dans le segment de clientèle « Petites et Moyennes Entreprises » de +7,4% par rapport à 2017.

Pour appuyer davantage l'effort d'innovation des entreprises luxembourgeoises, Spuerkeess a rejoint en 2018 le programme « InnovFin » du Fonds Européen d'Investissement (FEI), avec une première enveloppe de 40 millions d'euros à disposition des entreprises qualifiant pour ce programme.

Au niveau institutionnel, à mentionner pour l'exercice 2018 l'élargissement par la Banque de sa typologie de clients institutionnels couverts par un service dédié, en étendant son offre de services également aux véhicules de titrisation.

Ces indicateurs commerciaux confirment que la Banque reste le partenaire privilégié de l'ensemble des acteurs sur le plan national luxembourgeois.

En parallèle à ses activités bancaires traditionnelles, la Banque met un accent tout particulier à promouvoir et implémenter une responsabilité sociale d'entreprise moderne répondant aux attentes des différentes parties impliquées. Nous renvoyons les lectrices et lecteurs à notre rapport non financier 2018 publié

conjointement avec le présent rapport et qui détaille davantage la stratégie et les réalisations de la Banque dans ce domaine.

Résultats financiers

Les résultats financiers découlant des activités bancaires précitées sont impactés par un contexte de taux d'intérêt demeurant, plus longtemps qu'anticipé, à des niveaux historiquement bas et par une forte pression commerciale sur les marges qui en découlent.

Ainsi, malgré la croissance commerciale encourageante en 2018, les activités directement liées aux missions bancaires de Spuerkeess, son « *core banking business* », affichent un Produit Net Bancaire en recul de l'ordre de - 3,3% en comparaison à 2017. Le Produit Bancaire des *comptes annuels statutaires* de la Banque, couvrant toutes les activités de la Banque, s'élève à EUR 537,0 millions, soit un recul de -11,5% par rapport à 2017, tenant compte des impacts IFRS 9, mais également d'éléments au niveau des revenus des participations stratégiques détenues par la Banque, effets plus amplement décrits dans le rapport de gestion détaillé.

Les frais généraux affichent un total de EUR 342,3 millions, soit +4,3% par rapport à 2017. L'augmentation résulte entre autres des coûts de personnel liés à l'évolution des carrières, de l'introduction du compte épargne temps et d'un renforcement des effectifs. S'y ajoute aussi un investissement conséquent de la Banque dans des projets accompagnant son déploiement commercial et le développement de produits et d'outils digitaux au service du client ainsi que le renforcement et l'adaptation du dispositif de contrôle interne de la Banque suivant les normes réglementaires.

Malgré les pressions économiques et les effets comptables particuliers affectant le résultat statutaire de la Banque, Spuerkeess a su réaliser pour l'exercice 2018 un bénéfice net statutaire, après impôts, à hauteur de EUR 175,4 millions, soit un recul de EUR 65,4 millions ou -27,2% par rapport à l'exercice 2017. La diminution du résultat est notamment liée à deux phénomènes : le premier étant l'introduction de la norme IFRS 9, et le deuxième la diminution des revenus de valeurs mobilières. Les capitaux propres de la Banque augmentent de EUR 3.689,6 à EUR 4.007,1 millions, en hausse de 8,6% par rapport au 1er janvier 2018.

L'entrée en vigueur des nouvelles normes comptables IFRS 9 au 1er janvier 2018 a engendré une augmentation de la volatilité de l'impact de certains instruments financiers au niveau du compte de résultat, comme nous en avons déjà fait référence dans notre rapport pour l'exercice 2017. Ces changements en IFRS 9 font ainsi diminuer en 2018 le résultat net final de la Banque, et ont également un impact négatif de première adoption de EUR 121,2 millions au niveau des fonds propres à disposition de la Banque.

Le bénéfice net de l'année 2018 de EUR 175,4 millions permettra à la Banque de procéder à une distribution appropriée de ce résultat en faveur de l'Etat-proprétaire tout en continuant, à l'instar des exercices précédents, de renforcer les fonds propres et ainsi les ratios de fonds propres de la Banque, déjà aujourd'hui à un niveau élevé, mais indispensables pour le développement de ses activités.

Les agences de notation « Standard & Poor's » et « Moody's » ont confirmé en 2018 les excellentes notations de respectivement AA+ et Aa2 (Long Term Deposit Rating) de la Banque, considérant la stabilité continue du « core banking business » de la Banque et le profil de risque modéré du modèle d'entreprise sous-jacent à ces activités, appuyée en particulier par la qualité AAA de son propriétaire, l'Etat luxembourgeois. Sur base de ces notations, le Magazine Global Finance a confirmé en 2018 le classement de Spuerkeess parmi les 10 banques les plus sûres au monde.

Gouvernance

Dans le cadre des exigences réglementaires en vigueur en matière de gouvernance interne, la Banque a procédé en 2018 à une adaptation des dispositions régissant le fonctionnement des organes dirigeants de la Banque.

Par ailleurs, afin de combler à des postes devenus vacants au sein du Conseil d'administration, le Conseil de gouvernement a procédé en 2018 à un certain nombre de nominations au sein du Conseil d'administration :

M. Nima AHMADZADEH, Attaché de Gouvernement, a été nommé avec effet au 1er mai 2018 membre du Conseil d'administration, en remplacement de M. Patrick GILLEN ayant démissionné avec effet au 1er janvier 2018 suite à son départ en retraite en courant d'année. M. GILLEN fut membre du Conseil

d'administration de la Banque à partir de juillet 2000 jusqu'au 1er janvier 2018, et Vice-Président de cet organe à partir de mai 2009.

M. Steve MELAN, en qualité de Représentant du Personnel, a été nommé avec effet au 1er mai 2018 membre du Conseil d'administration en remplacement de M. Nico RAMPONI qui a fait valoir ses droits à la retraite avec effet au 1er janvier 2018. M. RAMPONI fut membre du Conseil d'administration de la Banque depuis le mois de mai 2009.

M. Jean-Pierre ZIGRAND, professeur à la London School of Economics, a été nommé avec effet au 14 septembre 2018 membre du Conseil d'administration en remplacement de Mme Betty SANDT, démissionnaire avec effet au 31 mars 2018 suite à des nouvelles responsabilités prises au niveau de l'administration étatique. Mme SANDT fut membre du Conseil d'administration de la Banque depuis le mois de mai 2009.

Nous tenons à remercier vivement les administrateurs sortants pour leur engagement au sein du Conseil d'administration et pour l'intérêt porté aux activités de Spuerkeess tout au long de la durée de leurs mandats.

Suite à la démission de M. Patrick GILLEN, le Conseil de gouvernement a désigné Mme Elisabeth MANNES-KIEFFER avec effet au 1er juin 2018 en tant que Vice-Présidente du Conseil d'administration.

Afin de pourvoir au poste devenu vacant au sein du Comité de direction suite au départ en retraite de M. Michel BIREL avec effet au 1er mai 2018, Directeur Général adjoint, ayant fait valoir ses droits à la retraite, le Conseil de gouvernement a procédé à la nomination de M. Guy ROSSELJONG en tant que Directeur Général adjoint de la Banque et de Mme Doris ENGEL en tant que nouveau membre du Comité de direction.

Nous tenons à remercier chaleureusement M. Michel BIREL pour son dévouement et son engagement soutenu de presque 37 années au service de la Banque, dont 17 années assumant des responsabilités au sein du Comité de direction de la Banque.

Perspectives pour l'année 2019

Les activités de la Banque dans ces premiers mois de l'année 2019 continuent à évoluer suivant le cadre budgétaire de la Banque, dans un contexte très exigeant d'un point de vue macro-économique et de niveau continuellement bas des taux d'intérêt. La Banque continue à investir et orienter ses activités dans le respect de sa responsabilité sociale d'entreprise et suivant la mission de soutien au développement de l'économie nationale lui dévolue par la loi organique de 1989.

Aux clients de la Banque - personnes physiques, entreprises ou clients institutionnels - un grand merci pour la confiance dans la Banque et l'intérêt dans ses services et ses produits. Cette fidélité nous encourage à œuvrer pour le maintien continu de la qualité des produits et services offerts et à exceller dans le développement de nouveaux services de proximité, d'outils et de produits et services digitaux dans un souci de répondre aux attentes des clients.

Un grand respect aux membres du Personnel de la Banque pour leur travail et leur grand dévouement tout au long de l'exercice 2018, sans lesquels la Banque ne serait pas en mesure de relever les importants défis commerciaux, technologiques et réglementaires inhérents à son métier et indispensables pour lui permettre de continuer à offrir un service de haute qualité à la clientèle, dans l'intérêt du développement du pays.

Au courant de l'exercice 2018, un total de 92 nouveaux collaborateurs sont venus renforcer les équipes de la Banque ou pourvoir à des vacances de postes suite à des départs en retraite. En vue d'appuyer les investissements et déploiements commerciaux, opérationnels et réglementaires, les programmes de formation suivis par le Personnel de la Banque font ressortir un total de 67.000 heures de formation, ce qui représente une moyenne de cinq jours de formation par employé sur l'année 2018.

Nous tenons également à remercier le propriétaire de la Banque, l'Etat luxembourgeois, pour la confiance soutenue témoignée dans les activités de la Banque et pour son support dans l'accomplissement de nos missions organiques.

Françoise THOMA
Directeur Général
Président du Comité de direction

Camille FOHL
Président du
Conseil d'administration



DYNAMIQUE COMMERCIALE SOUTENUE DU SEGMENT « BANQUE DES PARTICULIERS, DES PROFESSIONNELS, DES ENTREPRISES ET DU SECTEUR PUBLIC » DANS UN CONTEXTE PROLONGE DE TAUX D'INTERET HISTORIQUEMENT BAS

Particuliers et Professionnels

Tout au long de l'année 2018, Spuerkeess a continué son programme de rénovation du réseau des agences en créant une nouvelle agence moderne située dans le bâtiment de la compagnie d'assurances La Luxembourgeoise S.A à Leudelage et en relocalisant et réaménageant la nouvelle Agence Bertrange/Concorde.

Dans cette même optique de remise à nouveau, la Banque a successivement rénové les Agences Mondorf-les-Bains, Limpertsberg, Sandweiler, Bascharage et Belvaux pour les transformer en lieu de rencontre contemporain avec la clientèle. Ainsi, le nouveau style des agences est résolument axé sur un accueil privilégié du client et sur une ambiance de confort. Dans chaque zone d'accueil, le visiteur trouvera désormais un coin café, un réseau Wifi ainsi que des iPads et des écrans digitaux lui permettant de s'informer sur les produits et services de la Banque. De nouveaux comptoirs modernes permettent d'engager immédiatement la conversation de la façon la plus agréable et proactive possible. Les opérations en espèces sont désormais prises en charge par des distributeurs automatiques performants situés à l'intérieur de l'agence et offrant une panoplie de nouvelles fonctionnalités dont entre autres, retraits en euros en cinq coupures différentes, retraits de devises et versements sur compte propre.

Le déploiement complet de l'affichage digital dans les vitrines externes de l'ensemble des agences, de même que l'installation des bornes Wifi, proposent une information complète à la clientèle.

L'année 2018 a été marquée par l'installation de nouveaux guichets automatiques bancaires (GAB), entre autres dans l'enceinte du nouveau Cactus à Ettelbruck, à Martelange, au Kirchberg dans le nouveau bâtiment Lighthouse et finalement à la gare CFL d'Esch-sur-Alzette.

Les GABs Mobiles étaient alternativement présents sur 18 grands événements sportifs et socio-culturels au cours de l'année 2018 et ont connu un franc succès à l'occasion de la Schueberfouer et du marché de Noël de la Ville de Luxembourg.

En mars 2018, la nouvelle Agence Mobile, desservant actuellement sur base hebdomadaire les localités de Rambrouch, Wormeldange, Beaufort, Vianden et Troisvierges, a pris son premier départ. Cette infrastructure mobile permet aux clients locaux de consulter sur place un agent de la Banque pouvant répondre en toute discrétion à leurs questions dans un parloir-conseil. Un GAB installé à l'intérieur de l'Agence Mobile permet d'exécuter toutes opérations en espèces.

Au-delà de la modernisation de la structure des agences et des GABs, l'année 2018 fut marquée par plusieurs nouveautés. Le lancement du nouvel assistant financier « MIA » permet au client de fixer lui-même ses budgets de dépenses courantes, de classer ses dépenses réalisées suivant différentes catégories d'activité et de planifier le financement de ses projets personnels.

La commercialisation du produit « Lease Plus » permet de disposer d'une voiture en toute transparence des coûts. Par le paiement d'une mensualité fixe sur une durée déterminée, le client bénéficie ainsi d'une voiture et de tous les services accessoires sans devoir se soucier de frais supplémentaires et d'imprévus.

Enfin, la Banque a complété sa gamme de produits avec la digitalisation complète du produit prêt personnel. Le client réalise sa demande de financement à travers le système S-net. Grâce à un « scoring » automatique, le montant du prêt pourra être libérée quasi instantanément sur le compte courant du demandeur.

Dans le domaine des prêts, Spuerkeess reste le partenaire privilégié de la clientèle résidente pour le financement du logement avec une progression de l'encours des prêts au logement de 7,6% en 2018.

La conquête d'une nouvelle clientèle résidente et internationale à la recherche d'un partenaire bancaire stable et performant ainsi que la fidélisation de la clientèle existante ont permis à la

Banque Privée de poursuivre son développement en cohérence avec son modèle d'affaires.

La nouvelle réglementation européenne sur les marchés d'instruments financiers, Markets in Financial Instruments Directive II (MiFID II), qui est d'application depuis le 3 janvier 2018, apporte plus de protection à la clientèle dans le cadre de ses investissements.

L'offre de la Banque Privée a été modernisée en vue d'offrir des solutions sur mesure pour chaque type d'investisseur. L'offre ActivMandate est destinée à une clientèle souhaitant déléguer la gestion de ses avoirs tandis que les nouvelles offres de conseil ActivInvest et ActivInvest+ permettent à la clientèle de suivre et de valider les propositions en investissements.

Une offre dédiée SelfInvest a été élaborée pour les investisseurs qui prennent leurs décisions d'investissement sans solliciter l'avis d'un conseiller et qui gèrent la composition de leur portefeuille de manière autonome.

Une des solutions avancées dans ce domaine est la mise en place d'un nouvel outil d'assistance à l'investissement, lequel permet aux conseillers de mieux suivre et gérer les risques pour le client par rapport à des portefeuilles modèles gérés de façon centralisée. Le résultat se traduit par un conseil optimal et homogène en faveur du client indépendamment du lieu du conseil.

Par ailleurs, en matière d'allocation d'actifs, Spuerkeess a su proposer à sa clientèle des solutions de placement intéressantes via sa nouvelle approche de portefeuille modèle et parmi un univers de titres soigneusement sélectionnés de la gamme des fonds « lux I funds » ou d'autres fonds d'investissement et Exchange-Traded Funds (ETF).

De nombreuses séances de formation en faveur des conseillers ont facilité l'utilisation du nouvel outil d'assistance et ont ainsi su préparer les conseillers à relever les nouveaux défis des marchés financiers.

Entreprises et Secteur Public

Dans son analyse conjoncturelle de décembre 2018, le STATEC a revu la croissance de l'économie luxembourgeoise à la baisse et table désormais sur une progression du PIB luxembourgeois de 3% en 2019.

Malgré le climat politique et économique incertain au niveau européen et mondial (guerres commerciales, Brexit, tensions politiques, baisse des cours boursiers,...), une étude menée en mai 2018 par « l'Institut für Demoskopie Allensbach » pour le compte de KPMG auprès de dirigeants d'entreprises luxembourgeoises, a montré que ces derniers restaient optimistes quant à l'évolution de l'économie nationale sur les 12 prochains mois. Cet optimisme a incité les entreprises à investir, ce qui s'est traduit par la plus forte croissance des encours crédits aux entreprises observée à Spuerkeess au cours des 10 dernières années.

Un autre élément influençant positivement la croissance des encours crédits était l'échéance fin décembre 2018 de la mesure fiscale visant l'imposition des plus-values immobilières au quart du taux global.

Cet accroissement des encours n'est cependant pas seulement la conséquence d'un environnement économique et fiscal favorable.

Selon une étude réalisée par ILReS en 2018, Spuerkeess est devenue la première banque des PME au Luxembourg. Ceci est le résultat d'efforts commerciaux proactifs continus menés sur les dernières années.

Dans le domaine très concurrenté du financement des institutions publiques et assimilées, Spuerkeess continue à défendre sa position de leader et reste le partenaire de référence des acteurs du secteur public.

Au courant de l'exercice 2018, Spuerkeess a également pu annoncer sa participation au programme « InnovFin » en y dédiant une enveloppe de EUR 40 millions. « InnovFin » est une initiative conjointe de la Banque européenne d'investissement (BEI), du Fonds européen d'investissement (FEI) et de la Commission européenne visant à promouvoir la recherche et l'innovation en Europe.

EVOLUTION DES REVENUS DE LA « BANQUE DES MARCHES » ET DES « FONDS D'INVESTISSEMENT »

Banque des Marchés

Le volume des activités de trésorerie est resté soutenu en 2018. Les dépôts de la clientèle ont continué à progresser et la Banque a gardé le volume de ses programmes de refinancement internationaux à un niveau limité afin de réduire ses liquidités excédentaires.

Du côté des réemplois, une part importante des fonds a été dirigée vers les effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès de la BCE, dont notamment un portefeuille obligataire à faible risque et à bonne liquidité de EUR 3 milliards. Les prêts et créances aux établissements de crédit ont été en baisse de 21,4% par rapport au 1er janvier 2018 pour atteindre EUR 2,58 milliards au 31 décembre 2018 alors que les prêts et créances à la clientèle ont progressé de 4,9% par rapport au 1er janvier 2018 pour atteindre EUR 21,80 milliards au 31 décembre 2018.

Dans le but d'améliorer le rendement des opérations de trésorerie et d'en réduire le risque de crédit, Spuerkeess a continué à avoir largement recours aux instruments financiers dérivés à titre de couverture. Fin 2018, l'encours des swaps de change et de change à terme s'est élevé à plus de EUR 12,2 milliards. A la même date, l'encours des « Interest rate swaps » (IRS) et « Cross currency interest rate swaps » (CIRS) s'élevait à EUR 13,0 milliards. Un montant de EUR 0,6 milliards de prêts est garanti par des titres de la dette publique de la zone euro dans le cadre d'opérations de cession/rétrocession (« repurchase agreements »).

L'inflexion des politiques monétaires dans le monde a été confirmée en 2018. Le 19 décembre, la Federal Reserve Bank Américaine (« Fed ») a relevé, comme anticipé par le marché, la fourchette des taux Fed Funds à 2,25%-2,5%, et a donc procédé au 4e durcissement de sa politique monétaire pour 2018. Le durcissement a été de 100 points de base au cours de 2018, facilité par l'expansion toujours forte de l'économie américaine.

Pour 2019, les économistes de la Fed tablent sur une croissance de 2,3% et une hausse des prix de 1,9%. Néanmoins, avec le mouvement de « flight-to-quality » de fin 2018, déclenché par une peur face au ralentissement de l'économie mondiale, les acteurs des marchés anticipent que la Fed ralentira sa politique de durcissement de politique monétaire en 2019.

Sans surprise, la BCE a laissé en l'état ses taux directeurs au cours de l'année 2018. Le taux de refinancement est resté à 0% et celui des facilités de dépôt à -0,4%. L'Europe reste en retard dans son cycle monétaire par rapport aux Etats-Unis. Même si la situation économique s'est nettement améliorée en 2018, l'horizon de la normalisation de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE) reste incertain.

Le marché des changes a été marqué par la remontée du dollar qui s'est nettement apprécié par rapport à toutes les devises majeures sauf le yen. L'euro a connu en 2018 un plus bas de 1,12 contre le dollar et a terminé l'année à 1,14. Il a été pénalisé par les incertitudes liées à la situation politique en Italie, la faiblesse continue de l'inflation anticipée et la remontée des taux de la Fed. La livre sterling a de nouveau connu une année très volatile en raison des incertitudes concernant le Brexit.

L'année 2018 a été marquée par un fort écartement des spreads de crédit, en réponse aux nombreuses incertitudes quant à la stabilité politique au sein des pays développés.

Brexit, troubles budgétaires en Italie, mouvement social en France, tout comme un risque accru et omniprésent d'une guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine ont causé un accroissement de la volatilité des marchés financiers.

A cela s'ajoute que la BCE a cessé d'augmenter son portefeuille obligataire.

En somme, les phénomènes susmentionnés ont causé une réappréciation du risque présent dans les marchés, menant ainsi à la forte hausse des spreads de crédit. Plus concrètement, l'indice iTraxx qui mesure le risque de crédit des émetteurs européens faisant parti de l'univers « Investment Grade », a plus que doublé au cours de l'année 2018, en passant de 44 points de base en janvier à 92 points de base à la clôture de l'année 2018. Le niveau des primes de risques est donc proche de celui observé le lendemain du vote du Brexit.

Clientèle Institutionnelle

Le département « Clientèle Institutionnelle » (DCI) a pour vocation de servir une clientèle de type institutionnelle comme les banques, les assurances, les professionnels du secteur financier, les fonds d'investissements, les family offices, les entités étatiques, ainsi que les entités supranationales. L'activité de banque correspondante, ainsi que la gestion de réseau de correspondants espèces et de sous-dépositaires titres sont aussi intégrées au DCI.

Au 31 décembre 2018, le département comptait des avoirs totaux de EUR 54,4 milliards. Au niveau des avoirs, le volet des titres en dépôt équivaut à EUR 36,0 milliards, la partie liquidités à EUR 13,4 milliards.

Au cours de l'année 2018, les volumes ont connu de manière générale une baisse du fait notamment de la correction des marchés boursiers. Les titres en dépôt de la clientèle ont baissé de quelque 4%, alors que les liquidités ont aussi connu une décline en raison d'un changement de comportement de la clientèle supranationale et étatique. La diminution des actifs s'est matérialisée au niveau des différents types de clientèle.

Spuerkeess a commencé, au cours de l'exercice 2018, à servir des véhicules de titrisation et a ainsi élargi la typologie de clients couverts.

La gamme des fonds maison a compté en date du 31 décembre 2018, six sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), composées de 27 compartiments, représentant des actifs totaux de EUR 3,1 milliards.

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Afin de garantir une gestion efficace du risque à tous les niveaux, Spuerkeess a mis en œuvre une gouvernance qui repose sur le concept des trois lignes de défense.

La Banque dispose d'une fonction indépendante « Risk Management », qui est directement rattachée au Comité de direction, à l'instar de la fonction « Compliance ». Ces deux fonctions assurent la deuxième ligne de défense dans le modèle de gouvernance de Spuerkeess tandis que la fonction « Audit

interne » représente la troisième ligne de défense et dispose, à ce titre, d'une double ligne de reporting vers le Comité de direction et le Conseil d'administration.

La Banque a opté pour un profil de risque « défensif » qui est défini dans le « Risk Appetite Framework » (RAF). Le RAF inclut les indicateurs des grandes catégories de risques de la Banque et permet au Comité de direction et au Conseil d'administration d'opérer un suivi régulier et détaillé de la situation globale des risques de Spuerkeess. L'appétit au risque est défini comme le niveau de risque que Spuerkeess est prête et capable de supporter pour garantir la poursuite de ses objectifs stratégiques. Les niveaux des risques auxquels Spuerkeess est exposée sont mesurés à travers un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques. L'appétit au risque est exprimé à travers les niveaux de surveillance fixés par Spuerkeess pour ces indicateurs.

L'appétit au risque est transposé dans un ensemble de limites qui sont destinées à gérer et à contrôler les différents risques de la Banque. Ces limites sont reprises dans le « Limit Handbook » de la Banque.

La gestion des risques est décrite en détail dans la note 6 des comptes annuels au 31 décembre 2018. Le présent chapitre est subdivisé en plusieurs grandes catégories de risque.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique des créances de la Banque suite à la détérioration de la qualité des débiteurs pouvant aller jusqu'au défaut d'un débiteur ou la non-restitution des avoirs déposés auprès de tiers. Le risque de crédit touche à la fois les créances existantes et potentielles.

Chaque engagement de la Banque donnant lieu à un risque de crédit fait l'objet d'une analyse préalable de la qualité du débiteur par le département « Analyse et Gestion Crédits ». De cette manière, la qualité du débiteur est reflétée par une notation de crédit. Les notations internes de la Banque entrent directement dans le dispositif de gestion du risque de crédit dans la mesure où elles constituent un des paramètres clés pour la mise en place de limites.

Dans le domaine des crédits à l'économie nationale, les décisions sont prises par différents comités de crédit, hiérarchisés en fonction de l'encours global du client. Les prêts hypothécaires au logement représentent plus de la moitié du portefeuille. Le risque de crédit est apprécié d'une part en fonction de la solvabilité générale des clients et, d'autre part, via le processus d'évaluation de leur capacité de remboursement, respectivement l'existence de garanties réelles.

La majorité des contreparties dans le portefeuille international est constituée d'établissements bancaires et financiers. L'attribution d'une notation interne à une contrepartie bancaire se fait à partir d'une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives. L'élément quantitatif se base sur des ratios financiers décrivant au mieux la rentabilité, l'importance des fonds propres, la liquidité et la qualité des actifs de la contrepartie, tandis que l'élément qualitatif émane de l'analyste lui-même qui tient compte d'éléments non financiers tels que la part de marché et la gouvernance. L'investissement initial n'a lieu qu'auprès de contreparties classées « investment grade ».

En ce qui concerne les engagements internationaux sur des entités non financières, la priorité est également accordée aux contreparties classées « investment grade » dans des pays de l'OCDE, essentiellement en Europe et en Amérique du Nord. Ces contreparties, à l'instar de toutes les contreparties de la Banque, reçoivent une notation interne, basée sur des règles similaires à celles appliquées aux établissements bancaires et financiers.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie, d'un suivi du risque sectoriel et d'un contrôle régulier sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. La Banque applique également un système de limite-pays pour tous les pays étrangers où la Banque est active. Ces limites font l'objet d'une révision périodique.

Suite à l'obligation d'effectuer des transactions sur instruments financiers dérivés via une contrepartie centrale « Central-Counterparty Clearing » (CCP) d'après la réglementation « European Markets Infrastructure Regulation » (EMIR) qui vise à diminuer le risque de contrepartie bilatéral, la Banque a choisi de travailler pour ce volet non pas en accès direct à une contrepartie centrale, mais via des membres directs, appelés « clearing brokers ».

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant d'une variation défavorable de différents paramètres financiers, dont principalement les taux d'intérêt, les prix des actions et les cours de change.

Dans sa politique de gestion du risque de marché, la Banque distingue le risque de transformation, résultant de la différence structurelle entre les maturités des ressources et celles de leurs réinvestissements au bilan de la Banque, du risque lié à la gestion de la trésorerie et aux opérations de négociation.

Le risque de transformation est pris en charge par le Comité « Asset Liability Management » (ALM) qui est composé des membres du Comité de direction, de plusieurs chefs de départements commerciaux, du chef du département « Analyse et Gestion Crédits », du chef du service « Risk Management » et du chef du département « Comptabilité ». Le Comité ALM est responsable de la fixation des grandes orientations en matière de gestion du risque de taux au-delà de 2 ans, ainsi que de la rentabilité cible de l'ALM. Le Comité ALM est épaulé par un Sous-comité ALM qui se réunit à un rythme mensuel.

Interest Rate Risk in the Banking Book (IRRBB)

La Banque a lancé en 2016 un vaste projet visant à améliorer ses capacités d'analyse et de gestion du risque de taux d'intérêt (« Interest Rate Risk in the Banking Book »). Après la phase de sélection d'un outil en 2016, l'année 2017 a été consacrée à l'implémentation du nouveau système. Au premier semestre 2018, l'outil a été utilisé pour la première fois pour la production des indicateurs du risque de taux. Certains calculs ont été ajoutés depuis et les tests finaux sont prévus d'être achevés pour la fin du premier semestre 2019.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte d'un éventuel problème de réconciliation des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement de crédit est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, la Banque se trouve normalement dans une situation d'excédents de liquidités.

La Banque opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie et une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement suivie par le Comité ALM.

Conformément au règlement « Capital Requirements Regulation » (CRR) et au règlement délégué de la Commission européenne du 10 octobre 2014, Spuerkeess publie depuis 2015 le ratio de liquidité « Liquidity coverage ratio » (LCR), visant à assurer une liquidité suffisante à 30 jours. Au 31 décembre 2018, le LCR s'élève à 124% et se situe ainsi très largement au-dessus du seuil minimal de 100% depuis 2018. Spuerkeess vise d'ailleurs le maintien du LCR à un niveau nettement supérieur au minimum réglementaire. Le « Net Stable Funding Ratio » (NSFR), visant à assurer une liquidité suffisante à 1 an, est entré en vigueur au 1er janvier 2018.

Ratio de levier

Le ratio de levier mesure la proportion des fonds propres de base par rapport aux expositions de la Banque sans prise en compte des collatéraux et en additionnant les engagements figurant au hors-bilan. En termes exacts, il s'agit du ratio « CET 1 capital / Somme bilantaire et engagements hors-bilan pondérés ». Ce ratio n'est pas basé sur le risque que représentent les différentes expositions mais constitue un outil supplémentaire visant à limiter l'utilisation d'un levier excessif dans le secteur bancaire. Le ratio de levier de Spuerkeess s'élève à 7,9% au 31 décembre 2018, soit largement au-dessus du minimum réglementaire de 3,0%.

Risque opérationnel

Les rôles et responsabilités des fonctions de contrôle ainsi que de la première ligne de défense sont clairement mises en évidence dans la Politique de gestion du risque opérationnel. La gestion du risque opérationnel est encadrée par différents comités dont le Comité de pilotage des risques au niveau du Comité de direction et le Comité des risques au niveau du Conseil d'administration. Les lignes directrices ainsi que la supervision ultime et la définition de l'appétence au risque opérationnel émanent directement du Conseil d'administration et la mise en œuvre est assurée par le Comité de direction.

La Banque vise à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles.

Risque financier et comptabilité de couverture

Les comptes annuels sont préparés en conformité avec les obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg pour les établissements de crédit. A l'exception des principes comptables relatifs à la comptabilisation de la provision pour la garantie des dépôts et la protection des investisseurs, système de garantie ex post mis en œuvre historiquement par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL), et alimenté par le biais d'une dotation jusqu'à l'exercice 2014, de la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec une quote-part de réserves, les comptes annuels sont basés sur les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

La Banque a recours aux instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change et de prix fixe (indices boursiers, prix d'actions). Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les IRS et les CIRS dans le cadre d'opérations de couverture standard « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, la Banque couvre spécifiquement les émissions structurées et les acquisitions d'obligations contenant des dérivés incorporés par des swaps à composantes structurées, pour autant qu'ils soient étroitement liés.

Un instrument financier dérivé est considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, la Banque peut désigner certains instruments financiers en tant qu'instruments de couverture lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39. La Banque a principalement recours à la couverture de juste valeur et accessoirement à la couverture de flux de trésorerie. Au-delà de ces couvertures contrat par contrat, la Banque applique la macro-couverture de juste valeur sur des prêts à taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. Cette couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments financiers du type IRS. La Banque continue d'appliquer, en conformité avec la norme IFRS 9, les principes de couverture selon la norme IAS 39.

Gestion et suivi des risques inhérents à l'établissement de l'information financière

La Banque s'est dotée des procédures et des systèmes de contrôle nécessaires à l'établissement et au suivi de l'information financière. Afin d'assurer la qualité et l'exhaustivité de l'information financière, la Banque procède quotidiennement au suivi des mouvements sur comptes internes, surveille les principales composantes du compte de résultat incluant la marge d'intérêt, les commissions et les frais généraux et vérifie l'exhaustivité des informations reçues des différentes applications informatiques qui se trouvent en amont du système d'information comptable. La Banque procède mensuellement à des réconciliations de soldes sur comptes d'attente, sur comptes de proratisation des intérêts et autres comptes internes.

Parmi les systèmes de contrôle figure le bilan journalier qui est établi afin de permettre à diverses entités de la Banque, notamment à la salle des marchés, de procéder à un suivi de l'impact des opérations initiées.

En ce qui concerne les exercices d'évaluation des positions détenues en portefeuille ou de détermination des corrections de valeur sur actifs présentant des indications de dépréciation, une collaboration étroite entre les équipes comptables et les services de gestion des risques a été définie. Depuis l'entrée en application de la norme IFRS 9, le modèle de dépréciation des actifs financiers est basé sur la reconnaissance des pertes attendues. Ceci a conduit à un accroissement du besoin de provisionnement au moment de la transition vers IFRS 9 qui a été pris en compte dans les fonds propres.

Au-delà des contrôles purement comptables, la Banque assure un suivi régulier de la rentabilité commerciale par client, par produit et par métier et procède à une analyse mensuelle du budget des dépenses. Le Comité de direction prend connaissance des performances des différents métiers de la Banque via un « Management Information System » (MIS). De même, il analyse et valide sur base mensuelle la situation financière ainsi que le suivi du budget des dépenses.

Norme IFRS 9 « Instruments financiers »

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » a remplacé la norme IAS 39 au 1er janvier 2018. La Banque a adopté la partie classification et évaluation des instruments financiers ainsi que la partie corrections de valeur sur les instruments financiers. Cependant, la Banque a pris l'option laissée par la norme de continuer à appliquer IAS 39 pour la comptabilité de couverture en l'attente d'une norme finale sur la macrocouverture.

Des informations plus détaillées sur la méthodologie et les impacts chiffrés de la première application de la norme IFRS 9 sont présentées au chapitre 2.1 du rapport annuel.

Norme IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 « Contrats de location » a remplacé la norme actuelle IAS 17 du même nom dès le 1er janvier 2019. La norme IFRS 16 introduit principalement un traitement unique de la comptabilisation pour les prises de leasing. En effet, alors que la nouvelle norme continue de faire la distinction entre les contrats de location opérationnels et financiers pour les donneurs de leasing et n'introduit pas de changement comptable pour le bailleur, elle supprime cette distinction pour les leasings dont l'entité est preneuse.

Selon IFRS 16, toutes les prises de leasing devront faire l'objet d'une comptabilisation d'un « droit d'utilisation d'un actif » et d'une « obligation locative » à l'actif, respectivement au passif du bilan.

La Banque a recensé tous les contrats de locations devant faire l'objet d'une activation selon IFRS 16. Il s'agit essentiellement de location d'immeubles, de surfaces de parking et d'emplacements pour guichets automatiques de banque.

Brexit

Lors d'un référendum tenu le 23 juin 2016 au Royaume-Uni, une majorité a voté en faveur de la sortie du Royaume-Uni et le processus de sortie de l'Union européenne a officiellement débuté le 29 mars 2017 avec le déclenchement par le gouvernement britannique de l'article 50 du traité de Lisbonne.

Spuerkeess suit de près les développements dans le dossier « Brexit » et se prépare aux différents scénarios, y inclus à un Brexit désordonné (« Hard Brexit »). La Banque a notamment étudié les implications et conséquences pour elle d'un retrait du Royaume-Uni et a pu constater que les implications sont limitées. La Banque a pris toutes les mesures à sa disposition afin de garantir une continuité de ses activités et des services à ses clients.

Conformité avec la CRR

Spuerkeess répond aux exigences de marché en se conformant au règlement (UE) no 575/2013 visant entre autres à informer le marché sur l'exposition de la Banque aux différentes catégories de risques précités.

Les informations relatives à la composition des fonds propres, la stratégie en matière de gestion des risques et la politique de rémunération peuvent être consultées dans la publication Pilier 3 de la Banque. Les informations publiées par la voie du rapport Pilier 3 sont complémentaires aux informations publiées dans les présents comptes annuels.

Le rapport Pilier 3 pour l'exercice 2018 est disponible sur le site Internet de la Banque.

AUTRES ACTIVITES

Les autres activités regroupent les activités de « back office » et de support qui jouent un rôle essentiel dans le soutien des objectifs stratégiques et de développement de la Banque. Les activités de « back office » permettent de traiter les volumes croissants d'opérations de paiement, d'opérations de crédit et d'opérations sur titres en provenance des services commerciaux et assurent le contrôle et la sécurité du traitement de ces opérations, conformément aux législations en vigueur. Spuerkeess poursuit ses efforts d'amélioration de la productivité afin de s'adapter à l'évolution des marchés.

Les activités de support couvrent des domaines très variés tels que les finances de la Banque, le domaine juridique et réglementaire, l'organisation, le marketing, la logistique et l'informatique.

La fonction « Risk Management » (RIM), comprend la mesure du risque de marché, la fonction d'unité de contrôle du risque de crédit (UCRC, telle que définie par le Pilier I de Bâle III) et le suivi et le reporting des incidents opérationnels au sein de la Banque. En plus des activités précédemment citées, la fonction RIM assure la responsabilité de la validation initiale et récurrente de l'ensemble des modèles internes, sans cependant intervenir dans la gestion courante des dossiers de crédit, assurant ainsi une indépendance par rapport aux services métiers.

Dans un contexte où la bonne gouvernance devient de plus en plus importante, la fonction « Compliance » assure en particulier la gestion du risque de sanctions et de non-conformité avec des règles toujours plus complexes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi qu'en matière de conformité fiscale.

Activités réglementaires

Sur le plan réglementaire, la Banque a connu une activité soutenue en raison des nombreux projets en cours et des travaux liés au Mécanisme de Surveillance Unique (MSU), dont l'objectif consiste à assurer la sauvegarde et la solidité du système bancaire européen ainsi qu'à renforcer la stabilité financière en Europe. Le MSU est l'un des trois piliers de l'Union bancaire avec le Mécanisme de Résolution Unique (MRU) et le Système de Garantie des Dépôts (SGD).

L'objectif du MRU est de minimiser pour le contribuable et l'économie réelle, le coût de la résolution de banques faisant partie de l'Union bancaire qui seraient confrontées à de graves difficultés. Ce mécanisme est pleinement opérationnel depuis le 1er janvier 2016 et fut transposé en droit luxembourgeois par la loi du 18 décembre 2015. La Banque actualise annuellement un plan préventif de redressement avec des mesures envisagées en cas de détérioration significative de la situation financière. Elle participe également à des séances de travail régulières avec des représentants du MRU qui a la responsabilité de définir les activités critiques de Spuerkeess et d'élaborer une stratégie de résolution préférée dans le cadre d'un plan de résolution spécifique à élaborer pour la Banque.

Le SGD, également instauré à Luxembourg par la loi du 18 décembre 2015, prévoit que chaque Etat membre de l'Union européenne mette en place un système de garantie des dépôts qui protège les dépôts bancaires des clients jusqu'à concurrence de EUR 100.000 par banque. Au Luxembourg, cette mission est assurée par le Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourgeois (FGDL) qui a remplacé l'association sans but lucratif Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg (AGDL) à partir de l'exercice 2016.

En matière fiscale, l'OCDE a développé une norme commune de déclaration connue sous la dénomination « Common Reporting Standard » (CRS) en matière d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers entre Etats ayant adopté le standard. L'Union européenne a adopté le CRS via une directive européenne, transposée dans la législation luxembourgeoise par la loi du 18 décembre 2015 relative à la Norme Commune de Déclaration (NCD). Dans le cadre de cette loi, Spuerkeess coopère pleinement avec les juridictions étrangères au sujet des comptes financiers des clients non résidents.

La Banque a communiqué des données sur les clients identifiés en tant que « US Person » suite à l'accord intergouvernemental Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) signé entre le Luxembourg et les Etats-Unis le 28 mars 2014 et qui comporte l'échange automatique d'informations entre administrations fiscales luxembourgeoises et américaines sur des comptes détenus par des citoyens américains et des personnes résidant aux Etats-Unis. Dans le cadre de cette loi, Spuerkeess coopère étroitement avec l'administration des contributions directes du Grand-Duché.

Tout au long de 2018, la Banque a continué à intégrer dans ses processus internes en matière de services d'investissement les nouvelles règles de conduite « MiFID II » qui sont entrées en vigueur le 3 janvier 2018. Différents reportings pour renforcer la protection des investisseurs et accroître la transparence vis-à-vis des clients ont également été mis en place.

Conformément à la réglementation BCBS 239 qui consiste en 14 principes recommandés par le Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire (BCBS) en matière de gestion, d'agrégation et de

gouvernance des données ayant trait aux risques, Spuerkeess a défini une Politique des Données et a mis en place un dispositif de Gouvernance des Données, incluant des fonctions et outils dédiés. Ce dispositif a pour but de renforcer la qualité, la fiabilité, la traçabilité et la disponibilité des données de la Banque, afin d'en assurer une gestion robuste et un monitoring centralisé. Il adresse en priorité les données relatives à la gestion et au reporting des risques, et sera étendu progressivement à l'ensemble des données.

Abrogeant la directive 95/46/CE datant du 24 octobre 1995, le règlement (UE) 2016/679, le Règlement sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Spuerkeess avait lancé dès 2017 un projet de mise en conformité avec cette réglementation, qui a entre autres mené à la désignation d'un Data Protection Officer et à la création d'une division dédiée, le « Data Protection Office ».

L'année 2018 a essentiellement été consacrée à la rédaction de procédures, de politiques, à l'ajustement de nombreux contrats avec les sous-traitants ainsi qu'à la mise en place d'outils indispensables tels un registre des traitements de données ainsi qu'une cartographie des données.

La plupart des produits et services bancaires étant concernés, des adaptations ont été apportées aux Conditions Générales des Opérations, afin d'informer l'ensemble de la clientèle en bonne et due forme. En complément, une Data Protection Policy cohérente et exhaustive a été rédigée et communiquée sur le site www.bcee.lu. Cette politique fournit davantage de détails sur les différents traitements de données à caractère personnel auxquels procède Spuerkeess, aux droits des personnes concernées et à leurs modalités d'exercice. La politique en matière de cookies a également été revue et adaptée en 2018.

Des outils informatiques facilitant l'exercice des droits, ainsi que les procédures qui les encadrent, ont été développés et rédigés: base de suivi des demandes d'exercices des droits, outil de saisie et de gestion des opt-outs formulés par la clientèle et des consentements recueillis, registre des traitements, Le

fonctionnement de certaines applications a également été adapté pour être rendu « RGPD compliant ». Certaines données ne sont ainsi plus systématiquement affichées voire collectées. Certains processus (transferts de données) ont aussi été adaptés ou supprimés. Certains droits d'accès ont été revus et modifiés en vertu des principes de « data minimization » et de « privacy by default ». Enfin, le « privacy by design », autre principe fondamental du RGPD, est pris en compte lors de tout nouveau projet ou produit.

Changements au sein de la Direction

Le 3 mai 2018, Madame Doris ENGEL a rejoint le Comité de direction comblant la vacance ouverte suite au départ en retraite de Monsieur Michel BIREL.

Depuis lors, Monsieur Guy ROSSELJONG occupe le poste de Directeur Général adjoint.

Les participations

Répondant à l'une de ses missions légales qui consiste, outre la promotion de l'épargne, à contribuer par ses activités de financement au développement économique et social du pays dans tous les domaines, Spuerkeess continue à détenir, directement ou indirectement, des participations dans des secteurs clés de l'économie luxembourgeoise. Elle appuie par ailleurs la création et le développement d'entreprises ayant un intérêt national.

La Banque détient 22,7% du capital de la Société de la Bourse de Luxembourg S.A., dont elle est par ailleurs membre fondateur et le plus important actionnaire.

En 2018 et en collaboration avec trois autres acteurs de la place financière luxembourgeoise, Spuerkeess a participé à la création de LuxHub S.A., dans laquelle elle détient 32,50% du capital. Cette société a pour objectif de développer une plateforme de connectivité commune entre les établissements de crédit et les nouveaux acteurs financiers issus de la directive européenne PSD2 et supporte ainsi l'ensemble de l'industrie financière dans la transition vers l'« open banking ».

Depuis 1989, Spuerkeess est actionnaire à hauteur de 40,0% du groupe Lalux. Le groupe Lalux et Spuerkeess, par voie indirecte,

sont actionnaires de la société PECOMA Actuarial and Risk S.A. qui est active dans l'élaboration et la mise en place de régimes complémentaires de pension et qui offre des services de gestion actuarielle, administrative et comptable des régimes de pension.

Les médias et les télécommunications représentent des secteurs importants pour l'économie luxembourgeoise. La Banque est actionnaire fondateur de la société SES S.A. qui est le leader mondial dans le domaine de la communication globale par satellite. La Banque y détient une participation de 10,9% avec des droits de vote associés.

Spuerkeess détient dans le secteur des transports aériens des participations au capital de Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A. (21,8%), qui est active dans les domaines de la navigation aérienne, tour opérateur, manutention du cargo et « catering », et de Cargolux Airlines International S.A. (10,9%), qui est l'une des plus grandes compagnies aériennes tout-cargo du monde.

Par le biais de sa participation dans Paul Wurth S.A. de 10,98%, la Banque continue à appuyer les activités de conception et d'ingénierie industrielle.

Via sa participation de 11,0% dans le capital de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A. (S.N.H.B.M.), spécialisée dans la conception et la construction de maisons unifamiliales et d'immeubles à appartements à prix abordable et par bail emphytéotique, Spuerkeess remplit pleinement sa mission sociale de facilitateur de l'accession à la propriété immobilière d'un logement pour besoin personnel.

Depuis 2016, la Banque détient une participation de 12,0% dans le capital d'Encevo S.A., holding du groupe énergétique luxembourgeois qui est le leader sur le marché de l'énergie au Luxembourg. Cette prise de participation s'inscrit dans la droite lignée des prises de participation historiques par Spuerkeess auprès d'autres acteurs économiques luxembourgeois.

Outre ces participations principales, Spuerkeess possède des intérêts dans d'autres sociétés actives dans le développement de la vie économique.

Ressources humaines

Spuerkeess continue à faire valoir son attractivité en tant qu'employeur socialement responsable. Les perspectives professionnelles proposées par la Banque reposent sur des valeurs telles que la formation continue, la mobilité interne, la stabilité de l'emploi, un climat de travail collégial et dynamique sans oublier l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

C'est ainsi qu'en 2018 la Banque n'a pas hésité à instaurer un régime de service à temps partiel plus favorable, permettant aux membres de son personnel de viser une meilleure organisation de leur vie privée avec leur activité professionnelle. Dans le même contexte, l'instauration d'un compte épargne-temps (CET) en cours d'année a permis de flexibiliser davantage les horaires de travail.

Les opportunités de carrière offertes par la Banque sont très variées. Le recours à la mobilité interne de façon systématique et proactive permet de guider au mieux le personnel de la Banque dans l'évolution des métiers. En effet, l'environnement économique actuel en constante transformation et soutenu par une digitalisation croissante des processus, fait naître au quotidien de nouveaux métiers et en fait disparaître d'autres. Tout à fait consciente de cette réalité, la Banque participe depuis 2018 au projet pilote « Luxembourg Digital Skills Bridge » promu par le Ministère du travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, ayant comme principal objectif d'accompagner et de faire évoluer les salariés occupant des postes directement touchés par la transformation digitale de l'économie.

En 2018, Spuerkeess a engagé 92 nouveaux collaborateurs, dont 34 agents féminins et 58 agents masculins.

Gouvernance d'entreprise

Si Spuerkeess était toujours très attachée à une culture d'entreprise placée sous le signe des règles de la bonne gouvernance, les principes de gouvernance sont devenus des piliers majeurs régissant l'organisation et les activités des établissements financiers qui se développent constamment depuis la Circulaire 12/552 de la CSSF. Pour les banques systémiques comme Spuerkeess, le régulateur européen insiste de plus en plus sur l'importance de la bonne gouvernance.

Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

En 2019, outre son rapport annuel traditionnel, la Banque publiera pour la deuxième fois au titre de l'exercice 2018 un rapport extra-financier conforme à la norme « GRI Standard » qui détaille la stratégie et les activités de la Banque dans le domaine de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Activités culturelles, sponsoring et mécénat

Spuerkeess soutient des actions en faveur de la culture, des sports, de l'environnement et du domaine social. Ensemble avec ses partenaires, la Banque s'engage de manière soutenue dans des actions et événements pour autant qu'ils soient en accord avec l'éthique de la Banque ainsi qu'avec ses valeurs de proximité et de professionnalisme.

De nombreux événements et conférences portant sur des sujets d'actualité variés à destination de la clientèle des particuliers, des entreprises et de la clientèle institutionnelle ont été organisés tant dans le cadre prestigieux du Centre Bancaire « 19 Liberté » qu'au Centre Bancaire Rousegäertchen.

Comme chaque année, la Banque a soutenu un grand nombre d'événements socio-culturels, aussi bien dans le domaine de la musique que du sport, et de nombreuses associations estudiantines luxembourgeoises à travers le pays.

Via sa galerie d'art contemporain « Am Tunnel », Spuerkeess continue de témoigner son engagement culturel. Ainsi au courant de l'année 2018, la galerie a montré les expositions « Nature's Luxembourg » par le photographe Raymond Clement, « Young Art Under Ground » par les élèves des lycées luxembourgeois et « Rock History » par l'artiste-peintre André Depienne. En outre, la deuxième édition de l'exposition « De Mains De Maîtres », présentée au Centre Bancaire « 19 Liberté », a de nouveau connu un très grand succès auprès des passionnés de l'art, tant nationaux qu'internationaux.

Comme chaque année, le Musée de la Banque, qui retrace l'histoire de la Place financière luxembourgeoise et de Spuerkeess depuis 1856, a continué en 2018, à connaître un grand intérêt, notamment auprès de classes d'élèves et d'étudiants.

Les deux sites représentent ainsi plus que jamais des points d'attrait de tout premier ordre dans la capitale, tant pour la population luxembourgeoise que pour les nombreux visiteurs étrangers.

ACTIVITE COMMERCIALE DYNAMIQUE DANS UN CONTEXTE PROLONGE DE TAUX D'INTERET HISTORIQUEMENT BAS

Le produit bancaire de la Banque de EUR 537,0 millions au 31 décembre 2018 est en baisse de EUR 70,0 millions ou de 11,5% par rapport à celui de l'exercice 2017.

La diminution du produit bancaire est principalement liée à trois phénomènes. Le premier est l'introduction de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018 qui entraîne un biais méthodologique dans la comparaison du résultat des deux exercices 2017 et 2018. D'une part, en 2017, les ventes de titres non renseignés à la juste valeur par le compte de résultat étaient reprises au compte de résultat pour un montant de EUR 28,8 millions, alors qu'en 2018, elles sont directement reprises dans une rubrique dédiée au niveau des capitaux propres au bilan pour un montant de EUR 1,2 millions. D'autre part, les dispositions de la norme IFRS 9 ont amené la Banque à évaluer un éventail plus large d'instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat à partir de l'exercice 2018, ce qui explique une bonne partie de la diminution du résultat sur instruments financiers qui passe de EUR 59,2 millions fin 2017 à EUR 7,9 millions au 31 décembre 2018.

Le deuxième phénomène concerne la diminution des revenus de valeurs mobilières de EUR 64,6 millions en 2017 à EUR 49,6 millions au cours de l'exercice 2018, en raison essentiellement de la baisse du dividende d'une participation stratégique importante de la Banque.

La marge nette d'intérêt diminue de 1,8% en raison du contexte de taux d'intérêt toujours bas, voire négatifs, réduisant en particulier les opportunités de placement et de transformation d'échéances des banques de détail malgré la hausse du volume d'activité.

Le résultat sur commissions est en hausse de 6,7% en raison de la progression des commissions de gestion d'actifs et de celles en provenance de l'activité des crédits et de paiements.

Les résultats d'évaluation des valeurs mobilières à revenu variable évalués à la juste valeur sont renseignés au poste « réserve de réévaluation » des capitaux propres. La hausse des valorisations des titres au cours de l'année a influencé l'évolution de la réserve de réévaluation qui s'élève à EUR 904,7 millions fin 2018, en augmentation de EUR 213,9 millions ou de 31,0% par rapport aux chiffres retraités au 1er janvier 2018.

Les autres produits et charges d'exploitation sont en baisse et passent de EUR 16,7 millions à la fin de l'exercice 2017 à EUR 12,7 millions à la fin de l'exercice 2018 en raison d'un remboursement d'excédant TVA relatif à plusieurs années au cours de l'exercice 2017.

Spuerkeess a versé sa contribution au compartiment national du Fonds de Résolution Luxembourg (FRL) qui est fusionné progressivement sur une période de 8 ans avec le fonds de résolution unique mis en place par le MRU. La contribution au FGDL a également été effectuée au courant de l'exercice 2018. Spuerkeess finance ces deux contributions par une utilisation progressive de la provision AGDL existante dans ses comptes sociaux.

Malgré une politique rigoureuse de suivi des coûts, les frais généraux totaux enregistrent une progression de 4,3%. Ceci s'explique principalement par la hausse des frais de personnel liée à la transposition de l'accord salarial de la fonction publique avec entre autres l'introduction d'un compte épargne-temps ainsi que par l'augmentation des corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles suite à des investissements informatiques importants liés à l'implémentation de nouvelles réglementations.

Le dénouement de certains dossiers de crédit en défaut sur lesquels une correction de valeur avait été actée ainsi que certains ajustements réalisés par rapport à la première application d'IFRS 9, ont permis à la Banque de réaliser des reprises importantes de corrections de valeur nettes pour risques de

crédit individuels d'un montant total de EUR 20,2 millions en 2018. Le montant total des reprises de provisions pour risques et charges s'élève à EUR 2,2 millions en 2018 et impacte favorablement la comparaison annuelle.

Compte tenu des éléments qui précèdent, la Banque affiche pour l'exercice 2018 un bénéfice net de EUR 175,4 millions par rapport à un bénéfice net de EUR 240,5 millions un an plus tôt, soit une diminution de EUR 65,4 millions ou de 27,2%.

En revanche, le résultat global de l'exercice qui reflète l'évolution du patrimoine de la Banque au cours de l'année, a évolué favorablement en affichant une hausse de EUR 252,3 millions et un solde de EUR 357,5 millions au 31 décembre 2018, principalement suite à l'évolution favorable des cours de bourse.

Après distribution d'une partie du bénéfice net à l'Etat luxembourgeois, le résultat restant permettra à la Banque de renforcer ses fonds propres réglementaires, dont le niveau est largement suffisant pour répondre aux normes européennes en matière de solvabilité.

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

Au vu du passage de la norme IAS 39 à la norme IFRS 9 et des écritures de première application de la nouvelle norme au 1er janvier 2018, les commentaires sur l'évolution des postes de bilan se basent sur les chiffres au 31 décembre 2018 par rapport aux chiffres de l'ouverture du bilan au 1er janvier 2018 et non pas par rapport à la situation de clôture du bilan au 31 décembre 2017, ceci pour des raisons de comparabilité.

La somme bilantaire s'élève à EUR 46.128,2 millions au 31 décembre 2018, en hausse de EUR 717,1 millions par rapport au 1er janvier 2018, en raison principalement de la hausse des dépôts de la clientèle non bancaire.

A l'actif du bilan, le poste « Trésorerie et comptes à vue des banques centrales » diminue de EUR 1.290,8 millions à EUR 4.237,6 millions en raison essentiellement de la baisse des avoirs déposés auprès de la Banque centrale du Luxembourg (BCL).

L'encours des valeurs mobilières à revenu fixe renseignés au coût amorti s'élève à EUR 14.226,7 millions, en hausse de EUR 1.312,7 millions par rapport au 1er janvier 2018.

L'encours des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat s'élève à EUR 1.214,0 millions, en hausse de EUR 23,3 millions par rapport au 1er janvier 2018, en raison principalement de l'augmentation des cours de bourse. Cette rubrique reprend les instruments financiers qui ne remplissent pas les conditions pour être évalués au coût amorti et qui sont ainsi à évaluer à la juste valeur par le compte de résultat.

L'encours des valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation s'élève à EUR 855,6 millions, en hausse de 170,9 millions par rapport au 1er janvier 2018, en raison de la progression des cours de bourse de certaines participations et accessoirement, par les mouvements d'entrée et de sortie actés au courant de l'année.

Par rapport au 1er janvier 2018, l'encours des prêts aux établissements de crédit diminue de EUR 704,1 millions à EUR 2.580,6 millions au 31 décembre 2018. Cette rubrique reprend également les dépôts de la Banque auprès d'autres banques, collatéralisés ou non par des titres.

Les prêts à la clientèle affichent un encours de EUR 21.796,2 millions au 31 décembre 2018 pour une augmentation de EUR 1.016,4 millions depuis le 1er janvier 2018. La hausse est portée par le développement des activités des prêts au logement et des prêts aux entreprises, illustrant la volonté continue de Spuerkeess de soutenir les projets des particuliers et des entreprises dans le pays.

Au passif du bilan, les émissions de titres diminuent de EUR 61,7 millions à EUR 3.798,2 millions. Cette baisse s'explique essentiellement par le remboursement de bons de caisse dont la commercialisation a été arrêtée en 2015.

Les dépôts des établissements de crédit progressent de EUR 64,8 millions à EUR 4.840,8 millions. Cette rubrique reprend également les emprunts de la Banque auprès d'autres banques, collatéralisés ou non par des titres.

Les dépôts de la clientèle affichent un total de EUR 31.988,0 millions soit une augmentation de EUR 422,7 millions. La croissance de cette rubrique est portée par le dynamisme de la collecte de dépôts auprès des entreprises et des particuliers. Les dépôts du secteur public affichent une diminution significative, l'évolution de cette rubrique étant plus volatile et fonction des besoins et de la politique de gestion de la trésorerie de l'Etat.

La Banque affiche, conformément à l'article 38-4 de la loi relative au secteur financier, un rendement des actifs de 0,38% contre 0,53% pour l'exercice précédent.

EVOLUTION DES FONDS PROPRES

Le total des capitaux propres de Spuerkeess s'élève à EUR 4.007,1 millions au 31 décembre 2018, contre EUR 3.810,9 millions fin 2017, soit une augmentation de 5,1%.

Cette augmentation des capitaux propres de EUR 196,2 millions se décompose principalement en une augmentation de la réserve non distribuée de EUR 200,8 millions et de la réserve de réévaluation de EUR 213,9 millions, un impact de première application de la norme IFRS 9 de EUR -121,2 millions, une variation de l'écart actuariel du fonds de pension de EUR -32,8 millions et finalement une diminution du bénéfice 2018 de EUR 65,4 millions.

Les fonds propres réglementaires de base se situent au 31 décembre 2018 à EUR 3.930,4 millions, contre EUR 2.855,3 millions fin 2017 (+37,7%). Cette augmentation est due à l'inclusion des gains non réalisés mesurés à la juste valeur via la réserve de réévaluation dans les fonds propres réglementaires à partir de l'exercice 2018, conformément au règlement CSSF 14-01. Les exigences de fonds propres réglementaires s'élèvent à EUR 1.405,5 millions au 31 décembre 2018, contre EUR 1.246,1 millions fin 2017.

Le ratio de fonds propres de base « Core Equity Tier 1 » (CET1) s'élève à 22,4% au 31 décembre 2018, contre 18,3% au 31 décembre 2017, témoignant du niveau de solvabilité très élevé de Spuerkeess. Le ratio de fonds propres total s'établit à 22,7% en décembre 2018, contre 18,8% au 31 décembre 2017.

En 2018, l'agence de notation « Standard & Poor's » a confirmé sa notation très élevée de AA+, perspective stable et l'agence « Moody's » a attribué l'excellente notation « Long Term Deposit Rating » Aa2 aux dépôts avec une perspective stable.

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2019

Dans un contexte économique caractérisé par des incertitudes politiques persistantes et donc des perspectives de croissance et d'inflation modérées, les banques centrales restent très prudentes dans l'exercice de la politique monétaire. Les commentaires et déclarations récents de la Banque Centrale Européenne laissent croire que les taux d'intérêt à court et moyen terme resteront encore très bas tout au long de l'année 2019.

Ainsi, la Banque s'attend à une pression continue sur sa marge d'intérêt dans la mesure où les opportunités de emploi des liquidités excédentaires sont négativement impactées par l'environnement des taux bas à court terme. En revanche, et sauf éclatement d'une crise économique ou politique aiguë en Europe, le coût du risque de crédit pour la Banque ne devrait pas connaître d'évolution négative significative.

Si les résultats de l'exercice 2018 témoignent du fait que la Banque, à l'instar des autres établissements de crédit, pâtit des conséquences d'un environnement de taux historiquement bas et d'une compression des marges en raison du renforcement de la concurrence, il importe de rappeler au lecteur les éléments exceptionnels qui ont contribué au recul affiché au courant de l'exercice 2018 tels que plus amplement décrits dans le présent rapport de gestion.

Spuerkeess est une banque systémique d'importance primordiale pour le système financier et bancaire luxembourgeois et un actionnaire de référence dans d'autres domaines de l'activité économique et industrielle du Luxembourg. Dès lors, les volatilités dans les résultats de ces sociétés ont un impact sur les comptes de la Banque du fait de son rôle de contributeur au développement économique et social du pays.

Au courant de l'année 2019, le Conseil d'administration et le Comité de direction, de concert avec le Personnel de la Banque, vont poser les jalons en vue du développement d'un nouveau programme stratégique pluriannuel qui permettra à la Spuerkeess de confirmer sa position de leader du secteur bancaire luxembourgeois et de partenaire privilégié pour la clientèle sur tous les segments. Ce programme stratégique passera par l'innovation dans le domaine des produits et services bancaires, le développement des canaux de distribution, tant au niveau des agences qu'au niveau digital et la prise en compte des évolutions socio-économiques nationales, européennes et internationales.

Dans ce contexte, le Comité de direction confirme que la Banque continuera à assumer pleinement sa mission de soutien à l'économie nationale. A cet effet, la Banque contribuera à la promotion d'un développement durable de l'économie dans le respect de sa responsabilité sociale d'entreprise.

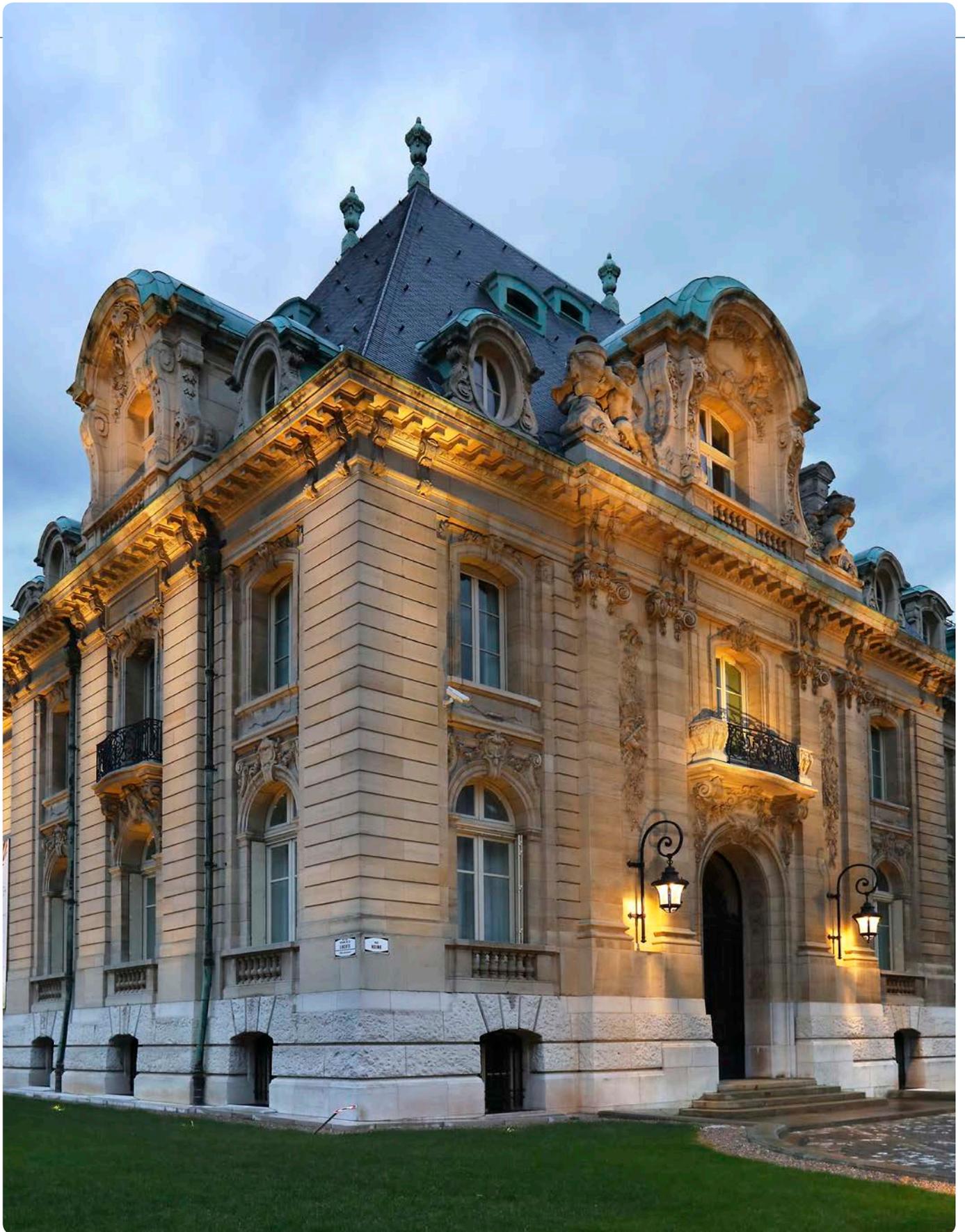
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement important, mettant en cause la marche normale des affaires de la Banque, ne s'est produit après la clôture de l'exercice 2018.

Luxembourg, le 27 mars 2019

Pour le Comité de direction

Guy ROSSELJONG	Françoise THOMA
Directeur Général adjoint	Directeur Général
Membre du Comité de direction	Président du Comité de direction



3 ORGANES DE LA BANQUE

L'organisation de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, premier institut financier du pays fondé en 1856, est régie par la loi du 24 mars 1989 qui a défini les pouvoirs respectifs du Conseil d'administration et du Comité de direction. Suivant l'article 8 de cette loi organique « le Conseil d'administration définit la politique générale de l'établissement

et contrôle la gestion du Comité de direction. Tous les actes tant d'administration que de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Banque sont de la compétence du Comité de direction, sous réserve des approbations requises en vertu de la présente loi ».

Conseil d'administration (composition au 01/03/2019)

Président

M. Camille FOHL

Vice-Présidente

Mme Elisabeth MANNES-KIEFFER (avec effet au 01/06/2018)

Administrateurs

M. Nima AHMADZADEH (avec effet au 01/05/2018)

M. Paul ENSCH

M. Manuel NICOLAS

M. Jean-Claude REDING

M. Jean-Pierre ZIGRAND (avec effet au 14/09/2018)

Représentants du personnel

M. Georges DENNEWALD

M. Steve MELAN (avec effet au 01/05/2018)

Madame Betty SANDT a démissionné du Conseil d'administration avec effet au 31/03/2018.

Commissaire de surveillance

M. Bob KIEFFER

Le Conseil d'administration de Spuerkeess

1ère rangée de gauche à droite :

M. Bob KIEFFER, M. Steve MELAN

Mme Elisabeth MANNES-KIEFFER,

M. Camille FOHL, M. Nima AHMADZADEH,

M. Jean-Pierre ZIGRAND

2ème rangée de gauche à droite :

M. Jean-Claude REDING, M. Manuel NICOLAS,

M. Paul ENSCH, M. Georges DENNEWALD



Photo prise dans l'Agence Limpertsberg

Président
Membres

Comité de direction (composition au 01/03/2019)

Mme Françoise THOMA	Directeur Général
M. Guy ROSSELJONG	Directeur Général adjoint (avec effet au 01/05/2018)
M. Aly KOHLL	Directeur
M. Romain WEHLES	Directeur
Mme Doris ENGEL	Directeur (avec effet au 03/05/2018)

M. Michel BIREL à fait valoir ses droits à la retraite avec effet au 01/05/2018.

Réviseur d'entreprises agréé : Ernst & Young, Société anonyme



Le Comité de direction de Spuerkeess

*De gauche à droite :
M. Romain WEHLES, M. Aly KOHLL,
Mme Françoise THOMA, M. Guy ROSSELJONG,
Mme Doris ENGEL*

Photo prise au siège 1, Place de Metz

Déclaration sur la conformité des états financiers

Luxembourg, le 27 mars 2019

Concerne : Déclaration sur la conformité des états financiers et du rapport de gestion conformément aux dispositions de l'article 3 de la version coordonnée de la « Loi Transparence » du 11 janvier 2018

Par la présente, nous vous informons qu'à notre connaissance les comptes annuels de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, au 31 décembre 2018, établis conformément au corps de normes comptables applicable, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des résultats, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Pour le Comité de direction

Guy ROSSELJONG
Directeur Général adjoint
Membre du Comité de direction

Françoise THOMA
Directeur Général
Président du Comité de direction

A. Rapport du réviseur d'entreprises

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Au Comité de direction,
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
1, place de Metz
L-2954 Luxembourg

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (la « Banque ») comprenant le bilan au 31 décembre 2018 ainsi que le compte de profits et pertes, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code

de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification et évaluation des instruments financiers à revenu fixe et évaluation des instruments dérivés

Les instruments financiers à revenu fixe et les dérivés détenus par la Banque sont repris dans les comptes annuels sous les rubriques instruments financiers à des fins de transaction, instruments financiers dérivés à des fins de couverture, actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ainsi que valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti. Au 31 décembre 2018, ces instruments représentent une valeur nette comptable de EUR 15,7 milliards, représentant 34,1% du bilan de la Banque¹.

En accord avec les exigences de la nouvelle norme IFRS 9 relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers, les instruments financiers à revenu fixe sont à renseigner au coût amorti ou à la juste valeur suivant leur classification. Cette classification dépend de l'intention de gestion (« business model ») et de la réussite du test « SPPI » (Solely Payments of Principal and Interest), déterminant ainsi la méthode d'évaluation à retenir. Sur cette base et dans le cadre de la première mise en application de la norme IFRS 9 au 1 janvier 2018, la Banque a reclassé un montant de EUR 8,6 milliards de son portefeuille

¹ Se référer aux notes des comptes annuels : 4.4 - Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, 4.14 - Instruments dérivés, 4.6 - Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, 4.8 - Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti.

« titres disponibles à la vente – valeurs mobilières à revenu fixe » vers le portefeuille « valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti ».

Les autres instruments à revenu fixe et les instruments dérivés ont été classifiés dans des portefeuilles évalués à la juste valeur. La détermination de la juste valeur des instruments financiers à revenu fixe et dérivés est intrinsèquement complexe de par la nature de certains instruments, la disponibilité de prix sur un marché actif et/ou la disponibilité limitée de données observables. Pour certains instruments, la disponibilité restreinte de ces informations augmente le degré de subjectivité dans leur évaluation, nécessitant donc un jugement de la Direction.

Au 31 décembre 2018, 90,5% des instruments financiers sont évalués au coût amorti et 9,5% des autres instruments financiers à revenu fixe et les dérivés sont évalués à la juste valeur. Nous considérons la classification et l'évaluation de ces instruments financiers à revenu fixe et l'évaluation des instruments financiers dérivés comme un élément clé de notre audit tant en raison de leur importance dans la présentation de la situation financière, ainsi que du degré de jugement nécessaire pour la détermination de la juste valeur de certains de ces actifs.

Comment notre audit a répondu à cette question clé

En relation avec la classification des instruments financiers à revenu fixe, nous avons vérifié que les conditions établies dans les « business model » de la Banque étaient respectées et avons procédé à des tests de cheminement et de contrôle relatifs au processus de classification (test SPPI). De même, la bonne classification de ces instruments à des catégories d'actifs à évaluer au coût amorti ou à la juste valeur a fait l'objet d'une vérification sur base d'un échantillon de ces actifs déterminé sur base aléatoire.

Pour les instruments financiers y compris les instruments dérivés nous avons vérifié le bon fonctionnement de contrôles clés du processus d'évaluation relatif à l'imputation de ces instruments dans les outils de gestion ou comptables opérés par la Banque et l'application de méthodes d'évaluations appropriées par celle-ci.

Les instruments financiers de l'actif y compris les instruments dérivés ont fait l'objet de vérifications afin de s'assurer que les valeurs comptables enregistrées par la Banque ont été correctement déterminées et repris. A cette fin, la méthode appliquée à la détermination du coût amorti a été analysée. Les instruments financiers évalués à la juste valeur, ainsi que les instruments financiers dérivés ont fait l'objet d'une évaluation indépendante ou d'une validation de la méthode d'évaluation sur base d'un échantillon déterminé sur base aléatoire.

Dépréciation des prêts et créances au coût amorti pour la clientèle « Corporate »

Les prêts et créances envers la clientèle « Corporate » représentent une activité clé de la Banque et sont repris dans les comptes annuels sous la rubrique Prêts et avances au coût amorti – Clientèle. Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti, diminué d'une correction de valeur pour pertes de crédits attendues. Ils affichent à l'actif du bilan une exposition nette de EUR 5,5 milliards incluant un stock de dépréciations d'actifs sur risques individuels de EUR 86,4 millions².

La dépréciation de ces instruments relève du jugement du Comité de direction fondé sur l'analyse des crédits effectuée par le département en charge du suivi du risque de crédit ainsi que d'un calcul, par crédit, suivant les principes définis par la norme IFRS 9 relative à la détermination des corrections de valeurs pour pertes de crédits attendues. Ces principes furent appliqués pour la première fois pour l'année se terminant au 31 décembre 2018. Ce calcul se base sur une catégorisation de tous les crédits en fonction de leur notation interne (« staging ») ainsi que des estimations liées principalement aux probabilités de défaut et aux expositions effectives au moment du défaut.

Le processus de détermination des pertes attendues se basant sur de multiples facteurs, est complexe par nature et inclut un certain degré de jugement pour l'identification des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'augmentation significative du risque de crédit et la détermination du niveau de dépréciation nécessaire qui en résulte.

² Se référer aux notes des comptes annuels : 4.3 - Prêts et avances au coût amort - Clientèle

Nous avons considéré la dépréciation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » comme une question clé de notre audit à la fois en raison du niveau de jugement requis dans leur détermination, de la première application des modalités de calcul des corrections de valeurs sur pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9 ainsi que par leur importance dans la présentation de la situation financière et de l'état du résultat global de l'exercice se terminant au 31 décembre 2018.

Comment notre audit a répondu à cette question clé

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à des tests de cheminement et de contrôle relatifs au processus d'identification des encours en souffrance au sein de la Banque, à la revue périodique de ces expositions, la vérification de l'établissement d'une fiche de provision spécifique ainsi que la prise en compte d'autres indicateurs quantitatifs tels que définis par la Banque.

Nous nous sommes entretenus avec les responsables de départements sur l'approche appliquée par la Banque dans le cadre de la première mise en application de la norme IFRS 9. Plus particulièrement nous avons analysé la démarche appliquée par la Banque pour procéder à la catégorisation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » (staging) et pour estimer les données qualitatives et quantitatives servant comme base pour le calcul des dépréciations de crédits.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne de la Banque en lien avec l'évaluation du niveau de dépréciation des prêts et créances via des entretiens, la revue des contrôles clés, la revue de la gouvernance et des protocoles de décisions ainsi que la validation par la Direction des niveaux de corrections de valeurs spécifiques pour ces expositions.

Pour les prêts et créances dépréciés, nous avons apprécié sur base d'un échantillon le caractère raisonnable du montant des dépréciations. Nos procédures ont notamment inclus une vérification des informations relatives aux dossiers et le cas échéant, une vérification de la prise en compte de l'existence et de la valorisation des collatéraux.

En complément, sur base d'un échantillon de prêts et créances disposant d'une notation interne faible, nous nous sommes assurés que ces derniers n'auraient pas dû faire l'objet d'une dépréciation en raison d'incidents particuliers.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité de direction et fait l'objet d'une approbation au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Comité de direction et du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Comité de direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que

celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Ces comptes annuels font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration conformément à la loi organique du 24 mars 1989.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Comité de direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de direction, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité de direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 juin 2017 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 1 an.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise incluse dans le rapport de gestion relève de la responsabilité du Comité de direction. Les informations requises par l'article 70 bis paragraphe (1) de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois sont en concordance avec les comptes annuels et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'audit ou l'organe équivalent.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Autres points

Les comptes annuels de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg au 31 décembre 2017 ont été audités par un autre réviseur d'entreprises agréé qui a exprimé une opinion sans réserve sur ces comptes annuels en date du 22 mars 2018.

Autre sujet

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise comprend les informations requises par l'article 70 bis paragraphe (1) de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Christoph Haas

Luxembourg, le 27 mars 2019

B. Bilan au 31 décembre 2018

ACTIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2017	31/12/2018
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.1.	5.527.885.100	4.237.236.592
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	4.2.	3.671.386.893	2.580.582.943
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	4.3.	20.912.775.444	21.796.184.932
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	4.4. 4.14.	85.338.534	220.216.547
Instruments financiers dérivés de couverture	4.14.	93.957.657	65.470.560
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.5.	548.117.498	
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.6.		1.213.992.172
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	4.7.	9.134.090.462	
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	4.8.		14.226.659.024
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	4.7.	790.397.767	
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.9.		855.640.631
Titres détenus jusqu'à échéance	4.10.	3.946.383.118	
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	4.11.	388.581.964	428.895.015
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	4.15.	46.597.287	69.027.154
Immobilisations corporelles à usage propre	4.16.	285.081.479	274.706.396
Immobilisations corporelles de placement	4.17.	13.727.120	12.762.728
Immobilisations incorporelles	4.18.	18.605.053	27.475.050
Impôts différés	4.19.	51.971.459	109.789.849
Autres actifs	4.20.	3.190.085	9.547.404
TOTAL de l'ACTIF		45.518.086.919	46.128.186.996

Les notes figurant en annexe aux pages 41 à 160 font partie intégrante des comptes annuels.

PASSIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2017	31/12/2018
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.21.	4.776.023.875	4.840.845.065
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	4.22.	31.565.297.767	31.987.957.856
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	4.4. 4.14.	202.116.831	133.331.389
Instruments financiers dérivés de couverture	4.14.	588.498.489	606.826.289
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.23.	146.853.974	151.566.706
Emissions de titres	4.24.	3.713.017.053	3.646.594.429
Provisions	4.25.	425.757.729	403.053.431
Autres passifs	4.26.	33.345.405	81.777.278
Impôts courants	4.19.	56.502.785	43.853.368
Fonds de pension	4.27.	199.816.171	225.285.987
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)		41.707.230.079	42.121.091.797

CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros	31/12/2017	31/12/2018
Report sous-total PASSIF avant capitaux propres	41.707.230.079	42.121.091.797
Capital souscrit	173.525.467	173.525.467
Réserve de réévaluation	780.658.062	904.694.885
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	778.228.665	
<i>Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation</i>		902.600.374
Réserves - Résultats non distribués	2.615.888.765	2.753.509.277
<i>Plus ou moins values de cession valeurs mobilières à revenu variable renseignés à la juste valeur</i>		990.769
Résultat de l'exercice	240.784.545	175.365.570
Total capitaux propres	3.810.856.840	4.007.095.199
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES	45.518.086.919	46.128.186.996

Les notes figurant en annexe aux pages 41 à 160 font partie intégrante des comptes annuels.

C. Compte de résultat au 31 décembre 2018

en euros	Notes	31/12/2017	31/12/2018
Résultat d'intérêts	5.1.	363.355.609	356.775.415
Revenu de valeurs mobilières	5.2.	64.554.153	49.566.412
Commissions	5.3.	103.133.400	109.996.351
RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS		531.043.163	516.338.178
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	5.4.	33.545.611	90.930
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	5.5.	9.660.650	5.789.730
Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	5.6.	4.840.448	-2.612.343
Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	5.7.		-10.620.408
Résultat sur opérations de couverture	5.8.	2.619.890	2.587.336
Différences de change		8.567.479	12.688.147
Autres produits d'exploitation	5.9.	19.872.498	13.694.356
Autres charges d'exploitation	5.9.	-3.204.183	-991.748
PRODUIT BANCAIRE		606.945.555	536.964.179
Frais du personnel	5.10.	-207.297.523	-221.705.733
Autres frais généraux administratifs	5.11.	-87.852.391	-85.732.244
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	5.12. 5.13. 5.14.	-33.054.808	-34.829.387
RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX		278.740.833	194.696.815
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	5.15.	15.774.365	20.235.654
Dotations aux/Reprises de provisions	5.16.	719.445	2.215.886
RESULTAT AVANT IMPOTS ET ACTIFS NON COURANTS		295.234.643	217.148.355
Résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée		1.081.909	258.589
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	5.17.	-55.532.006	-42.041.374
RESULTAT DE L'EXERCICE		240.784.545	175.365.570

Les notes figurant en annexe aux pages 41 à 160 font partie intégrante des comptes annuels.

D. Etat du résultat global au 31 décembre 2018

en euros	31/12/2017	31/12/2018
RESULTATS DE L'EXERCICE	240.784.545	175.365.570
Eléments non reclassés ultérieurement en résultat net	4.397.501	182.423.603
Ecart actuariels sur régime de pension à prestation définie	10.676.221	-44.317.761
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation		211.863.623
<i>Variation des résultats d'évaluation</i>		210.661.448
<i>Résultat réalisé sur ventes</i>		1.202.176
Impact impôts	-6.278.720	14.877.741
Eléments à reclasser ultérieurement en résultat net	-136.482.938	-334.886
Actifs financiers disponibles à la vente	-127.255.882	
- <i>Variation des résultats d'évaluation</i>	-93.387.335	
- <i>Résultats de vente réalisés via le compte de résultat</i>	-33.868.547	
Couverture de flux de trésorerie	3.427.007	-452.610
Impact impôts différés	-12.654.063	117.724
Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts	-132.085.437	182.088.717
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	108.699.108	357.454.287

E. Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2018

Au cours de l'exercice 2018, la Banque a affecté EUR 40.000.000 (même montant qu'au cours de l'exercice 2017) de son résultat 2017 à l'Etat. Les fonds propres ont été renforcés par une affectation en réserve d'un montant de EUR 200.784.545.

en euros	Capital souscrit	Réserves	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2018	173.525.467	2.615.888.765	780.658.062	240.784.545	3.810.856.839
Impact FTA*	-	-31.364.090	-89.851.837	-	-121.215.926
Au 1er janvier 2018 après FTA	173.525.467	2.584.524.676	690.806.225	240.784.545	3.689.640.913
Affectation du résultat 2017	-	240.784.545	-	-240.784.545	-
Résultat net de l'exercice 2018	-	-	-	175.365.570	175.365.570
Distribution pour l'exercice 2017	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-32.790.712	-	-	-32.790.712
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	214.223.546	-	214.223.546
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-334.886	-	-334.886
Autres	-	990.769	-	-	990.769
Au 31 décembre 2018	173.525.467	2.753.509.277	904.694.885	175.365.570	4.007.095.199

en euros	Capital souscrit	Réserves	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2017	173.525.467	2.411.007.328	917.141.000	240.483.936	3.742.157.732
Affectation du résultat 2016	-	240.483.936	-	-240.483.936	-
Résultat net de l'exercice 2017	-	-	-	240.784.545	240.784.545
Distribution pour l'exercice 2016	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	4.397.501	-	-	4.397.501
Résultat net d'évaluation des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	-139.017.044	-	-139.017.044
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	2.534.106	-	2.534.106
Au 31 décembre 2017	173.525.467	2.615.888.765	780.658.062	240.784.545	3.810.856.839

* First Time Adoption IFRS 9 : détails livrés à la note 2.2.1

Les notes figurant en annexe aux pages 41 à 160 font partie intégrante des comptes annuels.

F. Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2018

en euros	31/12/2017	31/12/2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	5.525.500.027	4.237.468.414
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	1.376.072.568	417.447.145
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	1.831.874.968	1.764.647.029
Instruments financiers détenus à des fins de négociation	-	-
Total	8.733.447.563	6.419.562.587

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure à 90 jours.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement.

La Banque utilise la méthode indirecte pour déterminer les flux de trésorerie. Pour ce faire, la Banque élimine du résultat net tous les flux purement comptables qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de liquidités et présente directement les éléments du résultat net provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels.

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

Les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus. Ce sont toutes les activités autres que celles d'investissement ou de financement. Il s'agit des produits et charges d'exploitation, des flux de trésorerie rattachés aux produits et charges financiers et autres et des différentes catégories d'impôts payés dans le courant de l'exercice.

- Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels :

en euros	31/12/2017	31/12/2018
Intérêts reçus	880.802.566	889.649.346
Intérêts payés	-524.561.636	-515.461.372
Revenus de valeurs mobilières	64.554.153	49.566.412
Commissions reçues	145.997.919	153.921.990
Commissions payées	-42.864.519	-43.925.639
Autres produits d'exploitation	19.872.060	13.684.392
Autres charges d'exploitation	-2.164.447	-991.748
Impôts courants	-55.532.006	-42.041.374
Autres frais généraux administratifs	-281.179.449	-293.283.241
Sous-total	204.924.641	211.118.767

Les notes figurant en annexe aux pages 41 à 160 font partie intégrante des comptes annuels.

- Flux de trésorerie provenant des variations d'actifs opérationnels :

Variations nettes en euros	31/12/2017	31/12/2018
Instrument financiers détenus à des fins de transaction	1.462.494	2.562.552
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-286.638.122	548.749.581
<i>dont reclassement vers actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat</i>		548.749.581
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	562.513.203	8.855.384.040
<i>dont reclassement vers valeurs mobilières à revenu fixe au coût amorti</i>		8.313.941.138
<i>dont reclassement vers actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat</i>		541.442.900
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	11.956.183	149.194.510
<i>dont reclassement vers valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation</i>		59.188.734
<i>dont reclassement vers actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat</i>		90.005.776
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation		-59.188.734
<i>dont reclassement de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable</i>		-59.188.734
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		-1.224.921.038
<i>dont reclassement de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe</i>		-541.442.900
<i>dont reclassement d'actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat</i>		-548.749.581
<i>dont reclassement de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable</i>		-90.005.776
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	616.312.337	137.608.845
<i>dont reclassement vers valeurs mobilières à revenu fixe au coût amorti</i>		386.116.585
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	-992.194.128	-1.000.237.179
<i>dont reclassement vers valeurs mobilières à revenu fixe au coût amorti</i>		91.256.664
Instrument financiers dérivés de couverture	13.957.560	500.311
Autres actifs	-34.964.759	-39.264.979
Sous-total	-107.595.233	7.370.387.910

Les notes figurant en annexe aux pages 41 à 160 font partie intégrante des comptes annuels.

- Flux de trésorerie provenant des variations des passifs opérationnels :

Variations nettes en euros	31/12/2017	31/12/2018
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	7.893.982	6.986.487
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-348.422	259.880
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	37.634.720	63.526.805
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	3.377.785.920	423.285.946
Instruments financiers dérivés de couverture	11.636.219	52.531.815
Autres passifs	-56.636.576	47.953.856
Emissions de titres	-1.055.884.807	-86.351.220
Sous-total	2.322.081.037	508.193.569
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	2.419.410.445	8.089.700.246

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

en euros	31/12/2017	31/12/2018
Acquisition de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	-1.100.000	
Cession de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	32.979.060	
Acquisition de valeurs mobilières à revenu variable		-1.770.222
Cession de valeurs mobilières à revenu variable		514.215
Acquisition/cession de parts dans les entreprises associées et dans les filiales	4.761	2.762.715
Acquisition de titres détenus jusqu'à échéance	-896.517.406	
Remboursement de titres détenus jusqu'à échéance	1.523.141.920	
Acquisition de valeurs mobilières à revenu fixe		-3.800.601.115
Reclassement de titres disponibles à la vente vers valeurs mobilières à revenu fixe au coût amorti		-8.313.941.138
Reclassement de prêts et avances au coût amorti vers valeurs mobilières à revenu fixe au coût amorti		-477.373.249
Cession/remboursement de valeurs mobilières à revenu fixe		2.433.951.698
Acquisitions/cessions d'actifs incorporels et corporels	-23.392.789	-31.897.333
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	635.115.547	-10.188.354.429

Les activités d'investissement comprennent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les activités de financement sont des activités qui entraînent des changements quant à l'ampleur et à la composition des capitaux propres et des capitaux subordonnés empruntés par l'établissement.

en euros	31/12/2017	31/12/2018
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-	-
Distribution du résultat	-40.000.000	-40.000.000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-40.000.000	-40.000.000

Réconciliation des flux des activités de financement

en euros	01/01/2017	Flux de trésorerie	Non-liée flux de trésorerie	31/12/2017
Produits de l'émission de passifs subordonnés	101.479.685	-	-508.644	100.971.040

en euros	01/01/2018	Flux de trésorerie	Non-liée flux de trésorerie	31/12/2018
Produits de l'émission de passifs subordonnés	100.971.040	-	-488.003	100.483.038

Variation nette de trésorerie

en euros	31/12/2017	31/12/2018
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	2.419.410.445	8.089.700.246
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	635.115.547	-10.188.354.429
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-40.000.000	-40.000.000
Variation nette de trésorerie	3.014.525.992	-2.138.654.183

Variation des comptes de trésorerie et des équivalents de trésorerie

en euros	2017	2018
Situation au 1er janvier	5.558.882.703	8.733.447.563
Variation nette de trésorerie	3.014.525.992	-2.138.654.183
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	160.038.868	-175.230.793
Situation au 31 décembre	8.733.447.563	6.419.562.588

Les notes figurant en annexe aux pages 41 à 160 font partie intégrante des comptes annuels.



G. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2018

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg (ci-après « La Banque »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

La Banque est soumise à la réglementation bancaire au Luxembourg, notamment à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. A partir du 4 novembre 2014, avec l'entrée en vigueur du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU), la Banque centrale européenne a repris la surveillance prudentielle de la Banque.

Le siège de la Banque est situé 1, Place de Metz à L-2954 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, la Banque a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

L'effectif moyen de la Banque pour le courant de l'exercice 2018 était de 1.857 personnes (1.820 personnes en 2017), y compris les contrats d'insertion à l'emploi.

L'activité commerciale de la Banque est exercée à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 27 mars 2019.

2. PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES ANNUELS

2.1 RESPECT DES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels pour l'exercice 2018 ont été préparés en conformité avec les obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg pour les établissements de crédit tels que décrits ci-après. A l'exception des principes comptables relatifs à la comptabilisation de la provision « AGDL » (« Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg »), de la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec une quote-part de réserves (ci-après « les provisions prudentielles ») qui sont décrits à la note 3.11 « Provisions », les principes comptables sont basés sur les IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne.

Les comptes annuels sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la Banque, suivant le principe de l'enregistrement au coût historique, respectivement au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, des actifs financiers détenus à des fins de transaction et des instruments financiers dérivés. Sont renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les valeurs mobilières à revenu variable et les actifs du fonds de pension.

Les informations sectorielles requises par l'application de la norme IFRS 8, de même que les informations sur les sociétés consolidées, sont fournies dans la publication des comptes consolidés du groupe émis à la même date que le présent rapport.

2.1.1 Normes nouvelles ou révisées adoptées par l'Union européenne, d'application depuis le 1er janvier 2018

IFRS 9 (norme) « Instruments financiers », se référer à la section 2.2.1.

Les normes suivantes n'ont pas d'impact sur la Banque :

- IFRS 15 (norme et modifications) « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », se référer à la section 2.2.2 ;

- IFRS 4 (modifications) « Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 » ;
- « Améliorations aux IFRS, cycle 2014-2016 » qui sont une série d'amendements aux normes existantes ;
- IFRS 2 (modifications) « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur les actions » ;
- IAS 40 (modifications) « Transfert des immeubles de placement » ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée ».

2.1.2 Normes nouvelles ou révisées adoptées par l'Union européenne, mais pas encore d'application au 1er janvier 2018

La norme suivante aura un impact sur la Banque, se référer à la note 2.2.3 : IFRS 16 « Contrats de location » (applicable à partir du 1er janvier 2019).

Les normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact sur la Banque :

- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » (applicable à partir du 1er janvier 2019) ;
- IFRS 9 (modifications) « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » (applicable à partir du 1er janvier 2019).

2.1.3 Normes nouvelles ou révisées qui ne sont pas encore adoptées par l'Union européenne et qui ne sont pas d'application au 1er janvier 2018

Les normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact sur la Banque :

- IAS 28 (modifications) « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » (applicable à partir du 1er janvier 2019) ;
- « Améliorations aux IFRS, cycle 2015-2017 » (applicable à partir du 1er janvier 2019) ;
- IAS 19 (modifications) « Modification, réduction ou liquidation de régime » (applicable à partir du 1er janvier 2019) ;
- « Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS » (applicable à partir du 1er janvier 2020) ;

- IFRS 3 (modifications) « Regroupements d'entreprises » (applicable à partir du 1er janvier 2020) ;
- Modifications de IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme « significatif » » (applicable à partir du 1er janvier 2020) ;
- IFRS 17 (norme) « Contrats d'assurance » (application repoussée au 1er janvier 2022 par l'IASB).

2.2 IMPACT DES NOUVELLES NORMES POUR LA BANQUE

2.2.1 IFRS 9 « Instruments financiers » (applicable depuis le 1er janvier 2018)

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » a remplacé la norme IAS 39 au 1er janvier 2018. La Banque a adopté la partie classification et évaluation des instruments financiers ainsi que la partie corrections de valeur sur les instruments financiers.

Cependant, la Banque a pris l'option prévue par la norme de continuer à appliquer IAS 39 pour la comptabilité de couverture dans l'attente d'une norme finale sur la macrocouverture. La Banque applique rétroactivement la norme IFRS 9 sans livrer des données comparatives pour l'exercice 2017.

2.2.1.1 Reclassifications des instruments financiers

Les tableaux suivants font le lien entre la transition de la norme IAS 39 vers la norme IFRS 9 et retracent ainsi les différents mouvements entre les catégories comptables :

ACTIF du Bilan	réf.	31/12/2017	Reclassification	Variation d'évaluation		01/01/2018
				Correction de valeur	Autres	
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales		5.527.885.100	-	-302.352	-	5.527.582.748
Prêts et avances au coût amorti		24.584.162.337	-474.547.243	-44.526.232	-661.485	24.064.427.377
<i>vers Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti</i>	A	-	-474.547.243	-	-	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction		85.338.534	4.056.704	-	-	89.395.238
<i>de Instruments financiers dérivés de couverture</i>	H	-	4.056.704	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture		93.957.657	-4.056.704	-	-	89.900.953
<i>vers Instruments financiers détenus à des fins de transaction</i>	H	-	-4.056.704	-	-	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat		548.117.498	-548.117.498	-	-	-
<i>vers Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat</i>	D	-	-548.117.498	-	-	-
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		-	1.190.650.570	12.333.606	-12.333.606	1.190.650.570
<i>de Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe</i>	C	-	536.884.305	-	-	-
<i>de Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat</i>	D	-	548.117.498	-	-	-
<i>de Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable</i>	G	-	105.648.767	-	-	-
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe		9.134.090.462	-9.134.090.462	-	-	-
<i>vers Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti</i>	B	-	-8.597.206.157	-	-	-
<i>vers Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat</i>	C	-	-536.884.305	-	-	-

ACTIF du Bilan	réf.	31/12/2017	Reclassification	Variation d'évaluation		01/01/2018
				Correction de valeur	Autres	
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti		-	13.018.136.518	-7.381.275	-96.755.072	12.914.000.168
<i>de Prêts et avances au coût amorti</i>	A	-	474.547.243	-	-	-
<i>de Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe</i>	B	-	8.597.206.157	-	-	-
<i>de Titres détenus jusqu'à échéance</i>	E	-	3.946.383.118	-	-	-
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable		790.397.767	-790.397.767	-	-	-
<i>vers Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation</i>	F	-	-684.749.000	-	-	-
<i>vers Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat</i>	G	-	-105.648.767	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation		-	684.749.000	-	-	684.749.000
<i>de Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable</i>	F	-	684.749.000	-	-	-
Titres détenus jusqu'à échéance		3.946.383.118	-3.946.383.118	-	-	-
<i>vers Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti</i>	E	-	-3.946.383.118	-	-	-
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales		388.581.964	-	5.000.000	-5.000.000	388.581.964
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux		46.597.287	-	-	-	46.597.287
Immobilisations corporelles à usage propre		285.081.479	-	-	-	285.081.479
Immobilisations corporelles de placement		13.727.120	-	-	-	13.727.120
Immobilisations incorporelles		18.605.053	-	-	-	18.605.053
Impôts différés		51.971.459	-	12.765.001	29.846.518	94.582.978
Autres actifs		3.190.085	-	-	-	3.190.085
TOTAL de l'ACTIF		45.518.086.919	-	-22.111.252	-84.903.645	45.411.072.020

PASSIF du Bilan	réf.	31/12/2017	Reclassification	Variation d'évaluation		01/01/2018
				Correction de valeur	Autres	
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit		4.776.023.875	-	-	-	4.776.023.875
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle		31.565.297.767	-	-	-	31.565.297.767
Instruments financiers détenus à des fins de transaction		202.116.831	11.007.159	-	-	213.123.990
<i>de Instruments financiers dérivés de couverture</i>	<i>H</i>	-	<i>11.007.159</i>	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture vers Instruments financiers détenus à des fins de transaction	<i>H</i>	588.498.489	<i>-11.007.159</i>	-	-	577.491.330
<i>de Instruments financiers dérivés de couverture</i>	<i>H</i>	-	<i>-11.007.159</i>	-	-	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat		146.853.974	-	-	-	146.853.974
Emissions de titres		3.713.017.053	-	-	-	3.713.017.053
Provisions		425.757.729	-	14.201.029	-	439.958.758
Autres passifs		33.345.405	-	-	-	33.345.405
Impôts courants		56.502.785	-	-	-	56.502.785
Fonds de pension		199.816.171	-	-	-	199.816.171
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)		41.707.230.079	-	14.201.029	-	41.721.431.106

Descriptif des différentes reclassifications

- A : Ce reclassement regroupe les positions de valeurs mobilières à revenu fixe qui n'étaient pas cotées activement sur un marché au moment de leur acquisition. En application de la norme IAS 39, ces positions étaient classées sous la rubrique des prêts et avances au coût amorti. Sous la norme IFRS 9, ces positions sont détenues dans une intention de « Hold to Collect » (HTC) et classées en appliquant le test du « Solely Payment of Principal and Interest » (SPPI). La résultante de cette classification est l'évaluation qui se fait au coût amorti avec calcul d'une correction de valeur.
- B : Ce reclassement regroupe les positions de valeurs mobilières à revenu fixe activement cotées sur un marché au moment de leur acquisition et évaluées à la juste valeur par la réserve de réévaluation dans les capitaux propres suivant la norme IAS 39. Au moment de la transition vers la norme IFRS 9, l'ensemble des positions « disponibles à la vente » a été soumis au test du « SPPI ». La partie transférée correspond aux positions ayant passé le test « SPPI » et qui sont dorénavant évaluées au coût amorti dans un modèle d'affaires « HTC ». Un calcul de correction de valeur conforme à la norme IFRS 9 est réalisé sur l'ensemble de ces positions.
- C : Ce reclassement regroupe les positions de valeurs mobilières à revenu fixe activement cotées sur un marché au moment de leur acquisition et évaluées à la juste valeur par la réserve de réévaluation dans les capitaux propres suivant la norme IAS 39. Au moment de la transition vers la norme IFRS 9, l'ensemble des positions « disponibles à la vente » a été soumis au test du « SPPI ». La partie transférée correspond aux positions qui n'ont pas passé le test « SPPI » et qui sont dorénavant évaluées à la juste valeur par le compte de résultat. En application de la norme IFRS 9, aucun calcul de de correction de valeur n'est réalisé sur ces positions.

- D : Ce reclassement regroupe les positions de valeurs mobilières à revenu fixe qui, après analyse de leur structure, intégraient des composantes dérivées non étroitement liées et conduisaient à une évaluation à la juste valeur par le compte de résultat suivant la norme IAS 39. Ces positions, bien que gérées dans une vue « HTC », ne passent pas le test du « SPPI » et continuent à être évaluées à la juste valeur par le compte de résultat sous la norme IFRS 9. Les positions en question ne sont pas soumises à un calcul de correction de valeur.
- E : Ce reclassement concerne les valeurs mobilières à revenu fixe affectés au portefeuille IAS 39 « détenu jusqu'à échéance » et évalués au coût amorti. A la mise en place de la norme IFRS 9, ces positions ont été classées dans le business model « HTC » et ont été soumises au test du « SPPI ». A l'issue de ce test, elles ont dès lors été classées intégralement à la nouvelle rubrique IFRS 9 « Valeurs mobilières à revenu fixe évalués au coût amorti ». Ces positions, vu leur caractère « SPPI », sont soumis à un calcul de correction de valeur.
- F : Ce reclassement regroupe les positions de valeurs mobilières à revenu variable assimilées à des positions disponibles à la vente suivant la norme IAS 39. Il s'agit des valeurs mobilières détenues sous forme de participations et évaluées à la juste valeur par la réserve de réévaluation. Sous la norme IFRS 9, la Banque a opté pour l'évaluation continue de ces positions à la juste valeur par la réserve de réévaluation. Ce choix implique la prise en compte des plus- ou moins-values de cession au niveau des capitaux propres. Les positions en question ne sont pas soumises à un calcul de correction de valeur.
- G : Ce reclassement regroupe les positions de valeurs mobilières à revenu variable assimilées à des positions disponibles à la vente suivant la norme IAS 39. Il s'agit des positions de valeurs mobilières détenues sous forme de parts de fonds ou ETF et évaluées à la juste valeur par la réserve de réévaluation. Sous la norme IFRS 9, ces positions, en référence à la norme IAS 32, ne constituent pas des instruments de capitaux propres et doivent obligatoirement passer le test du « SPPI ». A l'issue de ce test, ces positions sont à évaluer à la juste valeur par le compte de résultat et sont renseignées en tant que valeurs mobilières à revenu fixe. Les positions en question ne sont pas soumises à un calcul de correction de valeur.
- H : Ce reclassement détaille le traitement des actifs financiers soumis au test du « SPPI » suivant la norme IFRS 9 et affectés à une relation de micro-couverture comptable sous la norme IAS 39. En effet, pour les positions ayant échoué au test du « SPPI », la relation de couverture est rompue et les instruments dérivés concernés sont dès lors reclassés de la rubrique « Instruments financiers de couverture » vers la rubrique « Instruments financiers détenus à des fins de transaction ».

2.2.1.2 Réconciliation des capitaux propres

Le tableau suivant détaille l'impact de la transition de la norme IAS 39 à la norme IFRS 9 dans la rubrique des capitaux propres, suite à l'application des principes d'évaluation et des modèles de correction de valeur prévus par la norme IFRS 9.

Impact de la FTA dans les capitaux propres

Réserve de réévaluation

Au 31 décembre 2017	780.658.062
Reclassification des instruments de dette - de disponible à la vente vers coût amorti	-100.794.818
Reclassification des instruments de dette et de capitaux propres - de disponible à la vente vers obligatoirement renseigné à la juste valeur par le compte de résultat	-20.642.994
Impact impôts différés	31.585.975
Au 1er janvier 2018 après FTA	690.806.225

Réserves - Résultats non distribués

Au 31 décembre 2017	2.615.888.765
Variation d'évaluation du stock de correction de valeur	-49.738.764
<i>dont</i>	
<i>Prêts et avances au coût amorti - Clientèle</i>	-57.380.173
<i>Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit</i>	-1.165.107
<i>Valeurs mobilières</i>	9.952.331
<i>Engagements hors bilan</i>	-14.201.029
<i>Annulation dépréciations pour risque collectif</i>	14.019.048
Instruments de dette et de capitaux propres - de disponible à la vente vers obligatoirement renseigné à la juste valeur par le compte de résultat	7.349.130
Impact impôts différés	11.025.544
Au 1er janvier 2018 après FTA	2.584.524.675

Impact total de la FTA dans les capitaux propres

-121.215.926

2.2.1.3 Réconciliation des corrections de valeur selon IAS 39 avec les corrections de valeur d'ouverture selon IFRS 9

La Banque livre un comparatif de ses stocks des corrections de valeur IAS 39 et des stocks de corrections de valeur IFRS 9 :

Rubriques	Stock de correction de valeur IAS 39	Stock de correction de valeur IFRS 9			
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	total
Prets et créances au coût amorti	93.085.687	17.535.466	41.434.090	78.944.715	137.914.271
Valeurs mobilières à revenu fixe et variables	25.694.467	7.207.851	172.044	8.362.241	15.742.136
Garanties et autres engagements	995.111	10.862.265	3.262.743	1.071.132	15.196.140
Total	119.775.265	35.605.583	44.868.877	88.378.088	168.852.547

Ainsi, la mise en place d'IFRS 9 fait accroître l'encours des stocks de corrections de valeur de EUR 119,8 millions à EUR 168,9 millions.

2.2.1.4 Impact de la mise en place de la norme IFRS 9 sur les ratios de solvabilité

La Banque livre l'impact sur ses ratios à la fin de l'année 2017 en prenant en compte uniquement l'implémentation de la norme IFRS 9 et en excluant tout autre changement méthodologique :

Ratios de solvabilité	31/12/2017	01/01/2018	variation suite à la mise en place de la norme IFRS 9
Ratio de solvabilité Tier 1	18,33%	17,91%	-0,42%
Ratio de solvabilité Tier total	18,84%	18,41%	-0,43%

2.2.2 IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients »

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » est entrée en vigueur au 1er janvier 2018 et remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». Cette norme établit les principes de comptabilisation des revenus et s'applique à tous les contrats à l'exception des contrats liés aux instruments financiers, aux contrats crédit-bail et assurance. Le principe de base requiert que les revenus soient constatés dans la mesure où les obligations de prestation sont atteintes. Ainsi, la norme donne l'indication que des revenus variables ne sont à comptabiliser que si le revirement de l'événement déclencheur est peu probable. Ce principe pourrait affecter le moment de la comptabilisation de revenus basés sur la performance. La Banque, après avoir analysé ses contrats avec la clientèle, n'a pas décelé de contrats ayant un impact matériel sur l'application de cette norme.

2.2.3 IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 « Contrats de location » remplacera la norme actuelle IAS 17 du même nom dès le 1er janvier 2019. La norme IFRS 16 introduit principalement un traitement unique de la comptabilisation des leasings pris.

En effet, alors que la nouvelle norme continue de faire la distinction entre les contrats de location opérationnels et financiers pour les donneurs de leasing et n'introduit pas de changement comptable pour le bailleur, elle supprime cette distinction pour les leasings dont l'entité est preneuse.

Selon IFRS 16, tous les leasings donnés devront faire l'objet d'une comptabilisation à l'actif d'un « droit d'utilisation d'un actif » et au passif d'une « obligation locative » :

- le coût de l'actif comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que le cas échéant les paiements de loyers déjà versés, les coûts directs initiaux et de démantèlement ;
- l'obligation locative représente la valeur actualisée des paiements des loyers qui n'ont pas encore été versés.

La Banque a recensé tous les contrats de location devant faire l'objet d'une activation selon IFRS 16 et ainsi, les locations concernées par la nouvelle norme sont essentiellement liés à des immeubles, des parkings et des guichets automatiques S-BANK.

Après avoir simulé l'impact d'une actualisation des loyers sur base de l'« Euro master yield curve 0 coupon » qui correspond au taux de financement de la Banque (hors spread de crédit) et au vu de la non matérialité du montant d'actualisation obtenu, la Banque a opté pour une activation des loyers non actualisés.

La Banque estime à environ EUR 14,4 millions, l'impact de l'activation des contrats de location dont la Banque est preneuse.

2.3 TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les effets des variations des cours des monnaies étrangères sur les postes du compte de résultat sont exposés ci-dessous. La monnaie fonctionnelle de la Banque est l'euro (« EUR »).

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de transaction.

A chaque date de clôture, les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours du dernier jour de l'exercice. Les éléments non monétaires enregistrés au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction tandis que les éléments non monétaires, enregistrés à la juste valeur, sont convertis en appliquant le cours de change en vigueur à la date où ces justes valeurs ont été déterminées.

Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en compte de résultat, sauf si la transaction a été classée en couverture de flux de trésorerie (« cash flow hedge »).

Pour les actifs monétaires évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les différences de change résultant de l'écart entre la juste valeur à la date de clôture de ces instruments et leur coût d'acquisition sont comptabilisées en réserve de réévaluation, tandis que les différences de change relatives à l'ajustement du coût amorti par rapport à la valeur d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat.

Les différences de change relatives à des ajustements de la juste valeur d'éléments non monétaires suivent la comptabilisation de ces changements de juste valeur.

Pour les devises principales, les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion des comptes annuels, un euro étant égal à :

Devise	31/12/2017	31/12/2018
CHF	1,1686	1,1268
GBP	0,8874	0,8985
JPY	134,8300	126,0000
SEK	9,8362	10,2395
USD	1,1984	1,1450

2.4 JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

La Banque applique des jugements ou des estimations dans le traitement des éléments suivants :

- la classification des instruments financiers dans les portefeuilles respectifs (section 3.2) et la dépréciation de ceux-ci (sections 3.3.4) ;
- la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers (section 3.3.3) ;

- détermination du caractère SPPI de certains instruments financiers (section 3.2.4.3) ;
- la considération d'une obligation actuelle pour la reconnaissance de provisions (section 3.11) ;
- détermination d'ajustements de valeur (CVA/DVA) des instruments dérivés (section 3.3.2.3) ;
- détermination de l'efficacité d'une relation de couverture (section 3.2.2) ;
- la détermination des composants liés aux immobilisations corporelles de type construction ainsi que leur durée d'utilité attendue (section 3.6) ;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de l'obligation au titre du régime à prestations définies (section 3.10.3).

3. INFORMATIONS SUR LES RÈGLES COMPTABLES APPLIQUÉES AUX RUBRIQUES DU BILAN

3.1 TRÉSORERIE ET COMPTES À VUE AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

La trésorerie se compose essentiellement des postes « caisse », des comptes nostri de différentes banques et banques centrales.

Cette rubrique comprend également la réserve minimale obligatoire, alimentée de sorte à satisfaire l'exigence de réserve imposée par la Banque centrale du Luxembourg. Ces fonds ne sont dès lors pas disponibles pour financer les opérations courantes de la Banque. La base de réserve, calculée sur base de bilans mensuels, est définie en fonction des éléments du passif du bilan selon les principes comptables luxembourgeois. Le calcul de la base qui détermine l'exigence de réserve est effectué par la Banque centrale.

3.2 CLASSIFICATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SELON IFRS 9

Les comptes annuels 2018 de la Banque ont été établis en conformité avec la nouvelle norme IFRS 9. L'impact de la « first time adoption » a été reflété dans les capitaux propres. Les comptes 2017 avaient été établis et audités selon les normes en vigueur au 31 décembre 2017 dont IAS 39.

Pour les principes comptables se référant à IAS 39, il convient de se référer aux comptes annuels audités au 31 décembre 2017. La Banque livre sous la section 3.6 un résumé des principales catégories d'instruments financiers selon la norme IAS 39.

Néanmoins, les principes de comptabilité de couverture sont les mêmes pour les comptes 2017 et 2018 étant donné que la Banque a opté pour le maintien de la comptabilité de couverture selon IAS 39.

Les catégories d'évaluation établies par la norme IFRS 9 s'énumèrent comme suit : instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers dérivés de couverture, actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, instruments financiers renseignés au coût amorti et instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Les instruments financiers du hors-bilan comprennent notamment les garanties financières et les engagements de prêts non utilisés. Ces derniers sont portés au bilan de la Banque dès qu'ils sont décaissés.

3.2.1 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus dans le but de dégager un bénéfice sur les fluctuations des prix à court terme sont classés respectivement comme actifs et comme passifs financiers détenus à des fins de transaction. Sont inclus dans cette catégorie certaines valeurs mobilières à revenu fixe, les valeurs mobilières à revenu variable et ventes à découvert sur ces mêmes instruments financiers ainsi que les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction.

La notion de « court terme » n'étant pas définie par les normes IFRS, la Banque considère une intention de détention d'une durée moyenne de six mois pour les instruments financiers non dérivés.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur avec, par la suite, la prise en compte des variations de juste valeur en « résultats sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » au compte de résultat. Les intérêts courus durant la période de détention ainsi que les intérêts perçus sont comptabilisés à la rubrique « résultats d'intérêts » et les dividendes à la rubrique « revenus de valeurs mobilières » du compte de résultat, à partir du moment où le droit au paiement devient effectif.

3.2.2 Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture

La Banque a décidé de continuer d'appliquer les principes de couvertures selon la norme IAS 39 et n'applique donc pas la norme IFRS 9 en la matière. Ainsi, elle utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de prix tels qu'indices boursiers ou prix d'actions. Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les « IRS – Interest Rate Swaps » et les « CIRS – Cross currency interest rate swaps » dans le cadre d'opérations de couverture standard dite « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, la Banque couvre spécifiquement les émissions structurées « Euro Medium Term Notes » (EMTN) et les acquisitions d'obligations structurées incluses dans le portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti et contenant des dérivés incorporées (« embedded derivatives ») par des swaps à composantes structurées. Seules les structures étroitement liées sont couvertes de cette façon.

Un instrument dérivé est toujours considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, la Banque peut désigner des instruments financiers dérivés en tant qu'instruments de couverture d'un instrument financier à l'actif ou au passif du bilan, lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39.

La Banque classe les instruments de couverture dans les catégories suivantes :

- couverture de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme ;
- couverture de juste valeur d'un portefeuille ou d'un sous-portefeuille d'actif ;
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou passif déterminé ou à une transaction future.

La Banque a principalement recours à la couverture de juste valeur et accessoirement à la couverture de flux de trésorerie.

La comptabilité de couverture doit respecter les conditions limitatives suivantes énoncées par la norme IAS 39 :

- préalablement à la mise en place de la couverture, une documentation précise et formalisée sur la relation entre l'élément couvert et l'élément de couverture, la nature du risque couvert, l'objectif et la stratégie justifiant l'opération de couverture ainsi que la méthode utilisée pour mesurer l'efficacité de la relation de couverture doit être préparée ;
- la couverture débute avec la désignation de l'instrument dérivé de couverture et se termine, soit à la décomptabilisation de l'instrument couvert, soit si l'efficacité de la couverture n'est plus donnée ;
- efficacité prospective : dès la mise en place de l'opération, les caractéristiques de l'opération de couverture doivent permettre une couverture efficace de façon à neutraliser les variations de juste valeur, respectivement de flux de trésorerie du sous-jacent couvert au cours de la période de couverture. L'efficacité prospective est donnée lorsque les caractéristiques principales entre éléments couverts et de couverture sont sensiblement identiques (nominal, taux d'intérêt, échéances, devise) à l'intérieur de la période de couverture désignée par la Banque pour l'opération en question ;
- efficacité rétrospective : un test rétrospectif d'efficacité de couverture (variations entre 80% et 125%) est effectué à chaque arrêté comptable.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme faisant partie d'une couverture de juste valeur qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique « résultat sur opérations de couverture », au même titre que les variations de juste valeur des instruments couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la part réévaluée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie par le compte de résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

L'inefficacité de la couverture est principalement due :

- à la différence sur le timing des cash-flows ;
- à la différence sur la courbe de taux ;
- à l'effet du changement du risque de crédit.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisés dans les fonds propres à la rubrique « réserve de réévaluation – couverture de flux de trésorerie ».

Si un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé ou si la transaction ne satisfait plus aux critères requis pour être qualifiée de couverture, la Banque cesse de pratiquer la comptabilité de couverture. Un ajustement de la valeur comptable d'un instrument financier couvert portant intérêt est amorti par le compte de résultat, l'ajustement devant être totalement amorti à l'échéance. Si l'élément comptable est décomptabilisé, c'est-à-dire sorti du bilan, sa variation de juste valeur est prise directement au compte de résultat.

La Banque applique la macro-couverture de juste valeur sur les prêts à taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. En effet, la diminution de la courbe des taux d'intérêts a favorisé la commercialisation des prêts à taux fixe, essentiellement dans le domaine des prêts hypothécaires. La couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments financiers dérivés du type IRS.

3.2.3 Valeurs mobilières à revenu variable

Pour les valeurs mobilières à revenu variable répondant à la définition d'instruments de capitaux propres, la Banque a opté pour une évaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation avec comptabilisation des dividendes au compte de résultat et des résultats sur ventes dans une rubrique dédiée des capitaux propres, sans recyclage par le compte de résultat. La rubrique « parts dans les entreprises associées et dans les filiales » est également soumise à ce principe d'évaluation. Le choix de la Banque a porté sur cette classification afin de préserver une continuité des méthodes par rapport à la norme IAS 39.

Les valeurs mobilières à revenu variable qui ne constituent pas des capitaux propres ne sont pas éligibles à une évaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation et sont alors classés dans le portefeuille d'actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat.

3.2.4 Instruments financiers à revenu fixe

La classification des autres instruments financiers à revenu fixe se fait en fonction du modèle d'affaires et du test « SPPI » comme décrit ci-dessous.

3.2.4.1 Les modèles d'affaires

Le modèle d'affaires de base de la Banque prévoit de garder les actifs jusqu'à l'échéance, et ceci indépendamment du produit :

- les valeurs mobilières à revenu fixe acquises sont en principe conservées jusqu'à l'échéance. IFRS 9 introduit la notion du modèle d'affaires qui, pour le portefeuille obligataire détenu par la Banque, est défini par le mode de gestion suivant les critères de la durée de détention des titres et du type de revenus générés, soit un revenu d'intérêts ou un résultat sur vente. Associé au test du SPPI (« solely payments of principal and interest ») qui porte sur les modalités de calcul du coupon et de remboursement du principal, 3 types de portefeuilles sont définis :

- Portefeuille **HTC** (« **Hold to collect** ») : le portefeuille obligataire est éligible au classement HTC à condition d'être conservé à long terme dans le but de collecter les flux de trésorerie basés sur les coupons échus et le remboursement du principal. Selon la norme IFRS 9, des ventes sont autorisées dans les cas suivants: (i) l'impact est non-significatif, (ii) l'impact est significatif alors les ventes doivent être peu fréquentes, (iii) elles sont effectuées à l'approche de la maturité de l'instrument et (iv) elles sont liées à des cas exceptionnels tels qu'une dégradation importante de la qualité de crédit de la contrepartie ou encore des changements légaux ou fiscaux.

Les positions obligataires du portefeuille HTC qui passent le test SPPI sont classées dans le portefeuille des actifs financiers renseignés au coût amorti et sont inclus dans la rubrique du bilan « valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti ».

- Portefeuille **HTCS** (« **Hold to collect and sell** ») : il s'agit d'une détention de titres à long terme mais avec possibilité de vente en fonction des opportunités de réalisation de plus-values.

Contrairement au portefeuille HTC qui se limite à une détention à plus long terme, le portefeuille HTCS se base sur des objectifs de gestion. Ce portefeuille se compose de titres respectant le critère du SPPI, mais ne respectant pas tous les critères définis pour le portefeuille HTC, pour autant qu'ils ne soient pas considérés en tant que positions de négociation.

En 2018, ce modèle d'affaires n'était pas exploité par la Banque. Les positions obligataires du portefeuille HTCS qui respecteraient le test SPPI seraient à classer dans le portefeuille des actifs financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

- Portefeuille **FVTPL** (« **Fair value through profit or loss** ») avec réévaluation à la juste valeur par le compte de résultat. Pour ce modèle d'affaires, 2 cas différents peuvent se présenter :
 - a. font partie de ce portefeuille, les positions du portefeuille de négociation. La norme IFRS 9 définit la négociation comme l'intention d'acheter et de revendre des titres dans le but de réaliser un profit à court terme. Ce sont des titres avec une détention généralement inférieure à 6 mois. Ces instruments sont inclus dans la catégorie du bilan « instruments financiers détenus à des fins de transaction » sans passage par le test SPPI tel que explicité à la section 3.2.1 ;
 - b. font également partie de ce portefeuille, les positions d'instruments financiers détenus à long terme ne passant pas le test du SPPI et dès lors à évaluer obligatoirement par le biais du compte de résultat. Les positions obligataires du portefeuille FVTPL non détenues à des fins de transaction et ne passant pas le test SPPI sont classées dans la rubrique du bilan « actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ».
- Les prêts octroyés par la Banque ne sont pas destinés à une vente ultérieure ou à une opération de titrisation mais sont conservés à l'actif du bilan jusqu'au remboursement final. La Banque n'acquiert pas non plus de portefeuilles de prêts déjà en vie.

L'activité prêts de la Banque est dès lors affectée au modèle d'affaires HTC et se base sur les données contractuelles des contrats et sur le principe que les prêts sont octroyés et détenus dans le but de récolter le principal et les intérêts jusqu'à la maturité.

Ainsi, les prêts octroyés par la Banque et respectant le test SPPI sont classés dans le portefeuille d'actifs financiers évalués au coût amorti et présentés séparément dans les comptes de la Banque sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti ».

En revanche, les prêts octroyés par la Banque ne respectant pas le test SPPI sont classés dans le portefeuille d'actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat et présentés globalement dans le bilan sous la rubrique « actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

3.2.4.2 *Suivi du respect des modèles d'affaires*

Les seuils de remise en cause du modèle d'affaires mis en place par la Banque négligent les ventes et les plus-values réalisées sur des positions à maturité résiduelle inférieure ou égale à 6 mois.

Le seuil relatif à l'impact a été fixé à 5% du produit net bancaire (PNB). Le PNB considéré est celui de l'exercice précédent. Si ce seuil est dépassé et si plus de 10% des encours d'un portefeuille sont vendus par an, alors le portefeuille ne remplit plus les conditions d'éligibilité au classement HTC avec évaluation au coût amorti.

Le dépassement des 2 seuils cumulés lancera dès lors la procédure de notification au Sous-comité des risques. Le suivi de ces seuils sera assuré sur base mensuelle.

En-deçà de ces seuils, la Banque a défini des seuils d'alerte en prenant en compte les observations historiques des années 2013 à 2016, ceci dans un but d'anticiper l'atteinte des seuils absolus :

- un nombre de 50 opérations ;
- un nominal cumulé de 2% ;
- un impact PNB de 3%.

Tout dépassement d'un de ces seuils fera l'objet d'une notification au Sous-comité des risques, suivie d'une délibération documentée.

En matière d'octroi ou de gestion de prêts, toute modification du modèle d'affaires existant ainsi que toute définition d'un modèle d'affaires additionnel devra nécessairement passer par les différents niveaux de gouvernance, qui sont les Sous-comités ALM/Risques, les Comités ALM et de pilotage des risques, le Comité de direction, les Comités d'audit/des risques au niveau du Conseil d'administration ainsi que le Conseil d'administration lui-même.

3.2.4.3 Le test « SPPI »

Les instruments financiers sous forme de valeurs mobilières à revenu fixe doivent, pour passer le test du SPPI, n'inclure que des structures :

- considérées comme non-spéculatives et/ou sans effet de levier ;
- dont la rémunération sous forme d'intérêts respecte la valeur temps ;
- garantissant le paiement d'intérêts et le remboursement du principal.

La Banque a procédé à une revue de l'ensemble de ses instruments financiers sous forme de valeurs mobilières à revenu fixe et a mis en place une classification en titres SPPI compliant et en titres non-SPPI compliant par l'introduction d'un « deal type ». Cette information qualitative est reprise dans les systèmes d'information de la Banque et soumise à des procédures de contrôle spécifiques. Lorsqu'un instrument financier du type obligataire peut se voir attribuer plus d'un « deal type », une analyse quantitative est réalisée afin de mesurer le degré de levier de l'instrument par rapport à un instrument à taux fixe sur la même période pour déterminer le « deal type » final à retenir.

Pour les instruments financiers de type « prêt », le test du SPPI est basé sur les 2 principes suivants :

- le remboursement du principal et des intérêts doit être contractuellement assuré. Ce critère est en principe toujours rempli dans la mesure où les prêts ne contiennent pas de dérivés incorporés modifiant significativement les cash flows hormis des « cap/floor », ni des pénalités de remboursement anticipé significatives.
- le rendement doit être basé sur la valeur temps « time value of money » plus une marge qui vient compenser le risque de crédit. Ce critère sous-entend qu'il n'y a pas d'effet de levier.

Pour les tests SPPI des prêts, la Banque distingue deux grandes catégories, à savoir les prêts standards contractés sur base d'un contrat modèle et les prêts « sur mesure » impliquant des conditions spéciales et autres obligations à respecter par le débiteur.

Les contrats à la base de tous les prêts standards sont soumis préalablement à une revue de compatibilité de leurs conditions avec le critère du SPPI. Une revue contrat par contrat n'est pas effectuée pour ce type de contrats. Les données contractuelles de chaque nouveau type de prêt appartenant à cette catégorie de prêts sont soumises à un test SPPI sur base d'une liste de critères spécifiques avant commercialisation.

Les contrats à la base des prêts sur mesure sont revus individuellement pour déterminer le respect du critère du SPPI conformément aux procédures internes incluant les critères de la norme.

3.2.5 Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les instruments à structures non étroitement liées, mais couverts économiquement par des instruments financiers dérivés. Par cette désignation de l'instrument financier passif, la Banque compense l'effet du décalage comptable avec l'instrument financier dérivé. Les instruments financiers dérivés utilisés à cette fin sont exclusivement des instruments du type IRS ou CIRS. La compensation des justes valeurs se fait naturellement au niveau du compte de résultat de la Banque au niveau des rubriques « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » et « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

3.2.6 Autres actifs et autres passifs financiers

Les autres actifs se composent notamment des valeurs à recevoir à court terme. Les autres passifs se composent des valeurs à payer à court terme, des coupons à payer et des titres remboursables pour compte de tiers, des dettes envers les créanciers privilégiés et divers.

3.2.7 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés au compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction et des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat, tels que les frais de dossier, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur. Les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction ». De même, les instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat sont enregistrés à leur juste valeur et les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

Les dividendes sont enregistrés à la rubrique « revenu de valeurs mobilières », les intérêts sont enregistrés à la rubrique « résultat d'intérêts ».

La Banque comptabilise les commissions n'entrant pas dans le calcul du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 15, à savoir lorsque l'obligation de performance est réalisée selon qu'elle soit réalisée à un moment donné ou progressivement. Ceci concerne principalement les commissions suivantes :

- les commissions liées à des obligations de prestation remplies progressivement, qui sont donc étalées sur la période correspondante ;
- les commissions liées à des obligations de prestation réalisées à un moment donné et donc enregistrées en compte de résultat quand la prestation est réalisée.

A noter que l'entrée en vigueur de la norme IFRS 15 au 1er janvier 2018 n'a pas eu d'impact sur la façon de comptabiliser ce type de revenu par la Banque.

Pour certaines opérations liées à la clientèle « Wholesale international », les commissions d'engagement et d'utilisation sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la ligne de crédit. Ces commissions sont intégrées « prorata temporis » sur la durée de vie de la ligne, sauf s'il s'agit de commissions devant être intégrées au coût d'acquisition de l'exposition bilantaire éventuelle résultant de la ligne de crédit.

3.2.8 Compensation d'actifs et passifs financiers

Pour la compensation de certaines positions relatives aux contrats de mises et prises en pension, l'existence d'un contrat « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA), n'est pas une condition suffisante. En effet, la compensation bilantaire de ces contrats ne se fait que si les contreparties en ont convenu d'avance et si les opérations respectent les critères de date de maturité et de système de liquidation et de paiement identiques.

3.3 OPÉRATIONS BANCAIRES

3.3.1 Evaluation initiale

Les achats et les ventes d'actifs et de passifs financiers dont respectivement la livraison et le règlement sont effectués à une date ultérieure à la date de transaction, sont comptabilisés au bilan respectivement à la date de livraison et à la date de règlement.

Tous les instruments financiers sont enregistrés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, augmentée des frais directement attribuables lorsque ces instruments financiers ne sont pas renseignés à la juste valeur au compte de résultat. Cette juste valeur initiale correspond généralement au prix de transaction.

Les transactions sur instruments financiers de l'actif et du passif sous forme de valeurs mobilières sont enregistrées en date de transaction au hors bilan et en date valeur au bilan.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur en date de transaction. La classification des instruments financiers dérivés lors de leur comptabilisation initiale dépend de l'intention et des caractéristiques de leur détention. Ainsi, une classification en « instruments financiers détenus à des fins de transaction » ou en « instruments de couverture » est possible.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés à l'actif lorsque la juste valeur est positive et au passif lorsqu'elle est négative. La juste valeur s'entend ici comme le « dirty price » de ces instruments, c'est-à-dire intérêts courus compris.

Les instruments financiers dérivés, incorporés dans des passifs financiers, sont séparés du contrat hôte et enregistrés à la juste valeur si leurs caractéristiques économiques et les risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et si l'instrument financier global n'est pas classé comme détenu à des fins de transaction, respectivement n'a pas été désigné comme étant évalué à la juste valeur par le compte de résultat. Les instruments financiers dérivés incorporés qui ont été séparés du contrat hôte sont comptabilisés à leur juste valeur dans le portefeuille détenu à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Les plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers qui ne font pas l'objet d'une réévaluation par le biais du compte de résultat sont calculées par différence entre le montant reçu net de frais de transaction et respectivement le coût d'acquisition et le coût amorti de l'actif financier.

3.3.2 Evaluation ultérieure

Les méthodes d'évaluation sont les suivantes : au coût historique, au coût amorti ou à la juste-valeur.

3.3.2.1 Le coût historique

Pour les actifs et passifs financiers renseignés au coût historique, leur évaluation correspond au montant initial enregistré.

3.3.2.2 Le coût amorti

Le coût amorti correspond au montant initial enregistré, diminué des amortissements en capital, ajusté des primes et décotes calculées par différence entre le montant initial et le montant de remboursement à l'échéance et étalées sur la durée de l'actif, moins les dépréciations constatées via des corrections de valeur.

3.3.2.3 La juste valeur

La juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée peut normalement être déterminée par référence à un marché actif ou à partir de techniques d'évaluation basées principalement sur des observations de marché.

Ainsi, pour déterminer une valorisation cohérente des différents instruments financiers évalués à la juste valeur, la Banque a recours aux méthodes et modèles suivants :

- instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture : la Banque applique respectivement la méthode des flux de trésorerie actualisés pour les contrats « Plain-Vanilla » et la méthode de « Black & Scholes » pour les contrats structurés. En plus de ces évaluations à la juste valeur, la Banque calcule, après application des conventions ISDA-CSA, un ajustement pour risque de contrepartie « Credit Value Adjustment » (CVA), visant à tenir compte de la qualité de crédit de la contrepartie pour les instruments financiers dérivés renseignés à l'actif et un ajustement pour risque de crédit propre à la Banque « Debit Value Adjustment » (DVA), pour les instruments financiers dérivés renseignés au passif.
- actifs financiers :
 - valeurs mobilières à revenu fixe :
 - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
 - pour les valeurs cotées sur un marché jugé inactif, détermination d'une valeur d'évaluation via l'application du modèle d'évaluation interne.
 - valeurs mobilières à revenu variable :
 - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
 - pour les valeurs non cotées, respectivement cotées sur un marché jugé inactif, détermination par la Banque d'une valeur d'évaluation selon une procédure détaillée ci-après sous la section « 3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de juste valeur et de la hiérarchie de juste valeur ».

- passifs financiers :
 - les émissions d'EMTN de la Banque sont classées au coût amorti. En vue d'éviter un impact au compte de résultat lié à la couverture de ces émissions par des instruments financiers dérivés, ces opérations sont désignées comme « fair value hedge ». Ainsi, la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et méthode « Black & Scholes ».

3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de la juste valeur et la hiérarchie de juste valeur

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier renseigné au bilan ne peut être déterminée à partir d'un marché actif, elle est calculée à partir de techniques d'évaluation basées le plus souvent sur des modèles mathématiques. Dans la mesure du possible, les variables qui sont fournies aux modèles mathématiques sont issues d'observations de marché.

La Banque utilise, pour la détermination des justes valeurs, des techniques d'évaluation basées sur des données de marchés observables et non observables :

- les données observables reflètent les variations de marché obtenues de sources indépendantes et reflétant des transactions réelles (p.ex. un taux swap de 3 ans) ;
- les données non observables reflètent les estimations et les hypothèses internes relatives aux variations de marché adoptées par la Banque, comme par exemple une estimation de l'échéancier de remboursement d'un titre « Mortgaged-backed Securities » (MBS).

Suivant la nature des données observables et non observables, une hiérarchisation des justes valeurs a été mise en place :

- juste valeur de niveau 1 : essentiellement des cotations issues de marchés actifs d'instruments financiers identiques. Ce niveau renseigne des titres de participations et des instruments de dettes cotés sur des bourses, ainsi que des instruments financiers dérivés échangés sur des marchés organisés. Font également partie du niveau 1, les instruments financiers non cotés sur un marché, mais pour lesquels une transaction a eu lieu récemment.

- juste valeur de niveau 2 : données entrantes, autres que des cotations du niveau 1, directement observables pour les instruments financiers, tel un prix, ou indirectement observables, c. à d. déduites de prix observables, telle la volatilité implicite d'une action déduite du prix observé de contrats d'option sur cette même action. Ce niveau comprend la majeure partie des instruments financiers dérivés échangés de gré à gré et des instruments de dettes structurés émis. A l'origine de ces données entrantes, comme par exemple les courbes de taux « EURIBOR » ou les « spreads » de crédit, se trouvent des fournisseurs spécialisés dans le domaine des informations financières.

- juste valeur de niveau 3 : ce niveau comprend certains instruments de capitaux propres ou de titres de dette pour lesquels la plupart des paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation sont basés sur des estimations et hypothèses internes. Les participations de la Banque dans des sociétés non cotées non-significatives sont évaluées sur base de l'actif net après prise en compte du dividende pour l'exercice en cours et les participations significatives sont évaluées de la manière suivante :

- en cas de transaction (augmentation de capital ou opération de cession) au cours du dernier semestre ou en cas d'accord des parties d'une transaction future sur le prix de celle-ci, ce prix de transaction constitue la base pour la valeur d'évaluation de la position, en considération d'une décote, dès lors que la participation est jugée stratégique pour la Banque et qu'aucun actionnaire paraétatique, comme la Banque, ne participe à la transaction ;
- pour les semestres consécutifs à une transaction, le prix de la dernière transaction reste une référence importante, mais ne détermine pas de manière exclusive le prix d'évaluation ;
- le prix de la transaction historique est ajusté par rapport à un certain nombre de ratios boursiers dégagés sur base d'un échantillon de sociétés cotées ayant une activité commerciale et/ou industrielle comparable à la société non cotée, évaluée par la Banque, cet échantillon étant appelé « peer group » ;
- dès lors que la dernière transaction date de plus de deux ans, seule une évaluation sur base des ratios boursiers de ce « peer group » permet de dégager la valeur de la position détenue par la Banque. Une décote à la valorisation des actifs non cotés pourra être appliquée ;

- les ratios suivants sont documentés pour la société non cotée, détenue par la Banque et pour toutes les sociétés cotées du « peer group » :
 - valeur d'entreprise sur EBITDA (sauf les sociétés actives dans le secteur de l'assurance) ;
 - Price-to-Book, Price-to-Sales et Price-to-Earnings ;
 - ratios complétés par des informations relatives à la perspective de croissance des activités, aux marges d'exploitation, au retour sur capitaux propres (RoE), à l'endettement et à la qualité de crédit ;
 - les données utilisées sont issues des comptes sociaux. Les multiples du « peer group » dérivés des ratios boursiers et les données comptables des sociétés composant chaque « peer group » sont retirés de Bloomberg en référence aux cours de clôture le jour de l'évaluation, à savoir le 30 juin ou le 31 décembre de l'année respective ;
 - afin de compléter cette évaluation par les multiples boursiers, la Banque peut avoir recours à des multiples sur base de transactions récentes sur des sociétés ayant les mêmes caractéristiques que la société non cotée, détenue par la Banque.

Un changement de niveau pourrait éventuellement s'opérer dans le cas où les caractéristiques des marchés venaient à changer.

Pour déterminer cette hiérarchisation des justes valeurs, la Banque a passé en revue l'ensemble des instruments financiers évalués à la juste valeur, afin d'évaluer l'importance des données observables, soit directement, soit indirectement sur les marchés. Parmi les données de marché observables figurent :

- courbes de « credit spreads » déterminées à partir des prix des contrats « Credit default swaps » (CDS) ;
- taux d'intérêts interbancaires ou taux swap ;
- cours de change des devises ;
- indices boursiers ;
- « credit spreads » des différentes contreparties.

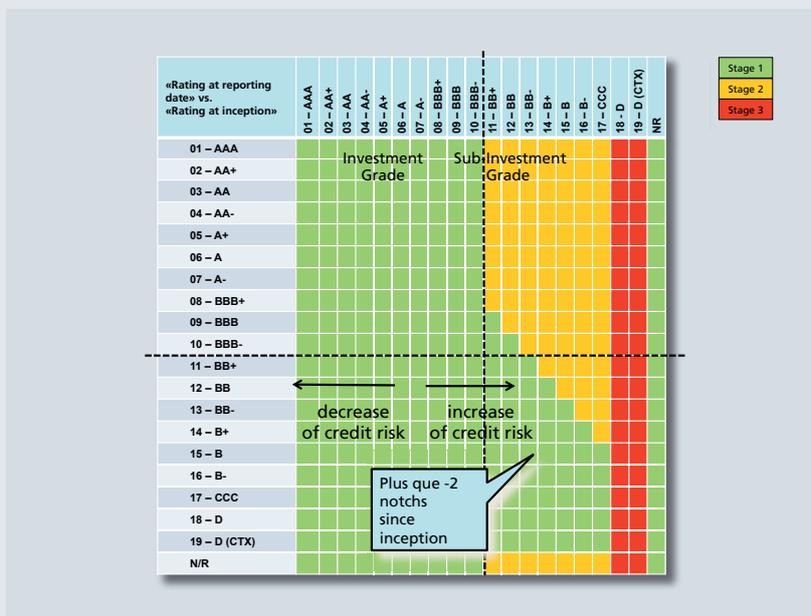
3.3.4 Dépréciations des actifs financiers (« impairments »)

En conformité avec la deuxième phase de la norme IFRS 9, la Banque considère l'ensemble des produits du modèle « HTC » respectant le critère dit du SPPI ainsi que les garanties et certains engagements enregistrés au hors bilan dans le calcul de dépréciation des actifs financiers.

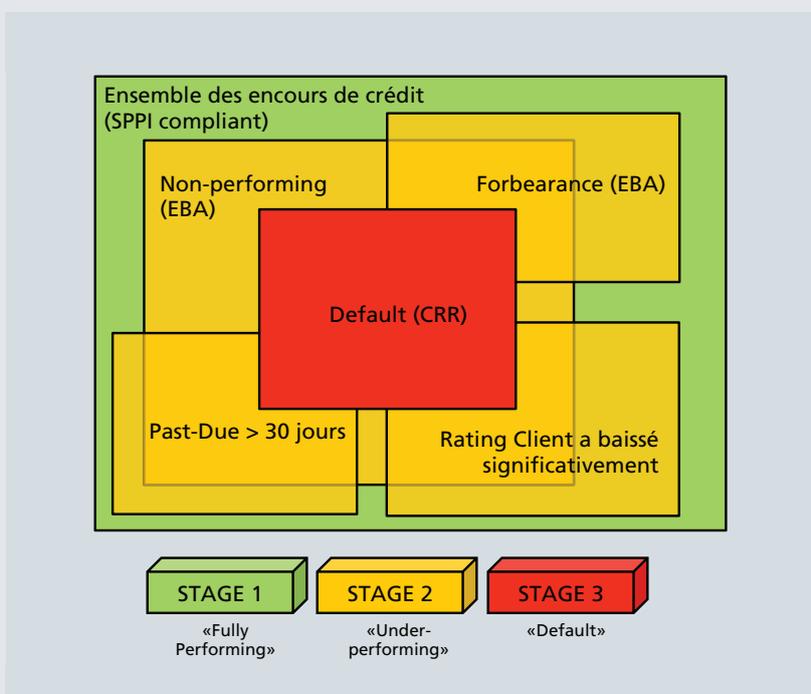
Ces expositions sont classées selon trois « stages » déterminant le calcul des corrections de valeur :

- le « stage 1 » reprend les expositions dont le risque de crédit est resté inchangé ou ne s'est pas dégradé de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre (« at inception »).
 - Correction de valeur = « Expected Credit Loss » à 1 an
- le « stage 2 » reprend les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre, donc les expositions qui :
 - ont subi une dégradation de leur notation interne ≥ 3 notches « since initial recognition » et affichent une notation « sub-investment grade » à la date de reporting ;
 - sont « Past-Due » pendant 30 jours consécutifs par retard sur une échéance de remboursement contractuelle de prêt ou un dépassement en compte à vue ;
 - sont « non-performing » hors défaut selon la définition CRR ;
 - ont été restructurées selon la définition de l' « Autorité bancaire européenne » (ABE).
 - Correction de valeur = « Lifetime Expected Credit Loss »
- le « stage 3 » reprend les encours en défaut selon la définition CRR. Les impacts de la nouvelle norme sur les corrections de valeur des encours classés en « stage 3 » sont moins importants que ceux sur les corrections de valeur des encours classés en « stage 1 » ou « stage 2 ». En effet, le calcul des corrections de valeur appliqué conformément à la norme IAS 39 tient déjà compte des pertes résultant des flux futurs réestimés suite à l'entrée en défaut d'une exposition.
 - Correction de valeur = « Lifetime Expected Credit Loss » (avec probabilité de défaut = 1)

Matrice d'affectation des « stages » initiaux et de migration en cas d'augmentation significative du risque de crédit :



Le graphique et le tableau ci-dessous détaillent la prise en compte des notions de l'ABE dans les différents « stages » :



Contagion et période probatoire : La Banque applique la contagion pour l'ensemble des défauts. Ainsi, tous les engagements d'un client en défaut se retrouvent au « stage 3 ». La contagion n'est pas appliquée pour les « stages 1 et 2 ».

Les tableaux ci-dessous livrent les informations quant aux périodes probatoires :

Notions	Explications	Stage IFRS9
1. « Défaut »	<ul style="list-style-type: none"> · Pas d'arriérés de paiement, mais unlikelihood to pay, dans le sens d'un doute sérieux sur la capacité future de remplir les engagements (p.ex. faillite) · Retard > 1 mensualité pendant > 90 jours, ou · Dépassement > EUR 500 pendant 90 jours 	STAGE 3
2. « Non-Performing »	<ul style="list-style-type: none"> · Retard > ½ mensualité pendant > 90 jours, ou · Dépassement > EUR 100 pendant 90 jours, ou · Critères qualitatifs (p.ex. : bilan récent manque ou publication de résultats décevants) 	STAGE 2
3. « Forbearance / renegotiated due to significant increase in the credit risk » (IFRS 9 B.5.5.27)	<ul style="list-style-type: none"> · Mesures de restructuration accordées en faveur du client durant la durée du contrat (sursis, prorogation de l'échéance, diminution de taux) <u>et</u> client en difficulté financière (proxy : rating interne) 	STAGE 2
4. « Past-Due »	<ul style="list-style-type: none"> · Retard pendant > 30 jours avec certains seuils de matérialité (Notion EBA) 	STAGE 2
5. Rating interne	<ul style="list-style-type: none"> · Dégradation du rating interne en sub-investment grade (inférieur à BBB-) 	STAGE 2

Notions	Période probatoire	Conditions
Forbearance	2 ans	<ul style="list-style-type: none"> - montant remboursé > 6 mensualités ou > EUR 600 pour les prêts avec une mensualité ≤ EUR 100 ; - pas de déclenchement de « past-due » durant cette période - rating au moins égal à investment grade - performing
Non-performing	immédiat	si le prêt n'est plus non-performing et date début forbearance ≥ 1 an
Stage 2 à stage 1	au moins 2 ans 6 mois immédiat	si stage 2 avec forbearance ; dans le cas d'une sortie du défaut, le compte retournera directement en stage 2 mais, du fait des variables considérées pour le rating Retail, le rating sera encore pénalisé les 6 mois qui suivent la sortie du défaut ; si stage 2 sans forbearance
Stage 3 à stage 2	immédiat	clôture de l'événement du défaut comme par exemple un retard important

Les règles des périodes probatoires ne prévoient pas de mouvements directs du stage 3 vers le stage 1.

Détermination de l'« Expected Credit Loss » : pour chaque « stage », la méthode de calcul utilisée est différente :

Stage	Description	Formule	Explication
1	La perte attendue est calculée sur une période d'un an au maximum	$ECL = PD_{M,1} \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	<ul style="list-style-type: none"> - $PD_{M,1} = 1 - (1 - PD_1)^M$ et M la maturité résiduelle en nombre de jour /365,25 de l'année prochaine, - PD_1 = Probabilité de défaut pour la première année, qui tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière), - LGD_1 = Perte en cas de défaut durant l'année prochaine, - $Exposure(t_0)$ = Exposition au début de la période
2	La perte attendue est à estimer sur toute la durée de vie restante du contrat (lifetime expected loss)	$ECL = \sum_{k=1}^n ECL_k = \sum_{k=1}^n PD_{M,k} \frac{(Exposures_{k-1} \cdot LGD_k)}{(1+i)^{k-1}}$	<p>$PD_{M,k}$ tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière)</p> <p>L'ECL est la somme des pertes attendues par an, actualisées au taux contractuel respectif i.</p> <p>La variable n représente la durée restante de l'exposition exprimée en années.</p>
3	La probabilité de défaut est de 100% pour ces expositions, la perte attendue est donc fonction de l'encours actuel et du taux de perte (LGD), qui tient compte des flux futurs réestimés	$ECL = 100\% \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	<ul style="list-style-type: none"> - LGD_1 = Perte en cas de défaut durant l'année prochaine, - $Exposure(t_0)$ = Exposition au début de la période

Les principes de base appliqués par la Banque sont repris dans le tableau précédent et les paramètres de risques PD et LGD sont dérivés des paramètres « through the cycle » (TTC) utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres. Pour tenir compte des aspects « point-in-time » (PIT) et « forward looking », la Banque a appliqué un indice (PIT Index) qui permet de transformer les paramètres TTC en paramètres PIT et de projeter les paramètres en considérant 3 scénarios économiques : scénario baseline, adverse et optimiste.

Les probabilités de défaut (PD) sont déterminées à l'aide de projection du PIT Index à partir d'une fonction par classe d'exposition ou à partir d'un tableau basé sur un jugement d'expert. La projection du PIT Index dépend donc de la projection de variables macro-économiques, qui elles sont fonction d'un scénario macro-économique simulé.

Pour évaluer la correction de valeur « lifetime » d'un produit, une PD conditionnelle est déterminée, représentant la probabilité qu'une exposition tombe en défaut pendant l'année k des n années restantes.

Le paramètre du « Loss Given Default » (LGD) est déterminé à partir d'un arbre de décision qui se base sur les caractéristiques des différents produits. La Banque utilise une approche PIT.

La Banque a recours à trois scénarios, un scénario baseline pondéré à 60% et calibré sur base des prévisions du FMI pour le portefeuille national et de l'OCDE pour le portefeuille international, un scénario optimiste et un scénario adverse pondérés à 20% chacun. Les scénarios optimiste et adverse ont été dérivés sur base de scénarios historiques reflétant respectivement des phases de croissance et de crise à horizon de 5 ans pour le marché national et de 3 ans pour le marché international.

Les résultats ainsi obtenus sont revus et validés par les instances compétentes.

Les évolutions du PIB et de l'inflation pris en considération dans les trois scénarii se basent sur les tableaux suivants :

- Pour le Luxembourg :

Année	Estimation Scenarii PIB			Estimation Scenarii inflation		
	Baseline	Adverse	Optimistic	Baseline	Adverse	Optimistic
2018	3,70%	3,70%	3,70%	1,30%	1,30%	1,30%
2019	3,50%	-0,58%	4,62%	1,40%	0,14%	1,89%
2020	3,30%	-1,98%	4,37%	1,70%	0,87%	2,11%
2021	3,10%	2,14%	5,09%	1,90%	1,30%	2,26%
2022	3,10%	0,86%	5,67%	2,00%	1,02%	2,00%
2023	3,00%	2,79%	6,24%	2,00%	0,66%	2,93%

- Pour les pays de l'OCDE :

Année	Estimation Scenarii PIB			Estimation Scenarii inflation		
	Baseline	Adverse	Optimistic	Baseline	Adverse	Optimistic
2018	2,28%	0,15%	3,06%	2,17%	0,25%	2,03%
2019	2,28%	-2,52%	2,66%	2,17%	0,92%	2,06%
2020	2,28%	2,20%	2,92%	2,17%	1,43%	1,95%
2021	2,28%	1,40%	2,50%	2,17%	1,12%	2,87%

La détermination des montants pour les dotations et les reprises de corrections de valeur suivent la méthodologie telle que décrite ci-dessus.

3.3.4.1 Abandon de créances évaluées au coût amorti

Seules des corrections de valeur actées sur des encours du stage 3 peuvent faire l'objet d'un abandon de créances.

La décision d'abandonner une créance est prise par le Comité de direction de la Banque sur base d'une appréciation que la probabilité de récupération sur une telle créance tend vers zéro.

Le cas échéant, l'abandon de créance est réalisé sur l'intégralité de l'encours visé.

3.4 MISES ET PRISES EN PENSION – PRÊTS ET EMPRUNTS DE TITRES

3.4.1 Mises et prises en pension

Les titres soumis à une convention de vente avec engagement de rachat (opérations de cession-rétrocession) qui porte sur le même actif ou un actif substantiellement identique demeurent au bilan. La dette envers la contrepartie est inscrite au passif sous la rubrique « dépôts évalués au coût amorti ».

La Banque conclut essentiellement des contrats avec engagement de rachat ferme du même actif ou d'actifs substantiellement identiques.

Par analogie, les titres soumis à une convention d'achat avec engagement de revente, qui portent sur un même actif ou un actif substantiellement identique, ne sont pas actés au bilan. La contrepartie des titres achetés avec un engagement de revente (« prise en pension ») est inscrite sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti ». En effet, ce type d'instruments entre dans un modèle d'affaire HTC et respecte les caractéristiques du test dit SPPI.

La Banque effectue des opérations de « triparty repo » et de « triparty reverse repo » avec des contreparties dont la notation est supérieure ou égale à la notation « A ». Un intermédiaire intervient en tant qu'entité tierce pendant toute la durée de vie du contrat pour gérer les règlements contre livraison, contrôler les critères d'éligibilité des titres, calculer et gérer les appels de marge et gérer les substitutions de titres. Les échéances des contrats varient entre « overnight » et 12 mois.

Les revenus et les charges des contrats de mise et de prise en pension se comptabilisent au compte de résultat à la rubrique « résultat d'intérêts ».

3.4.2 Prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés demeurent au bilan. Les titres empruntés ne figurent pas au bilan.

3.5 MARCHÉ INTERBANCAIRE

3.5.1 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur nette de frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés au coût amorti et toute différence entre le montant net reçu et le montant remboursable est comptabilisé au compte de résultat sur la durée du prêt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.5.2 Emissions de titres

Les émissions de Spuerkeess sont classées au coût amorti. Toutefois, dans le cadre de ses programmes « EMTN », la Banque émet bon nombre d'obligations structurées contenant des instruments financiers dérivés incorporés (« embedded derivatives ») dont les variations de prix sont couvertes par des « swaps » dont la structure est une copie conforme de celle contenue dans l'obligation.

La Banque a désigné les opérations étroitement liées comme relations de couverture de juste valeur permettant ainsi de compenser l'effet de la variation des prix de marché au niveau du compte de résultat.

Pour les opérations non étroitement liées, la Banque applique l'option de juste valeur en les reprenant à la rubrique « passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». Leur évaluation se fait, comme la rubrique l'indique, à la juste valeur par le compte de résultat. Le risque de crédit propre est renseigné au compte de résultat, vu sa non-matérialité.

3.6 LES INSTRUMENTS FINANCIERS SELON IAS 39

Les principes comptables exhaustifs liés à IAS 39 sont inclus dans les comptes annuels 2017 disponibles sur le site Internet de la Banque. Ils ont servi de base à l'établissement des chiffres affichés pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2017.

Sont exclus de ce rappel, les catégories similaires entre IAS 39 et IFRS 9, à savoir les actifs et passifs détenus à des fins de transaction, les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture et les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat (se référer à la section 3.2 pour ceux-là).

Ainsi, sous IAS 39, les différentes catégories d'instruments financiers peuvent être résumées comme suit.

3.6.1 Valeurs mobilières à revenu fixe détenues jusqu'à échéance

Les titres à échéance déterminée et activement cotés en date d'acquisition, que la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont comptabilisés au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif avec intégration en résultat des primes et décotes étalées sur la durée de vie de l'actif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur.

3.6.2 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

La Banque désigne des actifs financiers à structures non étroitement liées et de ce fait non éligibles à l'origine pour une évaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation, mais couverts économiquement par des instruments financiers dérivés, en tant qu'instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

3.6.3 Prêts et avances évalués au coût amorti

Les prêts et avances évalués au coût amorti se définissent comme étant des actifs financiers intégrant des paiements fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et avances à échéance fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.6.4 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente correspondent aux positions qui ont été désignées initialement comme telles, respectivement à celles qui n'ont pas été classées dans l'une des autres catégories d'actifs financiers lors de la comptabilisation initiale. Ceux-ci inclut également les participations dans les sociétés associées et les filiales.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur à travers la réserve de réévaluation.

3.6.5 Dépréciation des actifs financiers

La Banque déprécie un actif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le compte de résultat lorsqu'il y a indication objective de dépréciation de cet actif.

Les dépréciations se déclinent en 2 catégories :

Les dépréciations constatées par des corrections de valeur sur base individuelle : le montant de la dépréciation d'un actif est le résultat de la différence entre sa valeur bilantaire et sa valeur recouvrable sur base d'indications objectives de pertes probables.

Les dépréciations constatées par des corrections de valeur sur base collective : en l'absence de corrections de valeur sur base individuelle, la constitution de corrections de valeur sur base collective pour tenir compte du risque de crédit progressif après la date d'octroi du crédit et en dehors d'indications objectives de pertes probables.

3.7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles à usage propre ainsi que les immobilisations corporelles de placement sont comptabilisées au prix d'acquisition. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés comme partie intégrante du coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles à usage propre se composent des terrains et constructions, des aménagements intérieurs ainsi que des équipements informatiques et autres. En ce qui concerne la rubrique « immobilisations corporelles de placement » prévue par la norme IAS 40, la Banque y renseigne les immeubles donnés en location.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulées. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés et amortis comme partie intégrante du coût d'acquisition au même rythme que l'actif principal. Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. La Banque applique l'amortissement par composants selon IAS 16 sur les immobilisations corporelles de type construction. Ainsi, les composants relatifs aux immobilisations corporelles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Les terrains sont enregistrés au coût.

Durée d'utilité pour les principaux types d'immobilisations corporelles :

- constructions :
 - Composant gros-œuvre 30 - 50 ans
 - Composant parachèvement 1 30 ans
 - Composant parachèvement 2 10 ans
 - Composant autres 10 - 20 ans
- matériel informatique : 4 ans
- aménagement des bureaux, mobiliers et matériels : de 2 à 10 ans
- véhicules : 4 ans

Le composant parachèvement 1 regroupe entre autres les cloisons légères, les chapes, carrelages, et menuiseries, tandis que le composant parachèvement 2 regroupe les revêtements de sol souples et les peintures. Le composant « autres » reprend entre autres les installations électriques, le sanitaire et les installations de chauffage et de climatisation.

Les investissements qui sont réalisés sur les immeubles pris en location s'amortissent en fonction de la durée restant à courir du bail. Si la durée n'est pas déterminée, l'amortissement se fait sur 10 ans.

Les frais de maintenance et de réparation qui n'affectent pas la valeur productive des immobilisations sont comptabilisés au compte de résultat au moment de leur survenance.

Si la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur comptable, la valeur au bilan de cette immobilisation devra être ramenée à son montant recouvrable estimé par la constatation d'une dépréciation d'actifs.

Les dépenses qui ont pour but d'augmenter les bénéfices retirés d'une immobilisation ou d'un bien immobilier, ou qui contribuent à augmenter sa durée de vie, sont enregistrées à l'actif du bilan et amorties sur la durée de vie de l'actif sous-jacent.

Les plus ou moins-values provenant de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation corporelle du patrimoine de la Banque sont déterminées par différence entre les produits des sorties nettes et la valeur résiduelle de l'actif et sont imputées au compte de résultat, à la ligne « résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée », à la date de la mise hors service ou de la sortie.

Le prix d'acquisition du matériel et du mobilier dont la durée usuelle d'utilisation est inférieure à une année est directement enregistré au compte de résultat de l'exercice, à la ligne « autres frais généraux administratifs ».

3.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La Banque considère les logiciels, qu'ils soient acquis ou générés en interne, ainsi que les coûts de développement et de mise en place y afférents, comme des immobilisations incorporelles. Il s'agit de logiciels qui sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

3.9 LES CONTRATS DE LOCATION

Lorsqu'à travers un contrat, un bailleur cède à un preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange de paiement(s), ce contrat est considéré comme un contrat de location.

Un contrat de location qui transfère au locataire l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif est un contrat de location-financement (« financial lease »), sinon il s'agit d'un contrat de location simple (« operating lease »).

3.9.1 La Banque est locataire

La Banque a essentiellement conclu des contrats de location simple pour la location de ses immeubles ou équipements. Les loyers de location sont comptabilisés au compte de résultat. S'il est mis fin anticipativement à un contrat de location, les pénalités à payer sont comptabilisées en tant que charges de l'exercice au cours duquel la résiliation est survenue.

3.9.2 La Banque est bailleuse

Lorsque la Banque donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements dus au titre du contrat est comptabilisée en tant que créance sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti » respectivement sur la clientèle et sur les établissements de crédit. La différence entre le montant des paiements dus et leur montant actualisé est comptabilisée comme un produit

financier latent à la rubrique « résultat d'intérêts » du compte de résultat. Les loyers, de même que les coûts attribuables à la conclusion du contrat, sont répartis sur la durée du contrat de location de sorte à ce que les produits génèrent un taux d'intérêt effectif constant.

3.10 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. La Banque accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en trois catégories :

3.10.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels et primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés au compte de résultat à la ligne « frais du personnel », y compris pour les montants restant dus à la clôture.

3.10.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Les avantages à long-terme incluent notamment le « Compte Epargne Temps », mis en place par la Banque au 1er octobre 2018. Le compte épargne temps permet à l'ayant droit :

- d'accumuler un maximum de 8 heures par semaine et un maximum total de 1.800 heures,
- d'accumuler ses jours de congé non-utilisés au-delà des 25 jours par an dans la limite des 1.800 heures,
- d'utiliser les heures accumulées en tant que congé, respectivement en tant qu'indemnité au moment de la cessation définitive de la relation de travail uniquement.

3.10.3 Avantages postérieurs à l'emploi

Les membres du Personnel de la Banque ayant le statut de fonctionnaire ou non, bénéficient du régime de pension des fonctionnaires de l'Etat tel qu'il leur est applicable conformément aux dispositions légales en fonction de leur statut et de leur entrée en service respectifs à la Banque, en application de la loi organique du 24 mars 1989.

Le montant de la prestation en faveur d'un agent non fonctionnaire à charge de la Banque résulte de la différence entre le montant de ladite prestation telle que prévue par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat et le montant de la prestation telle que prévue par le régime de l'assurance pension des employés privés.

Les suppléments de pension dus à ce titre concernent les prestations suivantes :

- la pension de vieillesse ;
- la pension d'invalidité ;
- la pension de survie du conjoint ou du partenaire survivant ;
- la pension de survie d'orphelin ;
- le trimestre de faveur.

Les pensions des agents fonctionnaires sont également à la charge de l'établissement.

Ainsi, ce régime est par nature un régime à prestations définies qui finance des engagements du premier pilier.

Les membres du Comité de direction ont ès qualité le statut de fonctionnaires et bénéficient en conséquence du même régime de pension des fonctionnaires de l'Etat que les autres membres du Personnel de la Banque.

Les membres du Conseil d'administration de la Banque ne bénéficient pas, en raison de leur mandat en tant qu'administrateur de la Banque, du régime de pension des fonctionnaires ou d'un supplément de pension en application de la loi organique du 24 mars 1989 précitée.

L'externalisation, le 1er décembre 2009, du fonds de pension vers le compartiment BCEE de la « Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP) », constituée sous la forme d'une association

d'épargne-pension « ASSEP », fait que le montant inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée au régime à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs du régime, et des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

L'obligation au titre du régime à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre du régime à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Annuellement, la charge de pension de la Banque correspond au total des montants ci-dessous :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice ;
 - le coût financier résultant de l'application du taux d'actualisation ;
 - la variation des écarts actuariels ;
- montants desquels est retranché le rendement attendu.

Les écarts actuariels sont comptabilisés systématiquement à la rubrique « réserves » dans les capitaux propres.

Le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies est basé depuis l'exercice 2015 sur les tables de génération DAV2004R approchant au mieux la longévité de la population luxembourgeoise « white collar ». Pour les exercices antérieurs, le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies était basé sur les tables IGSS (Inspection Générale de la Sécurité Sociale) avec un rajeunissement de 5 ans.

3.10.4 Politique d'investissement de la Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP)

L'objectif de gestion du compartiment « CLP-BCEE » est triple, à savoir coordonner les différents flux de trésorerie, minimiser la volatilité du portefeuille et la probabilité d'une demande de contribution extraordinaire et, finalement, faire coïncider le rendement réel avec le rendement induit. Pour atteindre ces objectifs, le compartiment « CLP-BCEE » est autorisé à investir dans les instruments suivants :

- Instruments financiers classiques :
 - valeurs mobilières négociables sur le marché de capitaux :
 - actions de sociétés ou autres titres équivalents,
 - obligations et autres titres de créances,
 - instruments du marché monétaire comme les bons du Trésor, les certificats de dépôt, les papiers commerciaux et les billets de trésorerie,
 - parts et actions d'organismes de placement collectif, y compris les « Exchange Traded Funds ».
- instruments financiers dérivés : les contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux et tous les autres contrats dérivés relatifs à des valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, d'organismes de placement collectif, des monnaies, des taux d'intérêt, des taux de change, des matières premières, des rendements, autres instruments financiers dérivés, indices financiers ou mesures financières.
- liquidité : toutes les formes du dépôt classique à vue et à terme.
- autres instruments : font partie de cette catégorie, les instruments ne tombant pas dans une des catégories précitées, comme par exemple les parts de fonds d'investissement spécialisé, de société d'investissement en capital à risque, ... et des biens immobiliers et des terrains.

Le compartiment « CLP-BCEE » investit au minimum 65% de ses actifs bruts dans des obligations, des titres de créance et des instruments financiers du marché monétaire. Accessoirement, « CLP-BCEE » peut investir jusqu'à 35% de ses avoirs en actions, titres équivalents et autres instruments, sans cependant dépasser le seuil de 10% des actifs bruts pour les autres instruments. Dans un but de diversification, les investissements ne pourront dépasser 25% des actifs bruts envers un même émetteur ou une même contrepartie. Le recours à des instruments financiers dérivés est autorisé par la politique d'investissement dans un objectif de couverture et/ou de gestion efficiente du portefeuille.

Les obligations et les instruments financiers du marché monétaire éligibles porteront une note minimale de BBB- (Standard&Poors) ou Baa3 (Moody's) ; de même, l'émetteur devra être issu d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'OCDE.

La politique d'investissement du compartiment CLP-BCEE autorise les opérations de prêt de titre sous la forme d'opération « repo » ou de « lending ».

Toute modification de la politique d'investissement est sujette à l'approbation préalable du Conseil d'administration de la CLP et de l'Autorité de Contrôle.

3.11 PROVISIONS

Selon IAS 37, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, mais qui représente pour la Banque une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et qui se traduira avec une probabilité supérieure à 50%, d'une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

La Banque comptabilise une provision à sa valeur actualisée lorsqu'il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

En maintenant les provisions prudentielles admises sous le référentiel « Lux-GAAP » mais non éligibles sous le référentiel IFRS, la Banque déroge à la norme IAS 37. Les provisions prudentielles comportent :

- la provision forfaitaire : il s'agit de la constitution en franchise provisoire d'impôt d'une provision à caractère général pour risque potentiel sur les postes d'actif, risques non encore identifiés au moment de l'établissement du bilan ;
- les postes spéciaux avec une quote-part de réserves : il s'agit de montants susceptibles d'immunisation fiscale correspondant à des plus-values résultant notamment de l'application des articles 53, 54 et 54 bis de la loi concernant l'impôt sur le revenu (LIR). En vertu de ces articles, des plus-values résultant de l'aliénation, de la conversion ou de la disparition d'un actif peuvent être immunisées fiscalement, moyennant le respect d'un certain nombre de conditions, lorsqu'elles sont transférées sur des actifs de remplacement acquis ou constitués par l'entreprise ;

- la provision « Association pour la garantie des dépôts, Luxembourg » (AGDL) : il s'agit de la constitution, en franchise provisoire d'impôt, d'une provision visant à honorer les engagements de la Banque qui découlent de son adhésion à l'AGDL, système luxembourgeois de garantie des dépôts en vigueur jusqu'en 2015.

Depuis lors, la loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée en date du 18 décembre 2015.

La Loi remplace le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs luxembourgeois, mis en œuvre par l'AGDL, par un système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Ce système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 100.000 et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 20.000. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de EUR 100.000 pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les comptes annuels de la Banque au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, ses obligations vis à vis de l'AGDL sont utilisées au fur et à mesure de sa contribution au « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL) et au « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1er numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant est en train d'être collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024.

Le premier niveau cible des moyens financiers du FGDL était fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents. Il devait être atteint à la fin de l'année 2018 grâce aux contributions annuelles de 2016 à 2018.

A partir de 2019, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi.

3.12 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé. Les impôts différés afférents aux gains et pertes latents sur les valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation et aux variations de valeur des instruments financiers dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie sont imputés sur les capitaux propres à la rubrique « réserve de réévaluation ». Les impôts différés afférents à l'écart actuariel déterminé sur les engagements de pension de la Banque sont imputés aux capitaux propres à la rubrique « réserves ».



4. NOTES AU BILAN¹ (en euros)

4.1 TRÉSORERIE ET COMPTES À VUE AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

La trésorerie se compose de la caisse, des avoirs auprès des banques centrales et des autres dépôts à vue des banques. La réserve obligatoire auprès de la Banque centrale du Luxembourg est renseignée sous la rubrique « Dépôts auprès des banques centrales ».

Rubriques ²	31/12/2017	31/12/2018
Caisse	93.598.278	70.836.202
Dépôts auprès des banques centrales	5.120.800.050	3.935.963.844
Autres dépôts à vue	313.486.772	230.436.545
Total	5.527.885.100	4.237.236.592
Dépréciations d'actifs financiers dont impact FTA		-257.151 -302.352

¹ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis.
² Durée inférieure à un an



4.2 PRÊTS ET AVANCES AU COÛT AMORTI – ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Rubriques	31/12/2017			31/12/2018		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Prêts interbancaires	1.923.231.233	115.718.862	2.038.950.095	1.644.592.706	180.205.661	1.824.798.367
Prise/Mise en pension	864.392.237	299.775.275	1.164.167.512	452.442.877	200.004.212	652.447.089
Crédits Roll-over	47.566.796	-	47.566.796	53.869.044	-	53.869.044
Location financement	381.595	230.496	612.091	50	258.566	258.616
Valeurs mobilières à revenu fixe	117.582.446	267.320.419	384.902.864			
Autres	35.187.534	-	35.187.534	49.209.827	-	49.209.827
Sous-total	2.988.341.842	683.045.051	3.671.386.893	2.200.114.504	380.468.439	2.580.582.943
Crédits confirmés non utilisés			395.928.677			308.924.579
Dépréciations d'actifs financiers			-			-1.128.895
<i>dont impact FTA</i>			-			-1.165.109

Dans le cas des opérations de prise en pension, la Banque devient propriétaire juridique des titres reçus en garantie et a le droit respectivement de vendre et de collatéraliser ces titres. En 2017 et en 2018, aucun titre reçu en garantie n'a été ni vendu ni collatéralisé.

Evolutions des dépréciations du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2018	1.165.083	26	-	1.165.109
Transfert de stage	4	-4	-	-
<i>transfert du stage 1</i>	-2	2	-	-
<i>transfert du stage 2</i>	7	-7	-	-
<i>transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
autres	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2018 avant variations	1.165.087	22	-	1.165.109
Variations	-36.282	69	-	-36.213
augmentation suite à acquisition ou origination	893.923	-	-	893.923
diminution suite à remboursement	-17.936	-	-	-17.936
changement lié au risque de crédit	-914.732	69	-	-914.663
autres changements	-	-	-	-
amortissement	-	-	-	-
écart de change	2.463	-	-	2.463
Situation au 31 décembre 2018	1.128.805	90	-	1.128.895
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<i>transfert du stage 1</i>	311	-311	-	-
<i>transfert du stage 2</i>	-409	409	-	-
<i>transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Encours provisionnés au 31/12/2018	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
encours	2.546.560.816	8.480	-	2.546.569.296

La Banque, pour cette catégorie de prêts et avances, ne renseigne pas d'encours tombant sous la définition d'encours restructurés suivant l'ABE, ni d'encours provisionné.

4.3 PRÊTS ET AVANCES AU COÛT AMORTI – CLIENTÈLE

Rubriques	31/12/2017			31/12/2018		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Clientèle « retail »	443.642.031	13.173.313.097	13.616.955.128	484.606.186	14.161.359.105	14.645.965.291
Clientèle « corporate »	1.896.326.719	3.511.866.047	5.408.192.766	1.519.382.869	3.936.078.944	5.455.461.813
Secteur public	1.128.364.468	759.263.082	1.887.627.550	957.027.743	737.730.084	1.694.757.828
Sous-total	3.468.333.218	17.444.442.226	20.912.775.444	2.961.016.798	18.835.168.134	21.796.184.932
Crédits confirmés non utilisés			5.370.706.244			5.042.602.610
Dépréciations d'actifs financiers			-93.085.687			-119.379.985
<i>dont impact FTA</i>			-			-43.361.125

Dont opérations de location financement :

Rubrique	31/12/2017			31/12/2018		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Location financement	7.975.440	111.521.142	119.496.582	10.450.532	110.403.663	120.854.195
Sous-total	7.975.440	111.521.142	119.496.582	10.450.532	110.403.663	120.854.195

Dépréciations sur prêts et avances - Clientèle

	Clientèle retail	Corporate	Secteur public	Total
Situation au 1er janvier 2017	31.616.628	68.331.050	-	99.947.678
Dotations	5.691.596	6.599.103	-	12.290.699
Reprises	-5.078.953	-12.230.726	-	-17.309.678
Amortissements de créances (*)	-439.072	-1.403.940	-	-1.843.012
Ecart de change			-	-
Situation au 31 décembre 2017	31.790.200	61.295.487	-	93.085.687
Dépréciations d'actifs sur risques individuels	17.771.152	61.295.487	-	79.066.639
Dépréciations d'actifs sur risques collectifs	14.019.048	-	-	14.019.048
Total	31.790.200	61.295.487	-	93.085.687

(*) L'amortissement de créances représente le montant définitivement abandonné par la Banque sur des créances dépréciées.

Encours des prêts ayant généré des dépréciations : EUR 307.132.366 au 31 décembre 2017.

Les corrections de valeur couvrent le montant principal et les intérêts.

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2018	16.068.034	41.434.063	78.946.715	136.448.812
<i>dont</i>				
Clientèle « retail »	2.422.355	17.754.327	17.493.774	37.670.456
Clientèle « corporate »	13.587.287	23.679.737	61.452.941	98.719.965
Secteur public	58.391	-	-	58.391
Transfert de stage	12.800.502	-8.205.551	-4.596.951	-1.999
Clientèle « retail »	6.761.954	-3.901.570	-2.684.465	175.919
transfert du stage 1	-180.054	152.004	28.050	-
transfert du stage 2	6.717.559	-6.717.559	-	-
transfert du stage 3	216.652	2.493.863	-2.710.515	-
autres	7.798	170.122	-2.000	175.919
Clientèle « corporate »	6.038.548	-4.303.981	-1.912.485	-177.919
transfert du stage 1	-289.757	268.935	20.822	-
transfert du stage 2	6.031.480	-6.544.891	513.411	-
transfert du stage 3	304.621	2.142.097	-2.446.719	-
autres	-7.797	-170.122	-	-177.919
Secteur public	-	-	-	-
transfert du stage 1	-	-	-	-
transfert du stage 2	-	-	-	-
transfert du stage 3	-	-	-	-
autres	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2018 avant variations	28.868.536	33.228.513	74.349.765	136.446.813
<i>dont</i>				
Clientèle « retail »	9.184.310	13.852.757	14.809.309	37.846.375
Clientèle « corporate »	19.625.834	19.375.756	59.540.456	98.542.047
Secteur public	58.391	-	-	58.391
Variations	-11.228.032	-1.909.448	-3.929.347	-17.066.827
augmentation suite à acquisition ou origination	7.410.994	1.513.543	10.004	8.934.540
diminution suite à remboursement	-627.878	-610.953	-1.682.805	-2.921.636
changement lié au risque de crédit	-18.016.948	-2.813.673	-1.769.621	-22.600.241
amortissement	-	1.634	26	1.660
autres changements	-31	-	-575.703	-575.734
écart de change	5.830	1	88.752	94.583
Situation au 31 décembre 2018	17.640.503	31.319.065	70.420.417	119.379.985
<i>dont</i>				
Clientèle « retail »	2.468.640	17.609.502	12.834.552	32.912.695
Clientèle « corporate »	15.134.631	13.709.563	57.585.865	86.430.059
Secteur public	37.231	-	-	37.231

Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	38.217.020	-35.440.961	-2.776.060	-
<i>transfert du stage 1</i>	-591.377.468	586.128.198	5.249.270	-
<i>transfert du stage 2</i>	624.050.221	-636.688.433	12.638.212	-
<i>transfert du stage 3</i>	5.544.267	15.119.275	-20.663.542	-
Clientèle « corporate »	44.241.806	-40.489.663	-3.752.143	-
<i>transfert du stage 1</i>	-71.101.106	69.889.212	1.211.894	-
<i>transfert du stage 2</i>	114.128.610	-116.286.968	2.158.358	-
<i>transfert du stage 3</i>	1.214.303	5.908.092	-7.122.395	-
Secteur public	-	-	-	-
<i>transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Encours provisionés au 31/12/2018	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	13.294.042.675	1.318.681.330	66.153.991	14.678.877.996
Clientèle « corporate »	4.940.533.768	404.066.363	197.291.731	5.541.891.862
Secteur public	1.694.795.059	-	-	1.694.795.059

En plus des informations sur les dépréciations de valeur sur les prêts et avances au coût amorti - Clientèle, la Banque publie les encours restructurés par type de clientèle. Les restructurations financières suivent la définition de l'ABE et se caractérisent par une détérioration de la situation financière suite à des difficultés financières du client et le fait que de nouvelles conditions de financement sont accordées au client, entre autres sous forme d'une prorogation de l'échéance finale au-delà de 6 mois ou de sursis de paiement partiel ou total, au-delà des concessions que la Banque aurait été prête à accepter pour un client en situation normale.

au 31/12/2018	Encours restructurés performants		Encours restructurés non-performants		Totaux encours restructurés	
	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciations
Clientèle « retail »	29.559.727	736.036	11.650.585	1.850.590	41.210.311	2.586.625
Clientèle « corporate »	19.539.702	125.858	169.320.520	32.142.491	188.860.222	32.268.348
Total	49.099.428	861.893	180.971.105	33.993.080	230.070.534	34.854.973

au 31/12/2017	Encours restructurés non-dépréciés	Encours restructurés dépréciés			Total encours restructurés
		Encours	Dépréciation	Total	
Clientèle « retail »	18.148.801	14.138.720	2.577.087	11.561.633	29.710.433
Clientèle « corporate »	58.384.157	163.059.037	33.048.511	130.010.526	188.394.682
Total	76.532.957	177.197.756	35.625.598	141.572.158	218.105.116

4.4 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

L'analyse sur les instruments financiers détenus à des fins de transactions est effectuée par contrepartie et par nature, en distinguant les instruments avec une maturité résiduelle inférieure à un an et supérieure à un an.

Actifs	31/12/2017			31/12/2018		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments financiers non dérivés	-	22.713	22.713	-	-	-
Instruments financiers dérivés (note 4.14.)	46.166.102	39.149.719	85.315.821	185.367.400	34.849.147	220.216.547
Total	46.166.102	39.172.432	85.338.534	185.367.400	34.849.147	220.216.547

Passifs	31/12/2017			31/12/2018		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments financiers non dérivés	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés (note 4.14.)	138.533.393	63.583.439	202.116.831	60.944.652	72.386.736	133.331.388
Total	138.533.393	63.583.439	202.116.831	60.944.652	72.386.736	133.331.388

Actifs - Instruments financiers non dérivés	31/12/2017			31/12/2018		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes	-	22.713	22.713	-	-	-
<i>Secteur public</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Clientèle « corporate »</i>	-	22.713	22.713	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Total	-	22.713	22.713	-	-	-
Résultat latent à la clôture	-	-	-	-	-	-

Passifs - Instruments financiers non dérivés	31/12/2017			31/12/2018		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Ventes à découvert	-	-	-	-	-	-
<i>Obligations</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Actions</i>	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

4.5 ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	31/12/2017		
	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes			
Secteur public	-	54.473.834	54.473.834
Etablissements de crédits	-	296.866.320	296.866.320
Clientèle « corporate »	-	196.777.345	196.777.345
Total	-	548.117.498	548.117.498
Résultat latent à la clôture	-	2.678.361	2.678.361

Cette rubrique reprend les instruments financiers qui selon la norme IAS 39, suivant leurs caractéristiques, intègrent des composantes de dérivés non directement liées et qui ne sont ainsi pas éligibles pour une évaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2017
Situation au 1er janvier	262.150.671
Acquisitions	287.683.515
Ventes	-
Remboursements	-
Résultats réalisés	-
Proratas d'intérêts	-3.705.286
Evaluations latentes	1.988.599
Situation au 31 décembre	548.117.498

4.6 ACTIFS FINANCIERS OBLIGATOIREMENT RENSEIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	31/12/2017		
	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes	135.929.942	1.075.257.042	1.211.186.985
<i>Secteur public</i>	-	65.002.389	65.002.389
<i>Etablissements de crédit</i>	36.289.963	594.862.671	631.152.634
<i>Clientèle « corporate »</i>	99.639.980	415.391.982	515.031.962
Prêts et avances	-	2.805.188	2.805.188
<i>Secteur public</i>	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	-	-	-
<i>Clientèle « corporate »</i>	-	2.805.188	2.805.188
Total	135.929.942	1.078.062.230	1.213.992.172
Résultat latent à la clôture	4.240.266	-4.420.966	-180.700

Cette rubrique reprend les instruments financiers qui, selon la norme IFRS 9 ne sont pas conformes au test du SPPI et sont donc à évaluer à leur juste valeur par le compte de résultat.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable des instruments de dettes :

Instruments de dettes	2018
Situation au 1er janvier	1.190.650.572
Acquisitions	109.328.922
Ventes	-6.241.164
Remboursements	-61.282.969
Résultats réalisés	3.775.088
Proratas d'intérêts	-7.157.274
Evaluations latentes	-18.048.740
Différence de change	162.549
Situation au 31 décembre	1.211.186.985

4.7 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

L'analyse sur des actifs financiers disponible à la vente est effectuée par contrepartie et par nature, en distinguant les instruments avec une maturité résiduelle inférieure à un an et supérieure à un an.

Rubriques	31/12/2017		total
	=<1 an	> 1 an	
Instruments de dettes	1.421.973.683	7.712.116.779	9.134.090.462
<i>Secteur public</i>	254.610.624	1.992.757.496	2.247.368.120
<i>Etablissements de crédit</i>	848.968.934	3.613.573.565	4.462.542.499
<i>Clientèle « corporate »</i>	318.394.125	2.105.785.718	2.424.179.843
Instruments de capitaux propres	790.397.767	-	790.397.767
<i>Etablissements de crédit</i>	3.505.601	-	3.505.601
<i>Clientèle « corporate »</i>	786.035.186	-	786.035.186
<i>Autres</i>	856.980	-	856.980
Total	2.212.371.450	7.712.116.779	9.924.488.229
Dépréciation d'actifs financiers (« impairment »)	-4.272.917	-16.421.550	-20.694.467
Résultat latent à la clôture	389.989.691	260.014.183	650.003.874

Dépréciations des actifs financiers disponibles à la vente :

	Clientèle « Corporate »		Etablissements de crédit	Total
	ABS/MBS	Autres		
Situation au 1er janvier 2017	27.805.559	15.908.247	-	43.713.804
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-5.958.992	-4.796.394	-	-10.755.386
Amortissements de créances (*)	-	-9.850.242	-	-9.850.242
Ecart de change	-1.152.100	-1.261.609	-	-2.413.709
Situation au 31 décembre 2017	20.694.467	-	-	20.694.467

(*) L'amortissement de créances représente le montant définitivement abandonné par la Banque sur des créances dépréciées.

Résultat latent sur actifs financiers disponibles à la vente :

La ventilation du résultat latent à la clôture se présente comme suit :

Les instruments de dettes

Les instruments de dettes regroupent des obligations à taux variable, des obligations à taux fixe, ainsi que des obligations structurées. Les obligations à taux fixe et les obligations structurées sont transformées en taux variable par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (« asset-swaps »). La Banque assimile ces opérations à des couvertures de juste valeur. Les efficacités prospectives et rétrospectives des opérations de couverture sont proches de 100%.

31/12/2017	Ajustement de juste valeur des instruments de dettes		Ajustement de juste valeur de la jambe du swap couvrant l'actif	Taux d'efficience rétrospectif
	Variation de valeur non couverte (« credit » et « liquidity spread »)	Variation de valeur couverte (taux d'intérêt et prix)	Variation de valeur de couverture	
Obligations à taux fixe et structurées	86.895.158	173.473.034	-173.473.034	100,00%
Obligations à taux variable	13.899.661			

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2017
Situation au 1er janvier	9.805.099.257
Acquisitions	1.239.842.021
Ventes	-40.123.019
Remboursements	-1.644.253.898
Résultats réalisés	827.326
Proratas d'intérêts	-44.862.379
Evaluations latentes	-78.365.577
Dépréciations	11.861.091
Différence de change	-115.934.360
Situation au 31 décembre	9.134.090.462

Les instruments de capitaux propres

Rubriques	31/12/2017
Instruments de capitaux propres	790.397.767
Total	790.397.767
Dépréciations d'actifs financiers	-
Résultat latent à la clôture	375.736.021

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de capitaux propres	2017
Situation au 1er janvier	1.034.349.686
Acquisitions	26.930.553
Ventes	-37.786.736
Résultats réalisés	23.165.172
Evaluations latentes	-261.430.439
Dépréciations	11.158.250
Différence de change	-5.988.720
Situation au 31 décembre	790.397.767

4.8 VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE RENSEIGNÉES AU COÛT AMORTI

Rubriques	31/12/2018		
	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes	4.114.695.730	10.111.963.294	14.226.659.023
<i>Secteur public</i>	445.730.675	2.288.315.564	2.734.046.239
<i>Etablissements de crédit</i>	2.510.601.196	5.354.332.562	7.864.933.758
<i>Clientèle « corporate »</i>	1.158.363.858	2.469.315.168	3.627.679.026

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2018
Situation au 1er janvier	12.914.000.168
Acquisitions	3.768.571.198
Ventes	-
Remboursements	-2.410.470.008
Résultats réalisés	-65.495
Proratas d'intérêts	-34.894.208
Evaluations latentes des couvertures	-20.535.186
Dépréciations	3.935.311
Différence de change	6.117.243
Situation au 31 décembre	14.226.659.023



Tableau détaillant le provisionnement :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2018	7.207.851	172.044	8.362.241	15.742.136
<i>dont</i>				
<i>Secteur public</i>	732.031	-	-	732.031
<i>Etablissements de crédit</i>	4.199.104	-	-	4.199.104
<i>Clientèle « corporate »</i>	2.276.716	172.044	8.362.241	10.811.001
Transfert de stage	2.866.394	831.908	-3.698.302	-
<i>Secteur public</i>				
<i>transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>				
<i>transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<i>Clientèle « corporate »</i>				
<i>transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>transfert du stage 2</i>	119.981	-119.981	-	-
<i>transfert du stage 3</i>	2.746.413	951.889	-3.698.302	-
Situation au 31 décembre 2018 avant variations	10.074.246	1.003.952	4.663.938	15.742.136
Variations	-2.343.312	-978.756	-613.243	-3.935.311
augmentation suite à acquisition ou origination	2.172.413	-	-	2.172.413
diminution suite à remboursement	-	-	-	-
changement lié au risque de crédit	-4.518.444	-978.756	-613.682	-6.110.882
autres changements	-	-	-	-
amortissement	-	-	-	-
écart de change	2.719	-	438	3.158
Situation au 31 décembre 2018	7.730.934	25.196	4.050.695	11.806.825
<i>dont</i>				
<i>Secteur public</i>	546.290	-	-	546.290
<i>Etablissements de crédit</i>	4.067.444	-	-	4.067.444
<i>Clientèle « corporate »</i>	3.117.199	25.196	4.050.695	7.193.090

Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	-	-	-	-
<i>transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
<i>transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Clientèle « corporate »	20.204.777	-823.728	-19.381.049	-
<i>transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>transfert du stage 2</i>	3.231.168	-3.231.168	-	-
<i>transfert du stage 3</i>	16.973.610	2.407.439	-19.381.049	-
encours par stage au 31 décembre 2018	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<i>Secteur public</i>	2.734.592.530	-	-	2.734.592.530
<i>Etablissements de crédit</i>	7.869.001.203	-	-	7.869.001.203
<i>Clientèle « corporate »</i>	3.620.168.091	7.497.262	7.206.764	3.634.872.116

4.9 VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE RENSEIGNÉES À LA JUSTE VALEUR PAR LA RÉSERVE DE RÉÉVALUATION

Rubriques	31/12/2018
Instruments de capitaux propres	855.640.631
<i>Etablissements de crédit</i>	3.666.600
<i>Corporate</i>	851.974.031
Résultat latent par la réserve de réévaluation	527.678.710
Dividendes encaissées sur la période	31.108.012
<i>dont dividendes de positions vendues pendant la période</i>	-
Plus-/moins values réalisées sur ventes dans les capitaux propres	808.399

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de capitaux propres	2018
Situation au 1er janvier	684.748.999
Acquisitions	1.770.222
Ventes	-514.215
Résultats réalisés par les fonds propres	808.399
Evaluations latentes	166.777.283
Différence de change	2.049.944
Situation au 31 décembre	855.640.631

4.10 TITRES DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE

Rubriques	31/12/2017		total
	=<1 an	> 1 an	
Instruments de dettes			
Secteur public	121.492.999	578.198.152	699.691.151
Etablissements de crédit	439.835.989	2.081.397.359	2.521.233.349
Clientèle « corporate »	231.452.737	494.005.881	725.458.618
Total	792.781.725	3.153.601.393	3.946.383.118

La Banque n'a pas acté de dépréciation sur les titres détenus jusqu'à échéance.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Titres détenus jusqu'à échéance		2017
Situation au 1er janvier		4.572.783.470
Acquisitions		894.978.144
Remboursements		-1.522.932.674
Proratas d'intérêts		1.707.459
Différence de change		-153.281
Situation au 31 décembre		3.946.383.118

4.11 PARTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DANS LES FILIALES

Entreprises associées et filiales	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur d'évaluation 2018
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	2.736.398
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	78.638.578
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,75	128.678	54.506.340
Europay Luxembourg S.C.	30,10	188.114	588.136
LuxHub S.A.	32,50	1.300.000	1.300.000
Visalux S.C.	34,66	365.306	4.653.621
LALUX Group S.A.	40,00	28.904.385	161.441.560
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	50,00	5.000.000	741.228
Lux-Fund Advisory S.A.	41,33	41.908	774.744
BCEE Asset Management S.A.	90,00	1.137.500	4.975.600
Bourbon Immobilière S.A.	100,00	3.753.650	6.697.875
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	100,00	24.789	81.002.104
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	3.900.000	30.838.831
Total		59.599.729	428.895.015
Dividendes encaissées sur la période			18.458.400
<i>dont dividendes de positions vendues pendant la période</i>			162.723
Plus/-moins values réalisées sur ventes dans les capitaux propres			393.777

Entreprises associées et filiales	2018
Situation au 1er janvier 2018	388.581.964
Acquisitions	1.398.533
Ventes	-4.555.025
Résultats réalisés par les fonds propres	393.777
Evaluations latentes	43.075.766
Différence de change	-
Situation au 31 décembre 2018	428.895.015

Durant l'année 2018, les positions FS-T et FS-B ont été vendues et ont permis de dégager une plus-value de cession de EUR 420.389, renseignée dans une rubrique dédiée au niveau des capitaux propres. En effet, la norme IFRS 9 ne permet plus de renseigner ces plus-/moins-values au compte de résultat.

La Banque a en outre participé à la constitution de la société LuxHub S.A., dont l'activité principale est d'offrir des services et des solutions dans le contexte de la directive européenne PSD2.

Entreprises associées et filiales	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur d'évaluation 2017
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	2.545.354
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	54.461.840
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,75	128.678	44.181.540
Europay Luxembourg S.C.	25,40	96.279	508.205
FS-B S.à.r.l.	28,70	3.003.694	3.242.985
FS-T S.à.r.l.	28,70	1.104.793	1.147.966
Visalux S.C.	36,25	412.508	2.201.879
LALUX Group S.A.	40,00	28.904.385	175.084.840
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	50,00	5.000.000	745.000
Lux-Fund Advisory S.A.	46,89	47.466	835.060
BCEE Asset Management S.A.	90,00	1.137.500	4.117.838
Bourbon Immobilière S.A.	99,90	3.746.952	6.273.098
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	100,00	24.789	69.113.310
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	3.900.000	24.123.050
Total		62.362.444	388.581.964

Dépréciations des parts dans les entreprises associées et dans les filiales :**Entreprises associées et filiales**

Situation au 1er janvier 2017	5.000.000
Dotations	-
Reprises	-
Amortissements de créances	-
Ecart de change	-
Situation au 31 décembre 2017	5.000.000

Le stock de provision à la fin de l'année 2017 correspond à une perte de valeur durable sur la société BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A..

A partir du 1er janvier 2018, avec la mise en place de la norme IFRS 9, les corrections de valeur sur positions d'instruments de capitaux ne sont plus admises.

4.12 NANTISSEMENT DE TITRES**Titres nantis dans le cadre d'opérations de mise en pension**

Rubriques	31/12/2017	31/12/2018
Instruments de dettes émis par le secteur public	1.433.036.026	335.451.247
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	474.179.952	306.666.187
Instruments de dettes émis - autres	161.961.513	289.050.940
Instruments de capitaux propres	-	-
Total	2.069.177.491	931.168.374

Les instruments de dettes sont issus principalement des rubriques valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti pour l'exercice 2018 et des portefeuilles d'instruments financiers disponibles à la vente ainsi que du portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance pour l'exercice 2017.

La diminution observée au niveau des instruments de dettes s'explique par un nombre moins important de contrats collatéralisés par des titres en date du 31 décembre 2018.

Titres prêtés et autres nantissements

Rubriques	31/12/2017	31/12/2018
Prêts de titres		
Instruments de dettes émis par le secteur public	493.950.715	642.071.306
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	8.626.184	157.676.149
Instruments de dettes émis - autres	73.865.360	95.000.741
Autres nantissements		
Instruments de dettes émis par le secteur public	10.402.862	-
Total	586.845.121	894.748.197

4.13 OBLIGATIONS CONVERTIBLES INCLUSES DANS LES DIFFÉRENTS PORTEFEUILLES

Tout comme l'année précédente, la Banque ne détient pas d'obligations convertibles dans son portefeuille au 31 décembre 2018.

4.14 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Au niveau des instruments financiers dérivés, la Banque distingue entre les instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture. Parmi les instruments de couverture, il y a lieu de séparer entre :

- couverture de juste valeur : la couverture de juste valeur de la Banque consiste à se prémunir contre la variation de la juste valeur du composant taux d'intérêt des instruments de dettes. Les éléments couverts se composent de prêts, de titres et d'émissions EMTN à taux fixes. Les prêts peuvent faire l'objet d'une micro ou d'une macro couverture. La réévaluation de la juste valeur pour le risque de taux de ces instruments couverts impacte le compte de résultat. Cette couverture s'effectue par l'utilisation d'IRS.
- couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie s'applique à deux types de risques. D'une part, la Banque applique ce type de couverture pour figer les flux de trésorerie de prêts à taux variables. D'autre part elle s'applique à des obligations à taux fixes en devises pour lesquelles la Banque juge nécessaire de couvrir le risque de change. Cette couverture s'effectue par l'utilisation d'IRS et de CIRS. La réévaluation de la juste valeur de ces dérivés impacte le résultat global via la réserve de couverture de flux de trésorerie.

La mesure de l'efficacité de la couverture de juste valeur et de flux de trésorerie est décrite au paragraphe 3.2.2.

Rubriques au 31/12/2018	Actif	Passif	Notionnel
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	220.216.547	133.331.388	15.425.751.774
Opérations liées au taux de change	178.107.701	52.951.413	12.408.458.186
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	177.431.491	52.951.413	12.215.995.186
- <i>CCIS couverture économique</i>	676.210	-	3.763.000
- <i>autres</i>	-	-	188.700.000
Opérations liées au taux d'intérêts	34.223.923	72.495.052	2.969.261.072
- <i>IRS</i>	32.581.565	42.819.227	1.567.152.964
- <i>IRS couverture économique</i>	724.040	28.426.833	1.275.583.105
- <i>autres</i>	918.318	1.248.991	126.525.003
Opérations liées aux capitaux propres	7.884.923	7.884.923	48.032.516
- <i>Options sur actions et sur indices</i>	7.884.923	7.884.923	48.032.516
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	43.494.414	595.544.439	9.623.595.485
Opérations liées au taux de change	25.900.841	131.188.033	1.334.033.138
- <i>CCIS</i>	25.900.841	131.188.033	1.334.033.138
Opérations liées au taux d'intérêts	17.593.574	464.356.406	8.289.562.347
- <i>IRS (taux d'intérêt)</i>	17.593.574	464.356.406	8.289.562.347
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	21.976.145	11.281.850	494.156.237
Opérations liées au taux de change	18.657.253	11.281.850	464.756.237
- <i>CCIS</i>	18.657.253	11.281.850	464.756.237
Opérations liées au taux d'intérêts	3.318.892	-	29.400.000
- <i>IRS</i>	3.318.892	-	29.400.000

4 COMPTES ANNUELS

Couvertures de juste valeur au 31/12/2018	Rubriques du bilan	Juste valeur des instruments couverts	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Inefficience	Taux d'efficience
Risque de taux d'intérêts						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle, Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	-140.488.686	-23.753.718	21.165.245	-2.588.474	89,10%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	-934.905	-4.174.609	4.162.321	-12.288	99,71%
Risque taux de change						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	-29.760.419	6.509.730	-6.497.946	11.785	99,82%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	-2.782.386	3.517.066	-3.515.426	1.640	99,95%

Couvertures de flux de trésorerie au 31/12/2018	Rubriques du bilan	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Réserve de couverture de flux de trésorerie	continuité de la couverture	rupture de couverture
Risque de taux d'intérêts						
Instruments de l'actif taux fixe	Prêts et avances au coût amorti - Clientèle		939.319	-	3.315.726	-
Risque taux de change						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti		-486.709	-	-484.924	-

**Résultat sur les activités de couverture comptabilisées
en résultat net et en autre résultat global au 31/12/2018**
Rubrique du résultat net ou de l'autre résultat global

Couverture de juste valeur (micro + macro couverture)	2.587.336
gains (pertes) sur les instruments de couverture	18.092.399
gains (pertes) sur les instruments couverts relatifs au risque couvert	-15.314.194
partie inefficente	-190.868
Couverture de flux de trésorerie	452.610
partie inefficente	-
partie efficiente	452.610
Reclassée en compte de résultat sur la période	-

Réconciliation de la composante fonds propres au 31/12/2018
**Couverture de flux de trésorerie comptabilisée
en réserve de réévaluation**

Solde au 1er Janvier 2018	3.283.412
Variation de juste de valeur liée à la couverture :	-452.610
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-939.319
<i>du risque de change</i>	486.709
Montant reclassé en compte de résultat liée à la couverture :	-
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-
<i>du risque de change</i>	-
Solde au 31 décembre 2018	2.830.802

Rubriques au 31/12/2017	Actif	Passif	Notionnel
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	85.315.821	202.116.831	14.312.900.976
Opérations liées au taux de change	48.951.931	132.827.947	12.788.986.714
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	48.502.107	132.826.825	12.601.669.868
- <i>CCIS couverture économique (FVO)</i>	448.702	-	3.763.000
- <i>autres</i>	1.122	1.122	183.553.846
Opérations liées au taux d'intérêts	35.460.400	68.385.395	1.444.663.567
- <i>IRS</i>	34.231.998	43.517.331	639.375.207
- <i>IRS couverture économique (FVO)</i>	-	23.322.914	669.598.500
- <i>autres</i>	1.228.402	1.545.149	135.689.860
Opérations liées aux capitaux propres	903.490	903.490	79.250.696
- <i>Options sur actions et sur indices</i>	903.490	903.490	79.250.696
Couverture de juste valeur (micro)	48.031.905	494.067.233	8.482.296.775
Opérations liées au taux de change	32.811.920	54.449.394	1.169.345.249
- <i>CCIS</i>	32.811.920	54.449.394	1.169.345.249
Opérations liées au taux d'intérêts	13.683.618	405.006.239	6.344.766.161
- <i>IRS (taux d'intérêt)</i>	13.683.618	405.006.239	6.344.766.161
Opérations liées aux autres indices	1.536.366	34.611.600	968.185.365
- <i>IRS (autres indices)</i>	1.536.366	34.611.600	968.185.365
Couverture de juste valeur (macro)	13.984.334	92.521.317	1.475.796.280
Opérations liées au taux d'intérêts	13.984.334	92.521.317	1.475.796.280
- <i>IRS (taux d'intérêt)</i>	13.984.334	92.521.317	1.475.796.280
Couverture de flux de trésorerie	31.941.418	1.909.939	486.790.613
Opérations liées au taux de change	27.678.612	1.909.939	452.390.613
- <i>CCIS</i>	27.678.612	1.909.939	452.390.613
Opérations liées au taux d'intérêts	4.262.806	-	34.400.000
- <i>IRS</i>	4.262.806	-	34.400.000

4.15 VARIATION DE JUSTE VALEUR D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS COUVERTS CONTRE LE RISQUE DE TAUX

Rubriques	31/12/2017	31/12/2018
Actif : Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	46.597.287	69.027.154
Total	46.597.287	69.027.154

Cette rubrique renseigne la juste valeur des portefeuilles « prêts et avances au coût amorti – Clientèle » couverts contre le risque de taux d'intérêt par une stratégie de macro-couverture de juste valeur. La couverture mise en place concerne exclusivement un portefeuille de prêts à taux fixe couvert par des instruments financiers dérivés du type IRS.

La variation de cette rubrique de 2017 à 2018 s'explique essentiellement par un effet de volume ainsi que par l'évolution des courbes d'intérêts utilisées pour déterminer la juste valeur.



4.16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES À USAGE PROPRE

	Terrains et constructions	Autres matériels et mobiliers	Total
Situation au 1er janvier 2018	387.330.795	66.070.951	453.401.747
Entrée	4.365.498	7.932.577	12.298.076
Sortie	-2.404.802	-10.193.004	-12.597.807
Situation au 31 décembre 2018	389.291.491	63.810.524	453.102.015
Amortissements cumulés			
Situation au 1er janvier 2018	132.006.357	36.313.908	168.320.266
Amortissements	-2.243.743	-10.140.482	-12.384.224
Dotations	12.290.435	10.169.143	22.459.578
Situation au 31 décembre 2018	142.053.050	36.342.570	178.395.619
Valeur comptable nette			
Situation au 1er janvier 2018	255.324.438	29.757.043	285.081.481
Situation au 31 décembre 2018	247.238.442	27.467.955	274.706.396
	Terrains et constructions	Autres matériels et mobiliers	Total
Situation au 1er janvier 2017	385.341.076	61.006.488	446.347.565
Entrée	3.824.128	8.529.093	12.353.221
Sortie	-1.834.409	-3.464.630	-5.299.039
Situation au 31 décembre 2017	387.330.795	66.070.951	453.401.747
Amortissements cumulés			
Situation au 1er janvier 2017	120.903.468	30.060.073	150.963.542
Amortissements	-1.094.545	-3.459.845	-4.554.390
Dotations	12.197.434	9.713.680	21.911.114
Situation au 31 décembre 2017	132.006.357	36.313.908	168.320.266
Valeur comptable nette			
Situation au 1er janvier 2017	264.437.608	30.946.415	295.384.023
Situation au 31 décembre 2017	255.324.438	29.757.043	285.081.479

4.17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE PLACEMENT

Situation au 1er janvier 2018	30.653.882
Entrée (acquisitions)	-
Entrée (dépenses d'investissement)	16.583
Sortie	-651.207
Situation au 31 décembre 2018	30.019.258

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2018	16.926.764
Amortissements	-651.207
Dotations	980.974
Situation au 31 décembre 2018	17.256.530

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2018	13.727.120
Situation au 31 décembre 2018	12.762.729

Situation au 1er janvier 2017	30.364.639
Entrée (acquisitions)	-
Entrée (dépenses d'investissement)	452.881
Sortie	-163.638
Situation au 31 décembre 2017	30.653.882

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2017	16.053.586
Amortissements	-153.229
Dotations	1.026.407
Situation au 31 décembre 2017	16.926.764

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2017	14.311.053
Situation au 31 décembre 2017	13.727.120

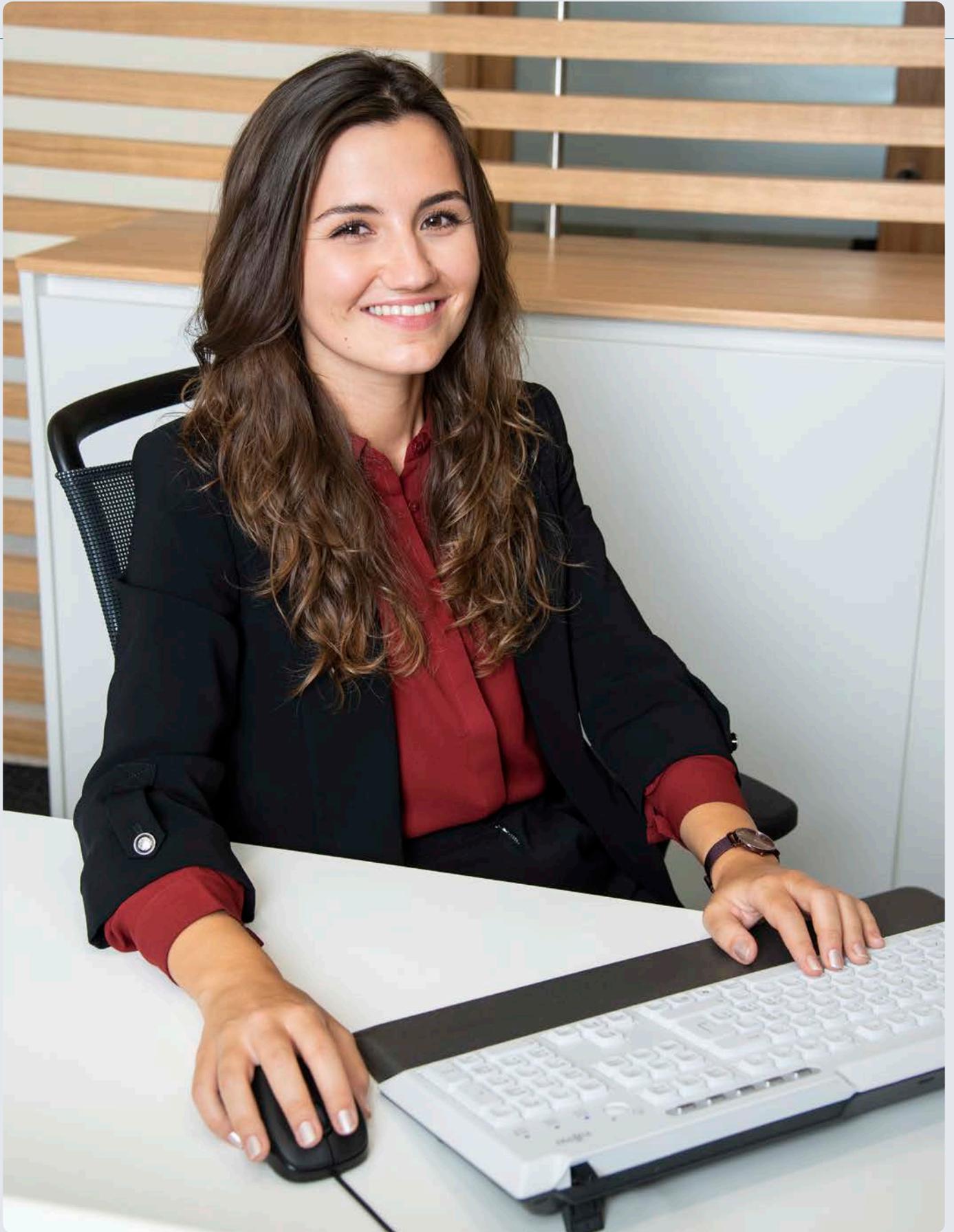
Les produits locatifs des immeubles de placement donnés en location s'élevèrent à EUR 3.051.964 pour l'exercice 2018, contre EUR 2.915.793 un an plus tôt. Les frais d'entretien pour l'exercice 2018 en relation avec les immeubles de placement s'élevèrent à EUR 157.737 contre EUR 248.602 un an plus tôt.

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à EUR 72.462.312 à la fin de l'exercice 2018, contre EUR 70.638.093 à la fin de l'exercice 2017. Cette évaluation à la juste valeur appartient au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

L'estimation de cette juste valeur est réalisée par un expert de la Banque en fonction des critères suivants :

- localisation géographique des immeubles ;
- état général de l'immeuble ;
- utilisation à des fins d'habitation ou de commerce ;
- superficie de l'objet.

Les immeubles de placement sont exclusivement localisés sur le territoire national.



4.18 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Situation au 1er janvier 2018	41.051.244
Entrée	20.258.832
Sortie	-8.597.507
Situation au 31 décembre 2018	52.712.569

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2018	22.446.190
Amortissements	-8.597.507
Dotations	11.388.835
Situation au 31 décembre 2018	25.237.519

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2018	18.605.053
Situation au 31 décembre 2018	27.475.050

Situation au 1er janvier 2017	38.506.254
Entrée	12.203.183
Sortie	-9.658.193
Situation au 31 décembre 2017	41.051.244

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2017	21.987.097
Amortissements	-9.658.193
Dotations	10.117.286
Situation au 31 décembre 2017	22.446.190

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2017	16.519.156
Situation au 31 décembre 2017	18.605.053

La dotation à l'amortissement en relation avec les immobilisations incorporelles est enregistrée sous la rubrique du compte de résultat « corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

4.19 IMPÔTS : ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

Alors que l'impôt courant constitue l'impôt exigible, les impôts différés correspondent aux flux d'impôts futurs auxquels la Banque pourrait être assujettie en raison du décalage temporel entre la base comptable et la base fiscale.

Au 31 décembre 2018, la Banque enregistre une dette d'impôts courants de EUR 43.853.368 contre EUR 56.502.785 l'exercice précédent.

En l'absence d'une loi fiscale incorporant les normes IFRS, la Banque calcule l'impôt exigible sur base de la variation de l'actif net des postes bilantaires évalués via le compte de résultat.

Au 31 décembre 2018, la Banque enregistre un actif d'impôts différés de EUR 145.547.769 et un passif d'impôts différés de EUR 35.757.920.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des mutations des impôts différés actifs et passifs, selon que la variation s'est opérée via les capitaux propres ou via le compte de résultat :

Rubriques	01/01/2018	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2018
Impôts différés actifs	93.518.783	52.028.986	-	145.547.769
Impôts différés passifs	-41.547.324	5.789.404	-	-35.757.920
Impôts différés actifs / passifs nets	51.971.459	57.818.390	-	109.789.849

Rubriques	01/01/2017	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2017
Impôts différés actifs	104.294.903	-10.776.120	-	93.518.783
Impôts différés passifs	-33.390.660	-8.156.664	-	-41.547.324
Impôts différés actifs / passifs nets	70.904.243	-18.932.784	-	51.971.459

4.19.1 Actifs d'impôts

Rubriques	31/12/2017	31/12/2018
Impôts différés	93.518.783	145.547.769
Actifs d'impôts	93.518.783	145.547.769

Ventilation des actifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2017	31/12/2018
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	252.722	126.129
Instruments de dettes - application de la juste valeur	1.416.439	-
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	2.348.860	6.528.423
Fonds de pension - écart actuariel	89.500.762	96.764.277
Actifs d'impôts différés dus à la FTA		42.128.940
Actifs d'impôts différés	93.518.783	145.547.769

4.19.2 Passifs d'impôts

Rubriques	31/12/2017	31/12/2018
Impôts courants	56.502.785	43.853.368
<i>Impôt sur le revenu</i>	<i>33.733.490</i>	<i>31.855.319</i>
<i>Impôt commercial</i>	<i>22.747.895</i>	<i>11.976.649</i>
<i>Impôt sur la fortune</i>	<i>21.400</i>	<i>21.400</i>
Impôts différés	41.547.324	35.757.920
Passifs d'impôts	98.050.109	79.611.288

Ventilation des passifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2017	31/12/2018
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	1.106.737	862.420
Instruments de dettes - application de la juste valeur	27.633.172	-
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	5.653.822	902.045
Fonds de pension - écart actuariel	7.153.593	2.890.058
Passifs d'impôts dus à la FTA		31.103.396
Passifs d'impôts différés	41.547.324	35.757.920

4.20 AUTRES ACTIFS

Rubriques	31/12/2017	31/12/2018
Suspens opérationnels	2.053.511	9.136.666
Débiteurs privilégiés ou garantis	19	395.222
Autres	1.136.555	15.516
Total	3.190.085	9.547.404

4.21 DÉPÔTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI - ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Rubriques	31/12/2017			31/12/2018		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Dépôts interbancaires	3.744.372.687	658.706.046	4.403.078.733	4.154.392.200	588.474.794	4.742.866.994
<i>dont dépôts banques centrales</i>	<i>331.136.817</i>	<i>498.455.556</i>	<i>829.592.373</i>	<i>425.440.769</i>	<i>496.427.778</i>	<i>921.868.547</i>
Mise/Prise en pension	372.945.142	-	372.945.142	97.978.071	-	97.978.071
Total	4.117.317.828	658.706.046	4.776.023.875	4.252.370.271	588.474.794	4.840.845.065

4.22 DÉPÔTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI - CLIENTÈLE

Rubriques	31/12/2017			31/12/2018		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Secteur privé	23.654.506.990	909.111.534	24.563.618.524	25.126.384.031	980.140.803	26.106.524.834
Comptes à vue et à préavis	8.033.725.714	-	8.033.725.714	9.266.700.573	-	9.266.700.573
Comptes à terme	2.686.351.858	909.111.534	3.595.463.392	2.089.724.585	980.140.803	3.069.865.388
Épargne	12.891.004.791	-	12.891.004.791	13.769.958.872	-	13.769.958.872
Mise/Prise en pension	43.424.627	-	43.424.627	-	-	-
Secteur public	6.371.497.600	630.181.643	7.001.679.243	4.829.161.993	1.052.271.028	5.881.433.022
Total	30.026.004.590	1.539.293.177	31.565.297.767	29.955.546.024	2.032.411.831	31.987.957.856

4.23 PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	31/12/2017			31/12/2018		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Emissions	-	146.853.974	146.853.974	-	151.566.706	151.566.706
Total	-	146.853.974	146.853.974	-	151.566.706	151.566.706
Résultat latent à la clôture	-	-4.531.301	-4.531.301	-	-1.918.958	-1.918.958

Cette rubrique reprend les instruments financiers, qui suivant leurs caractéristiques, intègrent des composantes de dérivés non directement liées et qui ne sont ainsi pas éligibles pour une évaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Emissions	2017	2018
Situation au 1er janvier	148.612.880	146.853.974
Emissions	-	-
Remboursements/rachats	-	-
Résultats réalisés	-	-
Proratas d'intérêts	1.441.366	1.840.508
Evaluations latentes	-2.851.850	2.612.343
Différence de change	-348.422	259.880
Situation au 31 décembre	146.853.974	151.566.706

4.24 ÉMISSIONS DE TITRES

Rubriques	31/12/2017			31/12/2018		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Bons de caisse	66.852.448	88.475.111	155.327.560	41.625.872	59.022.613	100.648.485
Papier commercial	3.101.120.005	-	3.101.120.005	3.098.167.240	-	3.098.167.240
Medium Term Notes et autres émissions	9.053.921	447.515.567	456.569.488	-	447.778.704	447.778.704
Total	3.177.026.374	535.990.679	3.713.017.053	3.139.793.112	506.801.317	3.646.594.429
dont :						
- Emissions subordonnées	-	100.971.040	100.971.040	-	100.483.038	100.483.038

Les émissions du type « Medium Term Notes » sont exclusivement listées à la Bourse de Luxembourg.

Les bons de caisse ne sont plus commercialisés depuis 2015 et sont une activité « run-off ».

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable des « Medium Term Notes » :

Emissions	2017	2018
Situation au 1er janvier	490.687.756	456.569.488
Emissions	-	-
Remboursements/rachats	-20.765.321	-9.016.500
Résultats réalisés	-	43.247
Proratas d'intérêts	-330.734	133.661
Evaluations latentes	-4.376.080	3.636.622
Différence de change	-8.646.133	-3.587.814
Situation au 31 décembre	456.569.488	447.778.704

Détail au 31 décembre 2018 des emprunts subordonnés

Description	Taux	Devise d'émission	Nominal émis EUR	Partie assimilée EUR	Partie non-assimilée EUR
Emprunt 2000-2020	0,054	EUR	8.600.000	2.801.916	5.798.084
Emprunt 2001-2021	0,350	EUR	11.000.000	4.553.593	6.446.407
Emprunt 2001-2021	0,350	EUR	30.000.000	12.418.891	17.581.109
Emprunt 2002-2022	0,400	EUR	50.000.000	38.850.103	11.149.897
Total			99.600.000	58.624.504	40.975.496

La charge d'intérêts sur les émissions subordonnées s'élève à EUR 166.589 au 31 décembre 2018, contre EUR 166.589 au 31 décembre 2017.

4.25 PROVISIONS

Cette rubrique regroupe trois grands types de provisions à savoir les provisions à constituer en application de la norme IAS 37 ainsi que les provisions à caractère prudentiel admises sous le référentiel « Lux-Gaap » et les provisions selon la norme IFRS 9 sur les engagements de la Banque.

Mouvements de l'exercice :

2017	prudentielles	risques et charges	Provisions compte épargne temps	IAS 39/IFRS 9	total
Situation au 1er janvier	454.499.080	3.523.514	-	1.359.720	459.382.313
Dotations	1.081.909	-	-	25.652	1.107.560
Reprises	-512.583	-924.162	-	-390.260	-1.827.005
Utilisation	-32.905.139	-	-	-	-32.905.139
Situation au 31 décembre	422.163.266	2.599.352	-	995.111	425.757.729
2018					
Impact FTA	-	-	-	14.201.029	14.201.029
Situation au 1er janvier	422.163.266	2.599.352	-	15.196.140	439.958.758
Dotations	258.589	200.000	-	8.077.352	8.535.941
Reprises	-512.583	-82.823	-	-10.156.420	-10.751.826
Utilisation	-40.681.020	-421.654	-	1.291	-41.101.383
Charge reprise sous frais du personnel	-	-	6.411.941	-	6.411.941
Situation au 31 décembre	381.228.252	2.294.875	6.411.941	13.118.363	403.053.431

Les provisions constituées en application de la norme IAS 37 sont les provisions pour risques et charges et comprennent des provisions pour risques liés à des litiges et des provisions pour charges sur dépenses de personnel non couvertes par d'autres normes.

Parmi les provisions à caractère prudentiel figure d'abord la provision AGDL dont le stock s'élève à EUR 117.917.920 au 31 décembre 2018, contre EUR 158.598.940 au 31 décembre 2017. La diminution de cette provision s'explique par le paiement de la contribution annuelle au Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL) en 2018 à hauteur de EUR 28.750.366 contre EUR 23.703.211 en 2017 et par le paiement de la contribution au Fonds de Résolution Luxembourg (FRL) à hauteur de EUR 11.930.654 au titre de l'exercice 2018, contre EUR 9.201.928 une année plus tôt.

Une deuxième provision à caractère prudentiel est la provision forfaitaire, dont l'objectif est la constitution au cours du temps, et de manière anticyclique, de réserves afin de couvrir la matérialisation de risques de crédit imprévisibles (« unexpected losses »). Pour l'exercice 2018 et 2017, la Banque n'a acté ni dotation, ni reprise.

La troisième provision à caractère prudentiel est réalisée au titre des postes spéciaux avec une quote-part de réserves en application des articles 53, 54 et 54 bis LIR. Le stock de cette provision s'élève à EUR 30.233.396 à la fin de l'exercice 2018 contre EUR 30.487.390 un an plus tôt.

Détails pour le provisionnement IFRS 9 pour l'année 2018 :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1er janvier 2018	10.862.265	3.262.743	1.071.132	15.196.140
Transfert de stages	613.519	-547.038	-66.482	-
<i>transfert du stage 1</i>	<i>-97.443</i>	<i>96.457</i>	<i>986</i>	<i>-</i>
<i>transfert du stage 2</i>	<i>681.525</i>	<i>-703.348</i>	<i>21.823</i>	<i>-</i>
<i>transfert du stage 3</i>	<i>29.438</i>	<i>59.853</i>	<i>-89.291</i>	<i>-</i>
Situation au 31 décembre 2018 avant variations	11.475.784	2.715.705	1.004.650	15.196.140
Variations	-1.229.572	-646.915	-201.290	-2.077.777
augmentation suite à acquisition ou origination	7.486.993	949.570	959.315	9.395.879
diminution suite à remboursement	-2.496.271	-1.329.210	-193.394	-4.018.874
changement lié au risque de crédit	-6.221.587	-252.465	-967.211	-7.441.262
autres changements	-	-14.810	-	-14.810
écart de change	1.292	-1	-	1.290
Situation au 31 décembre 2018	10.246.212	2.068.790	803.361	13.118.363
Transferts de stage en cours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<i>transfert du stage 1</i>	<i>-33.311.002</i>	<i>33.156.478</i>	<i>154.525</i>	<i>-</i>
<i>transfert du stage 2</i>	<i>45.898.530</i>	<i>-46.170.098</i>	<i>271.568</i>	<i>-</i>
<i>transfert du stage 3</i>	<i>137.459</i>	<i>251.909</i>	<i>-389.368</i>	<i>-</i>
Encours provisionnés au 31/12/2018	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	6.080.329.241	175.939.243	7.541.887	6.263.810.371

4.26 AUTRES PASSIFS

Rubriques	31/12/2017	31/12/2018
Suspens opérationnel	11.058.245	57.279.105
Créanciers privilégiés ou garantis	20.504.484	22.889.317
Autres	1.782.675	1.608.856
Total	33.345.405	81.777.278

4.27 FONDS DE PENSION – PLAN DE PENSION À PRESTATIONS DÉFINIES

Principales estimations utilisées dans la détermination des engagements de pension :

Variables	31/12/2017	31/12/2018
Taux d'actualisation pour les personnes actives	1,80%	1,80%
Taux d'actualisation pour les rentiers	1,30%	1,45%
Croissance des salaires (y inclus indexation)	3,25%	3,25%
Croissance des rentes (y inclus indexation)	2,25%	2,25%
Rendement induit	1,53%	1,61%

Le rendement induit de 1,61% en 2018 correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation pour les personnes actives et pour les rentiers tels que fixés à la fin de l'exercice 2018.

Dotation nette au fonds de pension renseignée à la rubrique « frais du personnel » au compte de résultat :

Composants	31/12/2017	31/12/2018
Coût des services rendus	10.765.721	11.092.320
Coût financier	8.957.040	9.902.453
Rendement induit	-5.752.296	-6.840.037
Total	13.970.465	14.154.736

Engagements de pension :

Composants	2017	2018
Situation au 1er janvier des engagements	641.426.257	646.114.109
Coût des services rendus	10.765.721	11.092.320
Coût financier	8.957.040	9.902.453
Prestations payées	-11.948.051	-12.585.339
Ecart actuariel	-3.086.860	27.925.854
Situation au 31 décembre des engagements	646.114.109	682.449.398

En ce qui concerne les rentes des agents fonctionnaires, la Banque ne comptabilise les paiements qu'au moment du remboursement à l'Etat qui, dans un premier temps, prend directement en charge le paiement des rentes de ces agents. Ainsi, les « prestations payées » de EUR 12.585.339 incluent les remboursements à l'Etat des rentes des fonctionnaires relatives à l'exercice 2017.

Ventilation de l'écart actuariel :

	2017	2018
Ecart actuariel résultant de changements d'hypothèses actuarielles	15.738.949	-8.798.320
<i>hypothèses financières</i>	15.738.949	-8.798.320
<i>hypothèses démographiques</i>	-	-
Ecart actuariel résultant des ajustements liés à l'expérience	-18.825.809	36.724.174
Total écart actuariel :	-3.086.860	27.925.854

Analyse de sensibilité des engagements de pension :

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2018	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	80.452.505	-68.451.363
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-67.624.350	82.473.437
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-28.927.498	30.814.629
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	22.317.515	-22.048.586
Effet cumulé :	6.218.172	22.788.117

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2017	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	71.835.195	-69.771.154
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-72.280.835	79.827.271
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-32.051.964	24.455.132
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	16.716.232	-25.852.118
Effet cumulé :	-15.781.372	8.659.131

Analyse de l'échéancier des engagements de pension :

	31/12/2017	31/12/2018
Duration moyenne de l'engagement de pension	22,12 années	22,11 années
Analyse des échéances des engagements à payer	646.114.109	682.449.398
pensions de l'exercice non encore remboursées	7.079.965	7.252.938
engagements à payer jusqu'à 12 mois	13.016.230	13.605.769
engagements à payer entre 1 à 3 ans	27.276.742	28.681.729
engagements à payer entre 3 à 6 ans	43.788.188	45.919.427
engagements à payer entre 6 à 11 ans	78.587.851	84.031.158
engagements à payer entre 11 à 16 ans	83.940.413	89.416.347
engagements à payer au delà de 16 ans	392.424.719	413.542.030

Actifs du plan de pension :

	2017	2018
Situation au 1er janvier des actifs	411.930.026	446.297.938
Prestations payées	-11.948.051	-12.585.339
Contribution	32.974.305	33.002.681
Rendement induit	5.752.296	6.840.037
Ecart d'évaluation	7.589.361	-16.391.907
Situation au 31 décembre des actifs	446.297.938	457.163.411

En 2018, la Banque a réalisé une contribution annuelle de EUR 9.002.681 et une contribution exceptionnelle de EUR 24.000.000 contre une contribution annuelle de EUR 8.974.305 et une contribution exceptionnelle de EUR 24.000.000 une année plus tôt. La contribution exceptionnelle au titre des années 2018 et 2017 sert à compenser l'effet du changement des tables de mortalité IGSS vers DAV2004R.

Investissements du plan de pension :

2018	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	133.085.476	153.757.048	28.370.984	315.213.508
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	47.006.214	47.006.214
Investissement en biens immobiliers	-	-	10.802.640	10.802.640
Autres actifs (essentiellement dépôts)	84.141.048	-	-	84.141.048
Total	217.226.524	153.757.048	86.179.839	457.163.411

2017	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	104.379.281	137.701.521	28.646.518	270.727.320
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	124.759.394	124.759.394
Investissement en biens immobiliers	-	-	10.000.000	10.000.000
Autres actifs (essentiellement dépôts)	40.811.224	-	-	40.811.224
Total	145.190.505	137.701.521	163.405.912	446.297.938

Engagements nets de pension :

	2016	2017	2018
Engagements de pension	641.426.257	646.114.109	682.449.398
Juste valeur des actifs du plan	-411.930.026	-446.297.938	-457.163.411
Engagements non financés	229.496.231	199.816.171	225.285.987

Stock des écarts actuariels :

Stock au 1er janvier 2018	252.374.821
variation nette 2018	44.317.761
Stock au 31 décembre 2018	296.692.583
Stock au 1er janvier 2017	263.051.042
variation nette 2017	-10.676.221
Stock au 31 décembre 2017	252.374.821

Au titre de l'exercice 2019, la contribution totale estimée de la Banque au fonds de pension sera de EUR 12.565.225.

4.28 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg, sont les sociétés consolidées et mises en équivalence, les entités étatiques et les principaux dirigeants de la Banque.

L'ensemble des transactions conclues avec les parties liées le sont à des conditions de marché.

4.28.1 Relations entre la Banque et les sociétés consolidées et mises en équivalence

	31/12/2017	31/12/2018
Dépôts des filiales auprès de la Banque	88.164.324	110.808.806
Intérêts sur dépôts	-	-

4.28.2 Entités étatiques

La Banque, instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi organique du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Par ce fait, l'Etat luxembourgeois exerce un contrôle sur la Banque qui doit dès lors se conformer aux dispositions de la norme IAS 24.

Ainsi, la Banque publie les informations suivantes concernant ses relations commerciales avec l'Etat ainsi qu'avec les autres entités étatiques.

ACTIF du Bilan	31/12/2017	31/12/2018
Prêts et avances au coût amorti	2.529.698.402	2.310.327.576
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	608.472.182	
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti		565.350.469
Autres	5.403.717	4.237.210
TOTAL à l'ACTIF	3.143.574.301	2.879.915.255
PASSIF du Bilan	31/12/2017	31/12/2018
Dépôts évalués au coût amorti	5.516.820.332	4.911.514.610
TOTAL au PASSIF	5.516.820.332	4.911.514.610

4.28.3 Rémunération des organes de direction et d'administration

Les rémunérations allouées aux différents organes de la Banque se ventilent de la façon suivante :

	31/12/2017	31/12/2018
Organe d'administration (9 administrateurs)	361.500	318.750
Organe de direction (5 directeurs)	1.069.551	1.081.756
Total	1.431.051	1.400.506

4.28.4 Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction de la Banque

Les avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction de la Banque se présentent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2018
Organe d'administration (9 administrateurs)	3.026.616	2.268.788
Organe de direction (5 directeurs)	630.501	219.750
Total	3.657.117	2.488.538

4.29 HONORAIRES DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

	2017	2018
Contrôle légal des comptes annuels statutaires et consolidés	584.175	516.971
Autres services d'assurance	188.360	146.560
Services fiscaux	-	-
Autres	93.312	-
Total	865.847	663.531

Les montants repris dans la rubrique ci-dessus sont des montants hors TVA.

4.30 CONTRIBUTIONS ET FRAIS DIRECTS LIÉS À L'UNION BANCAIRE EUROPÉENNE

Rubriques	2017	2018
Frais de supervision Banque centrale européenne	1.118.786	1.306.993
Frais de supervision CSSF	133.500	517.000
Frais Conseil de Résolution Unique	165.221	355.068
Total	1.417.507	2.179.061
Contribution Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg	23.703.211	28.750.366
Contribution Fonds de Résolution Luxembourg	9.201.928	11.930.654
Total	32.905.139	40.681.020

4.31 ÉLÉMENTS DE HORS-BILAN

Nature des garanties émises

Rubriques	31/12/2017	31/12/2018
Garanties d'achèvement	397.360.536	423.220.707
Lettres de crédit	100.149.572	82.986.242
Contre-garanties	371.897.027	379.500.912
Autres	26.905.787	5.136.715
Total	896.312.923	890.844.576

Engagements

Rubriques	31/12/2017	31/12/2018
Montants à libérer sur titres, participations et parts dans des entreprises liées	7.057.223	6.950.482
Crédits confirmés non utilisés	5.766.634.921	5.351.527.190
<i>Financements</i>	3.012.255.513	2.782.178.307
<i>Comptes courants</i>	1.861.926.429	1.870.832.084
<i>Contrats « Money market »</i>	423.756.863	218.340.611
<i>Autres</i>	468.696.115	480.176.187
Crédits documentaires	13.315.287	13.412.664
Total	5.787.007.431	5.371.890.335

Gestion d'actifs de tiers

La Banque assure au profit de tiers des services de gestion et de représentation, notamment la gestion de fortune, la conservation et l'administration de valeurs mobilières, la location de coffres, la représentation fiduciaire et des fonctions d'agent.

5. NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT¹ (en euros)**5.1 RÉSULTAT D'INTÉRÊTS**

Intérêts perçus et produits assimilés	2017	2018
Avoirs à vue	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	187.290.956	244.227.468
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	1.968.465	
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat		15.321.622
Actifs financiers disponibles à la vente	160.418.150	
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti		171.919.598
Créances évaluées au coût amorti	392.686.697	397.040.436
Placements détenus jusqu'à leur échéance évalués au coût amorti	47.633.574	
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	75.846.486	73.413.967
Autres actifs	17.348.338	18.581.022
Total	883.192.665	920.504.113
Intérêts payés et charges assimilées	2017	2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-40.259.691	-56.851.065
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-2.311.007	-11.019.920
Passifs évalués au coût amorti - Dépôts	-111.919.349	-134.260.912
Passifs évalués au coût amorti - Dettes représentées par un titre	-61.887.289	-84.438.872
Passifs évalués au coût amorti - Emprunts subordonnés	-125.911	-103.115
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	-288.640.691	-263.575.311
Autres passifs	-14.693.117	-13.479.504
Total	-519.837.056	-563.728.698
Résultat d'intérêts	363.355.609	356.775.415
Total des intérêts perçus et produits assimilés qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	618.086.758	587.541.056
Total des intérêts payés et charges assimilées qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-188.625.666	-232.282.403
Intérêts perçus sur instruments du passif	16.032.705	16.649.051
Intérêts payés sur instruments de l'actif	-31.307.082	-31.168.852

¹ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis

5.2 REVENU DE VALEURS MOBILIÈRES

Rubriques	2017	2018
Actifs financiers disponibles à la vente	47.125.629	
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation		31.108.012
Mises en équivalence	15.786.024	16.069.650
Filiales	1.642.500	2.388.750
Revenus de valeurs mobilières	64.554.153	49.566.412

5.3 COMMISSIONS

Rubriques	2017	2018
Activités de crédit	46.738.827	48.576.540
Fonction de gestion	36.653.105	39.621.056
Comptes à vue et activités annexes	34.570.226	36.015.706
Activités liées aux fonds d'investissement	21.024.037	21.145.397
Primes d'assurances	938.157	481.318
Autres (*)	6.073.567	8.081.974
Total commissions perçues	145.997.919	153.921.990
Activités de crédit	-4.243.816	-4.822.219
Fonction de gestion	-17.387.491	-17.305.377
Comptes à vue et activités annexes	-8.498.960	-8.843.934
Activités liées aux fonds d'investissement	-11.063.538	-10.522.247
Autres (*)	-1.670.713	-2.431.862
Total commissions payées	-42.864.519	-43.925.639
Total commissions	103.133.400	109.996.351

(*) principalement constitués de commissions sur instruments financiers dérivés

5.4 RÉSULTAT RÉALISÉ SUR INSTRUMENTS FINANCIERS NON RENSEIGNÉS À LA JUSTE VALEUR AU COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	2017	2018
Actifs financiers disponibles à la vente	33.868.547	
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti		-60.624
Prêts et avances évalués au coût amorti	-322.936	145.476
Passifs financiers évalués au coût amorti	-	6.077
Total	33.545.611	90.930

Le montant de la rubrique « instruments financiers disponibles à la vente » pour l'exercice 2017 s'explique principalement par la vente de parts de la société SES S.A..

5.5 RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Rubriques	2017	2018
Instruments de capital et instruments financiers dérivés associés	3.621.175	4.393.382
Instruments de change et instruments financiers dérivés associés	532.928	-2.374.974
Instruments de taux d'intérêt et instruments financiers dérivés associés	5.506.547	3.771.321
Dérivés de crédit	-	-
Total	9.660.650	5.789.730

5.6 RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	2017	2018
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	1.988.599	
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	2.851.850	-2.612.343
Total	4.840.448	-2.612.343

5.7 RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS OBLIGATOIREMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	2017	2018
Valeurs mobilières à revenu fixe		-4.756.615
Parts d'OPC		-5.977.911
Prêts et avances		114.118
Total		-10.620.408

5.8 RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Rubriques	2017	2018
Couverture de juste valeur		
Titres de dette à l'actif couverts par des instruments dérivés	-224.794	-165.703
Emissions au passif couvertes par des instruments dérivés	19.083	10.647
Prêts couverts par des instruments dérivés	2.825.600	2.742.392
Total	2.619.890	2.587.336
Résultat d'évaluation sur les instruments couverts	-199.832.026	-15.314.194
Résultat d'évaluation sur les instruments de couverture	202.451.916	17.901.531
Total	2.619.890	2.587.336

Les opérations de couverture des risques de marché sont hautement efficaces. Les prêts couverts par des instruments financiers dérivés le sont sous forme d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture, conformément à la norme IAS 39.

L'information sur le taux d'efficacité est reprise sous la note 4.14.

5.9 AUTRES RÉSULTATS NETS D'EXPLOITATION

Rubriques	2017	2018
Autres produits d'exploitation	19.872.498	13.694.356
Autres charges d'exploitation	-3.204.183	-991.748
Autres résultats nets d'exploitation	16.668.315	12.702.609

Les postes « Autres produits et charges d'exploitation » comprennent principalement :

- les loyers des immeubles donnés en location et diverses avances des locataires,
- les remboursements de TVA suite aux décomptes d'exercices antérieurs,
- les rentrées sur créances amorties.

5.10 FRAIS DU PERSONNEL

Rubriques	2017	2018
Rémunérations	169.513.436	182.527.980
Charges sociales	6.519.089	7.194.405
Pensions et dépenses similaires	13.197.236	13.651.570
Dotations au fonds de pension	13.970.465	14.154.736
Autres frais de personnel	4.097.298	4.177.043
Total	207.297.523	221.705.733

5.11 AUTRES FRAIS GÉNÉRAUX ADMINISTRATIFS

Rubriques	2017	2018
Frais en relation avec les immeubles et le mobilier	25.006.422	23.094.650
Loyers et maintenance des applications informatiques	20.664.790	20.643.622
Dépenses opérationnelles liées à l'activité bancaire	30.073.980	30.927.996
Autres	12.107.199	11.065.976
Total	87.852.391	85.732.244

5.12 CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Amortissements**

Rubriques	2017	2018
Amortissements - constructions	12.197.434	12.290.435
Amortissements - matériel et mobilier	9.713.679	10.169.143
Amortissements sur immobilisations corporelles	21.911.114	22.459.578

Dépréciations

En 2017 et en 2018, la Banque n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations corporelles selon la norme IAS 36.

5.13 CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMEUBLES DE PLACEMENT**Amortissements**

Rubriques	2017	2018
Amortissements	1.026.408	980.974
Amortissements sur immobilisations corporelles - placement	1.026.408	980.974

Dépréciations

En 2017 et 2018, la Banque n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immeubles de placement selon la norme IAS 36.

5.14 CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Amortissements

Rubriques	2017	2018
Amortissements	10.117.286	11.388.835
Amortissements sur immobilisations incorporelles	10.117.286	11.388.835

Dépréciations

En 2017 et 2018, la Banque n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations incorporelles selon la norme IAS 36.

5.15 CORRECTIONS DE VALEUR NETTES SUR RISQUES DE CRÉDIT

	2017			2018		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Titres disponibles à la vente	-	10.755.386	10.755.386			
Titres détenus jusqu'à échéance	-	-	-			
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti				-3.185.937	7.121.228	3.935.291
Prêts et avances	-12.290.699	17.309.678	5.018.979	-27.782.361	44.082.725	16.300.364
<i>dont dépréciations sur base individuelle</i>	<i>-10.785.246</i>	<i>16.220.176</i>	<i>5.434.930</i>	<i>-27.782.361</i>	<i>44.082.725</i>	<i>16.300.364</i>
<i>dont dépréciations sur base collective</i>	<i>-1.505.453</i>	<i>1.089.503</i>	<i>-415.951</i>			
	-12.290.699	28.065.065	15.774.365	-30.968.298	51.203.953	20.235.654

Intérêts sur actifs financiers dépréciés en « stage 3 »	2017	2018
Intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente dépréciés	200.439	
Intérêts sur valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti dépréciées		3.577
Intérêts sur prêts et avances dépréciés	5.289.538	1.959.960
Total	5.489.977	1.963.536

5.16 DOTATIONS AUX/REPRISES DE PROVISIONS

	2017	2018
Dotation/Reprise provision AGDL	-	-
Dotation aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	-569.326	253.994
Dotation/Reprise autres provisions	1.288.770	1.961.891
Dotations nettes	719.445	2.215.885

5.17 CHARGE D'IMPÔT

Rubriques	2017	2018
Impôt sur le résultat provenant des activités ordinaires	55.532.006	42.041.374
Impôt sur le résultat de l'exercice	55.532.006	42.041.374

Le taux normal d'imposition applicable au Luxembourg était de 26,01% au 31 décembre 2018 et de 27,08% au 31 décembre 2017. Le taux d'imposition effectif de la Banque était de respectivement 19,34% en 2018 et de 18,74% une année plus tôt, vu la divergence entre la base fiscale luxembourgeoise et la base comptable des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

La différence entre ces deux taux peut s'analyser comme suit :

	2017	2018
Résultat avant impôts	296.316.552	217.406.944
Taux de taxation	27,08%	26,01%
Impôt théorique au taux normal	80.242.522	56.547.546
Impact fiscal des dépenses non déductibles	123.689	104.154
Impact fiscal des revenus non imposables	-25.436.133	-13.141.404
Bonifications d'impôts et abattements	-321.642	-1.414.497
Autres	923.570	-54.425
Impôt sur le résultat de l'exercice	55.532.006	42.041.374

L'impact fiscal des revenus non imposables provient en grande partie de l'encaissement de dividendes en provenance de participations stratégiques que la Banque détient dans des sociétés résidentes, pleinement imposables, qui lui permettent d'appliquer le principe des sociétés mère et filiales suivant l'article 166 LIR (Loi de l'impôt sur le revenu) afin d'éviter une double imposition économique de ces revenus. Abstraction faite de ces revenus non imposables dans le chef de la Banque, le taux d'imposition de la Banque se situerait à 25,05% en 2018.

5.18 RENDEMENT DES ACTIFS

La Banque affiche, conformément à l'article 38-4 de la Loi sur le Secteur Financier, un rendement des actifs de 0,38% pour l'exercice 2018 contre 0,53% pour l'exercice précédent.



6. GESTION DES RISQUES FINANCIERS¹

6.1 RÈGLES GÉNÉRALES DE GESTION DES RISQUES

Traditionnellement, Spuerkeess poursuit une politique de gestion des risques prudente et conservatrice.

Ainsi, la Banque a opté pour un profil de risque « défensif », défini dans le « Risk Appetite Framework » (« RAF »). Le « RAF » inclut les indicateurs des grandes catégories de risques de la Banque et permet au Comité de direction et au Conseil d'administration d'avoir un suivi régulier et détaillé sur la situation globale de la Banque. L'appétit au risque est défini comme le niveau de risque que la Banque est prête et est capable de supporter dans la poursuite de ses objectifs stratégiques. Les niveaux des risques auxquels la Banque est exposée sont mesurés au travers d'un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques. L'appétit au risque est exprimé à travers les niveaux de surveillance fixés par la Banque pour ces indicateurs.

L'appétit au risque est transposé dans un ensemble de limites, destinées à gérer et à contrôler les différents risques de la Banque. Ces limites sont reprises dans le « Limit Handbook » de la Banque.

6.1.1 Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration définit en application de la loi organique de 1989, ainsi que des textes légaux nationaux et européens applicables la politique générale de la Banque et approuve en conséquence la stratégie économique globale de la Banque et ses principales politiques, proposées par le Comité, dans le cadre juridique et réglementaire applicable, tout en tenant également compte de la solvabilité et des intérêts financiers à long terme de la Banque.

Le Conseil d'administration définit dans ce contexte la stratégie globale de la Banque, sur base de propositions du Comité de direction, et supervise la mise en œuvre de manière cohérente des objectifs stratégiques, de la structure administrative et fonctionnelle y relative et de la stratégie en matière de risque de la Banque.

La Banque a mis en place les processus internes « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP) et « Internal Liquidity Adequacy Assessment Process » (ILAAP), dans lesquels elle identifie de manière exhaustive l'ensemble des risques auxquels elle peut être confrontée. Pour chaque risque identifié, la Banque estime la matérialité et la probabilité d'occurrence et établit une appréciation sur les moyens en place pour la gestion du risque identifié.

Ce processus d'évaluation des risques aboutit dans une déclaration annuelle de l'organe de direction dans laquelle elle communique son évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'établissement.

6.1.2 Rôle du Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission de conseiller le Conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et de préparer ainsi les décisions à adopter par le Conseil. Il assiste plus particulièrement le Conseil dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne, y compris l'audit interne, ainsi que du contrôle exercé par le réviseur d'entreprises agréé.

Le Comité d'audit facilite ainsi la mise en œuvre d'un cadre sain de gouvernance interne.

Le Comité d'audit est composé de 4 membres du Conseil d'administration.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité d'audit. Le cabinet d'audit en charge du contrôle légal des comptes de la Banque peut être invité, sur demande du Comité d'audit, aux réunions du Comité d'audit.

6.1.3 Rôle du Comité des risques

Le Comité des risques a pour mission de conseiller le Conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et de préparer ainsi les décisions à adopter par le Conseil d'administration. Il apporte son soutien dans les domaines spécifiques touchant aux multiples aspects de risques encourus par la Banque, inhérents à l'exécution de son modèle d'entreprise, inhérents aux objectifs

¹ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis.

stratégiques de la Banque, inhérents aux changements légaux, réglementaires, technologiques et de l'environnement social, commercial et concurrentiel dans lequel la Banque agit.

Il facilite ainsi la mise en œuvre d'un cadre sain de gouvernance interne.

Il se compose de 5 membres du Conseil d'administration y inclus une majorité de membres indépendants du Conseil d'administration au sens de la législation et réglementation applicables.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité des risques.

6.1.4 Rôle du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération a pour mission de conseiller le Conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et de préparer ainsi les décisions à adopter par le Conseil d'administration. Il apporte son soutien dans les domaines spécifiques touchant notamment à certains aspects de la rémunération et de la nomination des membres des organes de direction de la Banque, Conseil d'administration et Comité de direction et des responsables des fonctions de contrôle interne.

Il facilite ainsi la mise en œuvre d'un cadre sain de gouvernance interne.

6.1.5 Rôle du Comité de direction

En application de la loi organique de 1989 et dans le respect de la politique générale de la Banque et de la stratégie économique globale de la Banque définies par le Conseil d'administration sur proposition du Comité, tous les actes, tant d'administration que de disposition, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Banque sont de la compétence du Comité de direction.

Le Comité de direction est responsable de la gestion efficace, saine et prudente des activités et des risques qui leur sont inhérents. Cette gestion s'exerce dans le respect des stratégies

et principes directeurs fixés par le Conseil d'administration et la législation et réglementation européenne et nationale applicables. Le Comité de direction formule ainsi des propositions concrètes à l'attention du Conseil d'administration pour permettre à ce dernier de définir la stratégie globale en matière de risque, y compris l'appétit pour le risque de la Banque et son cadre de gestion des risques.

6.1.6 Rôle du Comité de pilotage des risques

Le Comité de pilotage des risques est composé des membres du Comité de direction ainsi que de certains chefs de département et chefs de services de la Banque et traite les sujets liés à l'identification, la mesure, la gestion et le reporting des risques, qu'il s'agisse des risques de pilier 1 tels que les risques de crédit, de marché et le risque opérationnel ou de ceux du pilier 2, tels que les risques de liquidité, de compliance ou de réputation. Les propositions du Comité de pilotage des risques sont soumises à la validation du Comité de direction. Le Comité de pilotage des risques est épaulé par un Sous-comité des risques qui se réunit à un rythme mensuel.

6.1.7 Responsabilité de la fonction « Risk Management »

D'un point de vue organisationnel, la fonction de contrôle des risques est déléguée au service « Risk Management ». Cette fonction dépend directement du Comité de direction et est indépendante de toute activité commerciale au sein de la Banque. Ainsi le service « Risk Management » fait partie de la deuxième ligne de défense.

La Banque dispose d'un ensemble de comités de suivi des risques regroupant les responsables de différents services au niveau opérationnel de la Banque.

6.1.8 Responsabilité de la fonction « Compliance »

Le risque de « Compliance », appelé aussi risque de non-conformité, désigne de manière générale le risque de préjudices découlant du fait que les activités ne sont pas exercées conformément aux normes et réglementations en vigueur.

La fonction « Compliance » fait partie de la deuxième ligne de défense avec l'Audit interne et le Risk Management. Elle est directement rattachée au Comité de direction. Les domaines et responsabilités de la fonction « Compliance » sont principalement :

- la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- la prévention en matière d'abus de marché et l'intégrité des marchés d'instruments financiers ;
- la protection des intérêts des clients et des investisseurs ;
- l'application de la réglementation relative à la protection des données personnelles ;
- la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- l'identification et le suivi des normes auxquelles la Banque est soumise dans le cadre de ses activités.

Outre le service Compliance, la fonction « Compliance » est également constituée du Comité compliance et du Comité d'acceptation. Le Comité compliance est responsable des questions de compliance transverses, qui touchent plusieurs services / activités. Le Comité d'acceptation est quant à lui responsable des nouvelles entrées en relation d'affaires ainsi que de la clôture de certaines, pour différents motifs.

6.1.9 Responsabilité de la fonction « Audit Interne »

La fonction « Audit Interne » est chargée de l'évaluation périodique du bon fonctionnement et du caractère adéquat du dispositif de contrôle interne de la Banque.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- préserver le patrimoine de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg ;
- promouvoir l'efficacité et l'efficience des ressources mises en oeuvre afin d'assurer la qualité des services ;
- assurer la protection, l'intégrité, la fiabilité et la diffusion rapide des informations opérationnelles et financières ;
- assurer l'application correcte des procédures internes, des instructions, des lois et réglementations luxembourgeoises, ainsi que des exigences prudentielles du régulateur ;
- assurer le respect des objectifs fixés par les organes décisionnels de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg ;
- veiller à l'adéquation de la séparation des tâches et de l'exécution des opérations ;
- veiller au respect des procédures régissant l'adéquation des fonds propres et des réserves internes de liquidité ;

- garantir l'adéquation de la gestion des risques ;
- veiller au fonctionnement et à l'efficacité des fonctions de compliance et de contrôle des risques.

Les missions d'audit sont réalisées sur base d'un plan d'audit pluriannuel établi par les responsables du service Audit Interne et approuvé par le Comité d'audit.

Le « Chief Internal Auditor » (C.I.A.) garantit l'application des normes internationales de l'Institute of Internal Auditors et le respect des exigences réglementaires par le service Audit Interne.

6.1.10 Responsabilité du département « Analyse et Gestion des crédits »

D'un point de vue organisationnel, la gestion des risques de crédit est assurée par le département « DAG » (Département Analyse et Gestion des crédits), qui forme une unité indépendante de toute activité commerciale, et qui est responsable :

- de la mise en place d'un cadre cohérent pour l'analyse des risques de crédit, l'analyse proprement dite et le suivi permanent de ce risque,
- de l'approbation ou du rejet des demandes provenant des entités commerciales et la soumission des dossiers au Comité de direction pour les opérations dont l'encours dépasse le seuil défini pour être traitées par un Comité de crédit hiérarchiquement subordonné au Comité de direction.

Ainsi, le service « Analyse des crédits » assure le suivi du risque de crédit ainsi que du risque de contrepartie. Ceci inclut les analyses des demandes de crédit provenant de l'ensemble des entités commerciales ainsi que les analyses en vue de la mise en place de limites ex-ante. La responsabilité des modèles de notations internes est dévolue au nouveau service « Credit Process Management » (CPM). Le chef du service « Analyse des crédits » assume la responsabilité du département « DAG ».

6.1.11 Les systèmes de mesure et de contrôle des limites

6.1.11.1 Risque de crédit

Un suivi permanent de la qualité de l'ensemble des débiteurs est mis en place au niveau département « Analyse et Gestion des crédits ».

La qualité de crédit des engagements de type « retail » est suivie sur base de notations internes qui incluent une analyse comportementale. Les dossiers de type « wholesale » disposent également de notations internes qui découlent de modèles de type « expert ». Très souvent, ces engagements disposent par ailleurs de notations externes. L'analyse de l'écart entre les notations internes et externes fait partie du suivi.

Le service « Credit Process Management » (CPM) au sein du département « DAG » traite les sujets opérationnels transverses relatifs aux prêts/crédits à la clientèle privée et professionnelle. L'activité englobe également les aspects réglementaires, l'optimisation du processus de crédit ainsi que le développement et la maintenance des modèles de ratings internes et de scoring d'octroi.

La Direction est informée de manière continue et selon les besoins, par le département « Analyse et Gestion des Crédits » sur l'évolution de la qualité des débiteurs. L'évolution de la qualité des débiteurs pour l'ensemble des portefeuilles fait l'objet d'une analyse trimestrielle détaillée par la fonction « Risk Management » à l'attention de la Direction.

Les positions détenues au niveau de la salle des marchés font l'objet d'un suivi quotidien ex-post du respect des limites de crédit accordées par la Direction. Les limites sont affichées en temps réel aux « traders ».

Au-delà des limites par contreparties, la Banque a mis en place un système de limites sectorielles et géographiques afin de superviser le risque de concentration.

6.1.11.2 Risque de marché

Le risque de marché désigne de manière générale le risque de perte de valeur économique d'instruments détenus par la Banque provoqué par l'évolution défavorable des paramètres de marché comme les taux d'intérêt, les taux de change, les cours de bourse, etc..

En matière de gestion du risque de taux, la Banque dispose d'une vue intégrée pour l'ensemble de son « banking book ».

Ainsi, dans le cadre de l'évaluation et du suivi du risque de taux, la Banque met en oeuvre un ensemble de méthodes qui sont :

- le calcul permanent de l'indicateur « Basis Point Value (BPV) » pour les positions à risque de taux de la salle des marchés et de l'« Asset Liability Management » (ALM). La BPV est une méthode simple et efficace qui permet de quantifier le risque de marché résultant de faibles variations de taux pour les positions détenues. Les « traders » et les analystes ALM sont tenus d'opérer en permanence dans le cadre des limites de BPV arrêtées par la Direction. Le respect de ces limites est surveillé par la fonction « Risk Management ».
- les stress-test du risque de taux sur base de plusieurs scénarii d'évolution des taux de marché, qui consistent à évaluer l'impact de ces scénarii sur la valeur économique des positions du « banking book » de la Banque sensibles au risque de taux (« Economic Value of Equity »).
- la « Value-at-risk » (VaR), pour les positions de la salle des marchés et de l'ALM, afin d'évaluer les montants à risques liés aux positions détenues. Les montants à risque font l'objet de limites arrêtées par la Direction et supervisées par la fonction « Risk Management ». La VaR constitue une évolution par rapport à des indicateurs plus simples de type BPV, parce qu'elle permet à la fois :
 - d'intégrer les corrélations dans l'évolution des facteurs de risque entre les positions détenues ;
 - d'exprimer la perte potentielle par un seul montant, qui peut être mis en relation avec les fonds propres de la Banque ;
 - de quantifier la probabilité d'occurrence de cette perte.

La méthode de la VaR trouve également son application dans la gestion du portefeuille actions de la Banque avec de limites VaR, ainsi que des limites « stop-loss ».

Pour la gestion du risque de change, la Banque a recours à un ensemble de limites absolues. La position de change est suivie de manière agrégée par les « traders » du service « Financial Markets » (FIM).

Le risque de transformation est pris en charge par le Comité « Asset Liability Management » (ALM) qui est composé des membres du Comité de direction, de plusieurs chefs de départements commerciaux, du chef du département « Analyse et Gestion des crédits », du chef du service « Risk Management » et du chef du département « Comptabilité et titres ». Le Comité

ALM est responsable de la proposition des grandes orientations en matière de gestion du risque de taux au-delà de 2 ans, ainsi que de la rentabilité cible de l'ALM. Les propositions du Comité ALM sont soumises à la validation du Comité de direction. Le Comité ALM est épaulé par un Sous-comité ALM qui se réunit à un rythme mensuel.

6.1.11.3 Risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés

La Banque a négocié des contrats-cadres « International Swaps and Derivatives Association Inc. » (ISDA) comprenant des annexes « Credit Support Annex » (CSA) en vue de limiter le risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés lorsque celles-ci présentent une évaluation « mark-to-market » positive. Fin 2018, 63,25% de l'encours des opérations sur instruments financiers dérivés s'inscrivait dans le cadre de tels accords.

A côté des contrats-cadres ISDA-CSA, la Banque a de plus en plus recours à des contreparties centrales (« CCP ») afin de limiter le risque de contrepartie. Fin 2018, 24,17% de l'encours des opérations d'instruments financiers dérivés était liquidé via ces contreparties centrales.

6.1.11.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte du problème de prise en compte des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement financier est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, la Banque se trouve normalement dans une situation d'excédents de liquidités.

La Banque opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie ainsi qu'une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement. Les besoins de financement à court terme dans les principales devises font l'objet de limites spécifiques.

En 2018, la Banque a réalisé à un rythme mensuel au moins les stress-tests prévus par la circulaire CSSF 09/403 pour démontrer que la Banque serait capable, par le biais des actifs liquides qu'elle détient, de faire face à une situation inattendue de retraits massifs de fonds sur une période prolongée.

En effet, la Banque dispose en temps normal de passifs stables et diversifiés, notamment sous forme d'une base de dépôts clientèle très solide et de programmes de refinancement « Euro Commercial Paper » (ECP), « US Commercial Paper » (USCP) et « Euro Medium Term Notes » (EMTN) qui lui assurent une situation confortable en matière de liquidité. De plus, le portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe de qualité élevée permettrait à la Banque le cas échéant d'accéder au marché de la mise en pension de titres, voire de participer en cas de besoin aux opérations de marché monétaire de la BCE.

Dans le cas d'un besoin urgent et important de liquidités, la Banque dispose d'une ligne de crédit « intraday » et « overnight » auprès de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) contre nantissement de titres publics ou autres titres à revenu fixe. A cet effet, la Banque vise à disposer en permanence d'un portefeuille d'un minimum de **EUR 3 milliards** en titres à revenu fixe pouvant servir de garantie auprès de la BCL. En date du 31 décembre 2017, l'encours de ce portefeuille était de **EUR 4 milliards**. Fin 2017, l'encours du portefeuille d'actifs éligibles au refinancement auprès de la BCL ou mobilisables sur le marché interbancaire dépassait EUR 10 milliards.

La circulaire CSSF 07/301, telle que modifiée mentionne explicitement au § II.1. « Identification des risques » le risque de titrisation dont un établissement de crédit est soit sponsor, soit initiateur. La titrisation compte parmi les techniques utilisables dans la gestion de la liquidité puisqu'elle permet à une banque de sortir des éléments de l'actif du bilan afin de se procurer des fonds. La Banque n'a participé ni comme initiateur, ni comme sponsor à une telle opération au courant de l'exercice 2018.

La Banque est membre indirect du système de règlement des transactions de change « Continuous Linked Settlement » (CLS). La majeure partie des opérations de change est aujourd'hui réalisée via CLS. Ne sont pas opérés via CLS les flux en date de transaction des opérations de type overnight. Pour ces opérations, le dénouement des flux initiaux, c'est-à-dire, ceux

qui ont lieu à la date de transaction, se fait de manière classique via les banques correspondantes. Les flux en date de maturité pour ces mêmes transactions sont en principe dénoués via CLS.

La participation au système CLS élimine largement le risque de contrepartie (« settlement risk») lié aux opérations de change par le principe du « Payment-versus-Payment ». De même, le système CLS réduit le risque de liquidité de la Banque par l'application d'un « netting » entre transactions ce qui entraîne une diminution considérable des volumes transférés pour les transactions en question.

6.2 RISQUE OPÉRATIONNEL

La Banque définit le risque opérationnel comme « le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique », conformément à l'article 4 / point 52 de la réglementation UE n°575/2013 (« Capital Requirements Regulation », CRR).

6.2.1 Gouvernance de gestion du risque opérationnel

Afin de garantir une gestion efficace du risque opérationnel à tous les niveaux, la Banque a mis en œuvre une gouvernance qui repose sur le concept des trois lignes de défense.

Les rôles et responsabilités des fonctions de contrôle ainsi que de la première ligne de défense sont clairement mises en évidence dans la Politique de gestion du risque opérationnel.

La gestion du risque opérationnel est encadrée par différents comités dont le Comité de pilotage des risques au niveau du Comité de direction et le Comité des risques au niveau du Conseil d'administration. Les lignes directrices ainsi que la supervision ultime et la définition de l'appétence au risque opérationnel émanent directement du Conseil d'administration et la mise en œuvre est assurée par le Comité de direction.

6.2.2 Culture de maîtrise du risque opérationnel

La gestion adéquate du risque opérationnel nécessite la promotion d'une solide culture de risques. L'établissement d'une telle culture émane de la direction générale (« Tone from the Top ») de la Banque.

Ainsi la Banque :

- veille à ce que les employés respectent les valeurs et les règles en matière d'éthique professionnelle. La Banque définit ces standards dans le code de conduite du personnel ;
- s'assure que les employés disposent des informations et connaissances nécessaires à l'issue des formations organisées à intervalles réguliers ;
- s'assure que les employés de la Banque n'ont pas d'incitation favorisant un comportement qui ne soit pas en ligne avec la culture des risques de la Banque.

Par ailleurs la Banque applique différents principes clefs :

- Le principe de la séparation des tâches dans le sens de l'article 71 de la circulaire CSSF 12/552 ; les tâches et responsabilités sont attribuées de façon à éviter qu'elles ne soient incompatibles dans le chef d'une même personne afin d'écartier des conflits d'intérêts potentiels.
- Le principe de validation 4 yeux ; les actions nécessitant une décision, validation ou approbation sont prises selon le principe de « validation 4 yeux » dans l'optique d'éviter des erreurs et irrégularités.

6.2.3 Démarche de gestion du risque opérationnel

La démarche de gestion du risque opérationnel inclut une appréciation des niveaux de risque afin de déterminer si ces derniers sont acceptables ou tolérables et en vue d'assister le processus de décision et de traitement des risques opérationnels.

La surveillance du risque opérationnel s'articule autour des moyens et outils de suivi des risques ainsi que du dispositif de reporting.

L'identification, l'analyse, l'évaluation et le suivi des risques opérationnels au sein de la Banque constituent un ensemble intégré d'activités, de méthodes qui aident la Banque à mesurer et à gérer le risque opérationnel. Les activités sont mises en œuvre de manière structurée, diligente, dynamique et itérative. Le choix de leur mise en œuvre découle d'une approche cohérente et se base sur l'exposition aux différents risques encourus (« risk-based »). Les différentes méthodes et pratiques de gestion du risque opérationnel peuvent mettre en œuvre une dynamique double : ex-ante (p.ex. à travers des « Key Risk Indicators »), ou ex-post (p.ex. à travers la collecte de données d'incidents).

Les différentes informations sont utilisées lors de la détermination de l'allocation de capital économique effectuée dans le cadre du processus « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP). Concernant le calcul des exigences en fonds propres réglementaires, la Banque adopte l'approche standard.

L'amélioration des processus et des contrôles vise des actions effectuées pour renforcer l'environnement de contrôle et donc d'implémenter des mesures en vue de diminuer les risques opérationnels inhérents aux processus. Une mesure de traitement peut être initiée par la première ligne de défense dans le cadre de sa responsabilité de gestion quotidienne des risques inhérents. Une mesure de traitement peut également être initiée suite à une décision de la Direction qui décide sur le traitement du risque (accepter ; réduire ; éviter ; transférer).

La Banque veille à disposer des plans de continuité solides, notamment le « Business Continuity Plan » (BCP) qui a pour objectif d'assurer la continuité des activités critiques en cas d'incident opérationnel (immobilier, informatique...) majeur et le « Disaster Recovery Plan » (DRP) qui a pour objectif d'assurer le fonctionnement continu des systèmes d'information critiques, supportant les processus critiques du BCP, ou leur rétablissement endéans les délais requis pour le cas d'un incident informatique majeur.

6.3 EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

6.3.1 Objectifs et gestion du risque de crédit et de contrepartie

Chaque engagement de la Banque donnant lieu à un risque de crédit fait l'objet d'une analyse préalable par le département « Analyse et Gestion des crédits ».

Dans le domaine des crédits accordés à l'économie nationale, dont les encours sont renseignés sous la rubrique bilantaire « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », la structure des décisions est hiérarchisée en différents comités de crédit en fonction de l'encours global du client. A partir d'un seuil défini, les dossiers doivent être décidés par le Comité de direction de la Banque. La structure du portefeuille se compose de prêts hypothécaires au logement pour plus de la moitié de l'encours. En ce qui concerne le portefeuille des prêts hypothécaires au logement, le risque de crédit est couvert par le processus

d'évaluation de la capacité de remboursement des clients et par l'existence de garanties réelles. Pour le secteur des prêts et avances aux entreprises, la Banque s'est fixé des procédures rigoureuses pour l'analyse des dossiers et la prise de garanties. La méthodologie mise en place dans le cadre de la réglementation de Bâle permet à la Banque d'effectuer un suivi continu de l'évolution du risque de crédit des portefeuilles.

Au cours de l'exercice 2018, la Banque n'a pas changé d'approche dans sa politique de gestion des risques de crédit.

Dans le domaine des marchés interbancaires et des crédits internationaux, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit », « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti » et « Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat », la grande majorité des contreparties est constituée d'établissements bancaires et financiers. L'attribution d'une notation interne à une contrepartie bancaire se fait à partir d'une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives. L'élément quantitatif se base sur des ratios décrivant au mieux la rentabilité, le niveau des fonds propres, la liquidité et la qualité des actifs de la contrepartie, tandis que l'élément qualitatif émane de l'analyste lui-même qui tient compte d'éléments non financiers tels que la part de marché, la qualité des dirigeants et la notation externe. En 2018, la Banque a poursuivi sa politique prudente d'investissement. Celle-ci s'est traduite notamment :

- par une forte proportion d'investissements en titres de type « covered bonds », qui présentent une sécurité d'investissement accrue par rapport à des obligations de type « senior unsecured »,
- par une concentration des investissements en éléments de dette bénéficiant de garanties, notamment de la part de l'Union européenne ou de certains de ses pays membres.

En ce qui concerne les crédits internationaux à des entités non financières, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti » et « Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat », la priorité est accordée aux

engagements notés au minimum « Investment Grade » sur des pays de l'OCDE. Ces contreparties, à l'instar de toutes les autres contreparties de la Banque, reçoivent une notation interne, basée sur des règles similaires à celles appliquées aux établissements bancaires et financiers.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie et d'un contrôle régulier sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. La Banque applique également un système de limite-pays pour tous les pays dans lesquels la Banque a des engagements. Ces limites sont sujettes à une révision au moins annuelle.

Les investissements en instruments financiers dérivés sont largement réglementés via le recours aux contrats-types ISDA, qui comprennent des clauses de compensation en cas de faillite d'une des parties. La Banque s'est assurée un moyen de réduction supplémentaire du risque en négociant l'annexe CSA des contrats ISDA avec les contreparties les plus importantes dans le domaine des opérations du hors-bilan.

Cette annexe prévoit, sur la base d'une réévaluation périodique des positions bilatérales, le dépôt de garanties sous forme de liquidités ou de titres de première qualité dès que la valeur nette des contrats implique un risque de contrepartie pour la Banque.

6.3.2 Risque de crédit et de concentration

Afin d'éviter tout risque de concentration, c'est-à-dire le risque découlant d'expositions trop importantes vis-à-vis d'un débiteur, d'un groupe de débiteurs, d'un secteur économique ou d'un pays, la Banque s'est dotée de procédures visant à assurer une gestion efficace des limites accordées. Ce risque de concentration peut être mesuré soit d'un point de vue des engagements, soit d'un point de vue des ressources de la Banque. Dans ce dernier cas, le risque de concentration présente une corrélation avec le risque de liquidité.

La Banque effectue au moins annuellement une revue des différents types de limites influants sur les composantes du risque de concentration.

La Banque a investi dans des outils de gestion des risques adaptés aux différents profils de risque et aux différents types de financement.

Au-delà des limites par contreparties, la Banque a mis en place un système de limites par pays et par secteurs afin de contenir le risque de concentration.

De manière générale, les engagements sont concentrés sur des notations élevées (AAA, AA et A), de façon à limiter l'exposition au risque et à la volatilité. Les segments plus risqués du marché sont systématiquement écartés.

Exposition maximale au risque de crédit	31/12/2017	31/12/2018
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	5.527.885.100	4.237.236.592
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	3.671.386.893	2.580.582.943
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	20.912.775.444	21.796.184.932
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	85.338.534	220.216.547
Instruments financiers dérivés de couverture	93.957.657	65.470.560
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	548.117.498	
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		1.213.992.172
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	9.134.090.462	
Titres détenus jusqu'à échéance	3.946.383.118	
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti		14.226.659.024
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	46.597.287	69.027.154
Exposition des engagements de bilan	43.966.531.993	44.409.369.923
Garanties d'achèvement	397.360.536	423.220.707
Lettres de crédit	100.149.572	82.986.242
Contre-garanties	371.897.027	379.500.912
Autres	26.905.787	5.136.715
Crédits confirmés non utilisés	5.766.634.921	5.351.527.190
Crédits documentaires	13.315.287	13.412.664
Exposition des engagements de hors-bilan	6.676.263.130	6.255.784.429
Total exposition	50.642.795.123	50.665.154.352

Les valeurs mobilières à revenu variable, dont les « Parts dans les entreprises associées et dans les filiales », n'ont pas été reprises dans le tableau ci-dessus.

La Banque a recours aux techniques classiques suivantes en matière de réduction du risque de crédit et de contrepartie :

- les garanties réelles (« collaterals ») :

Décomposition par nature des collatéraux	2017	2018
Hypothèques	14.024.465.831	15.186.236.992
Opérations de prise/mise en pension	3.545.425.085	932.334.078
Nantissement par des dépôts en espèces respectivement par des dépôts de titres	121.353.676	130.295.213

- les garanties personnelles : elles s'élèvent à EUR 56.399.872 fin 2018 contre EUR 57.518.559 un an plus tôt,
- les contrats « ISDA – CSA »,
- les contrats « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA).



Actifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2018	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise/Mise en pension	1.718.124.869	820.863.976	897.260.894	23.102.293	-305.925.276	1.180.083.877
Instruments financiers dérivés	127.410.744	-	127.410.744	30.295.213	96.349.496	766.035
Total actif	1.845.535.614	820.863.976	1.024.671.638	53.397.506	-209.575.780	1.180.849.912

31/12/2017	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise/Mise en pension	3.072.608.756	1.128.770.758	1.943.837.998	223.130.390	1.737.483.518	-
Instruments financiers dérivés	58.522.012	-	58.522.012	40.276.706	18.144.539	100.768
Total actif	3.131.130.768	1.128.770.758	2.002.360.010	263.407.095	1.755.628.057	100.768

Passifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2018	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise/prise en pension Instruments financiers dérivés	157.211.542	82.435.776	74.775.766	-	46.780.311	27.995.455
	685.989.648	-	685.989.648	144.673.529	271.178.292	270.137.827
Total passif	843.201.191	82.435.776	760.765.415	144.673.529	317.958.604	298.133.282

31/12/2017	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise/prise en pension Instruments financiers dérivés	735.219.408	542.198.113	193.021.295	-	183.473.644	9.547.650
	715.286.115	-	715.286.115	105.845.366	486.372.786	123.067.964
Total passif	1.450.505.523	542.198.113	908.307.410	105.845.366	669.846.430	132.615.614

6.3.3 Analyse du risque de crédit sur actifs financiers

La Banque détermine l'exposition au risque de crédit des actifs financiers comme étant la valeur comptable en application des normes IFRS.

Dans la partie « Tableaux quantitatifs des expositions et des concentrations », l'exposition au risque de crédit est renseignée à la valeur comptable avant collatéralisation. La collatéralisation constitue une technique de réduction du risque de l'actif sous-jacent.

Le risque de crédit est présenté en fonction des expositions :

- par zone géographique,
- par catégorie de contrepartie,
- par classe de risque (« notations internes »).



Tableaux renseignant l'exposition par zone géographique :

Zone géographique au 31/12/2018 (en milliers d'euros)	Union européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et pays australs	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.203.801	376	18.097	4.123	-	10.839	4.237.237
Prêts et avances au coût amorti	23.715.791	14.741	92.565	481.197	21	72.452	24.376.768
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	221.428	-	60.330	3.929	-	-	285.687
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	709.698	10.496	221.953	28.105	172.435	71.305	1.213.992
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	9.258.606	471.851	2.580.139	1.039.972	701.083	175.008	14.226.659
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	1.284.536	-	-	-	-	-	1.284.536
Autres	503.309	-	-	-	-	-	503.309
Total	39.897.169	497.465	2.973.083	1.557.326	873.539	329.605	46.128.187

Zone géographique au 31/12/2017 (en milliers d'euros)	Union européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et pays australs	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	5.462.660	12.557	31.598	10.630	1	10.439	5.527.885
Prêts et avances au coût amorti	24.401.361	18.280	11.423	61.718	5.912	85.469	24.584.162
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	171.893	30	4.885	2.445	-	43	179.296
Titres disponibles à la vente	7.164.696	177.364	1.629.815	632.154	548.308	160.733	10.313.070
Titres détenus jusqu'à échéance	2.803.559	180.256	653.182	203.932	105.454	-	3.946.383
Autres	696.498	10.948	184.394	-	2.942	72.507	967.290
Total	40.700.666	399.435	2.515.297	910.880	662.617	329.192	45.518.087

Dans le tableau suivant, afin de répondre aux exigences de la norme IFRS 7 « Financial instruments : Disclosures », les expositions au risque de crédit au 31 décembre 2017 et 2018 sont présentées en fonction des notations internes.

Tableaux renseignant l'exposition par catégorie de contrepartie et par classe de risque :

	2017			2018		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales						
High grade	5.262.262.779	5.262.262.779	-	4.051.862.915	4.051.837.652	-
Standard grade	265.622.317	265.622.317	-	185.564.476	185.332.952	-
Sub-standard grade	-	-	-	66.351	65.988	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	3	3	-	-	-	-
Total Rubriques	5.527.885.100	5.527.885.100		4.237.493.743	4.237.236.592	
Prêts et avances au coût amorti						
Banques						
High grade	1.200.017.209	1.200.017.209	24,97%	689.572.252	689.324.201	5,10%
Standard grade	2.448.548.430	2.448.548.430	92,08%	1.829.679.346	1.828.824.454	33,75%
Sub-standard grade	20.885.964	20.885.964	-	20.021.391	19.995.433	-
Past due not in default	1.930.400	1.930.400	100,00%	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	4.890	4.890	-	42.477.986	42.477.986	-
Corporates						
High grade	2.149.772.219	2.149.772.219	33,71%	2.214.510.587	2.208.515.333	36,11%
Standard grade	2.156.015.104	2.156.015.104	63,78%	2.096.436.150	2.092.578.842	39,06%
Sub-standard grade	825.630.203	825.630.203	54,30%	965.816.496	947.202.216	46,10%
Past due not in default	30.849.364	30.849.364	79,32%	5.340.063	5.294.435	92,14%
Default	213.565.575	152.270.088	26,87%	197.210.270	139.624.403	26,37%
Not rated	93.655.789	93.655.789	27,68%	62.578.297	62.246.584	87,51%
Souverains						
High grade	1.867.102.229	1.867.102.229	-	1.694.768.537	1.694.731.794	-
Standard grade	6.832	6.832	-	3.512	3.501	-
Sub-standard grade	31.053	31.053	-	23.010	22.533	-
Past due not in default	20.487.435	20.487.435	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Retail						
High grade	10.168.141.791	10.168.141.791	91,98%	11.179.426.258	11.178.506.731	92,29%
Standard grade	1.816.693.765	1.816.693.765	92,78%	1.866.153.745	1.865.290.097	91,50%
Sub-standard grade	1.419.321.936	1.419.321.936	89,55%	1.537.640.061	1.519.757.406	89,40%
Past due not in default	137.027.672	137.027.672	91,79%	29.568.588	29.156.276	87,28%
Default	93.566.791	75.795.639	79,90%	66.050.076	53.215.513	78,42%
Not rated	-25.674	-25.674	0,00%	136	136	100,00%
Total Rubriques	24.663.228.976	24.584.162.337		24.497.276.760	24.376.767.874	

	2017			2018		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture						
Banques						
High grade	51.173.755	51.173.755	12,65%	176.042.896	176.042.896	-
Standard grade	92.502.412	92.502.412	15,16%	78.039.722	78.039.722	0,00%
Sub-standard grade	87.983	87.983	100,00%	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	4.059.237	4.059.237	-
Corporates						
High grade	77.572	77.572	-	935.100	935.100	-
Standard grade	31.138.107	31.138.107	91,95%	20.256.308	20.256.308	0,00%
Sub-standard grade	1.755.260	1.755.260	-	2.526.863	2.526.863	0,04%
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	2.310.069	2.310.069	27,59%	-	-	-
Souverains						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Retail						
High grade	182.536	182.536	-	2.464.846	2.464.846	-
Standard grade	8.971	8.971	-	976.193	976.193	-
Sub-standard grade	27.145	27.145	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	32.381	32.381	-	385.942	385.942	-
Total Rubriques	179.296.191	179.296.191		285.687.107	285.687.107	

	2017			2018		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat						
Banques						
High grade				464.613.895	464.613.895	-
Standard grade				166.652.857	166.652.857	-
Sub-standard grade				-	-	-
Default				-	-	-
Not rated				-	-	-
Corporates						
High grade				318.277.428	318.277.428	-
Standard grade				158.077.613	158.077.613	-
Sub-standard grade				41.341.246	41.341.246	-
Default				1.921	1.921	-
Not rated				-	-	-
Souverains						
High grade				65.002.389	65.002.389	-
Standard grade				-	-	-
Sub-standard grade				-	-	-
Default				-	-	-
Not rated				-	-	-
Titrisation						
High grade				-	-	-
Standard grade				-	-	-
Sub-standard grade				-	-	-
Default				24.823	24.823	-
Not rated				-	-	-
Total Rubriques				1.213.992.172	1.213.992.172	

	2017			2018		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Titres disponibles à la vente et parts dans les entreprises associées et dans les filiales						
Banques						
High grade	3.061.488.802	3.061.488.802	-			
Standard grade	1.405.416.278	1.405.416.278	-			
Sub-standard grade	-	-	-			
Default	-	-	-			
Not rated	-	-	-			
Corporates						
High grade	1.158.442.277	1.158.442.277	-			
Standard grade	2.174.828.545	2.174.828.545	-			
Sub-standard grade	62.318.213	62.318.213	-			
Default	7.342.069	826.570	-			
Not rated	108.662.411	108.662.411	-			
Souverains						
High grade	1.512.558.832	1.512.558.832	-			
Standard grade	734.809.288	734.809.288	-			
Sub-standard grade	-	-	-			
Default	-	-	-			
Not rated	-	-	-			
Titrisation						
High grade	65.007.534	65.007.534	-			
Standard grade	4.829.851	4.829.851	-			
Sub-standard grade	1.795.917	1.795.917	-			
Default	41.264.642	22.085.675	-			
Not rated	-	-	-			
Total Rubriques	10.338.764.660	10.313.070.193				

	2017			2018		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti						
Banques						
High grade				5.848.791.745	5.846.338.621	-
Standard grade				2.020.209.458	2.018.595.137	-
Sub-standard grade				-	-	-
Default				-	-	-
Not rated				-	-	-
Corporates						
High grade				1.852.890.208	1.851.731.120	-
Standard grade				1.670.520.744	1.669.170.634	-
Sub-standard grade				5.089.822	5.064.626	-
Default				-	-	-
Not rated				-	-	-
Souverains						
High grade				2.107.297.421	2.107.036.941	-
Standard grade				627.295.108	627.009.298	-
Sub-standard grade				-	-	-
Default				-	-	-
Not rated				-	-	-
Titrisation						
High grade				74.794.511	74.236.722	-
Standard grade				24.370.067	24.319.855	-
Sub-standard grade				-	-	-
Default				7.206.764	3.156.069	-
Not rated				-	-	-
Total Rubriques				14.238.465.848	14.226.659.024	

	2017			2018		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation						
Banques						
High grade				3.666.600	3.666.600	-
Standard grade				-	-	-
Sub-standard grade				-	-	-
Default				-	-	-
Not rated				-	-	-
Corporates						
High grade				192.136.838	192.136.838	-
Standard grade				1.081.718.129	1.081.718.129	-
Sub-standard grade				1.720.686	1.720.686	-
Default				741.228	741.228	-
Not rated				4.552.166	4.552.166	-
Souverains						
High grade				-	-	-
Standard grade				-	-	-
Sub-standard grade				-	-	-
Default				-	-	-
Not rated				-	-	-
Total Rubriques				1.284.535.646	1.284.535.646	

	2017			2018		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Titres détenus jusqu'à échéance						
Banques						
High grade	1.479.595.613	1.479.595.613	-			
Standard grade	1.041.637.736	1.041.637.736	-			
Sub-standard grade	-	-	-			
Default	-	-	-			
Not rated	-	-	-			
Corporates						
High grade	218.501.610	218.501.610	-			
Standard grade	506.957.009	506.957.009	-			
Sub-standard grade	-	-	-			
Default	-	-	-			
Not rated	-	-	-			
Souverains						
High grade	619.940.426	619.940.426	-			
Standard grade	79.750.725	79.750.725	-			
Sub-standard grade	-	-	-			
Default	-	-	-			
Not rated	-	-	-			
Total Rubriques	3.946.383.118	3.946.383.118				
Autres (*)	967.289.980	967.289.980	-	503.308.581	503.308.581	-
Total Rubriques	967.289.980	967.289.980		503.308.581	503.308.581	
Total	45.622.848.025	45.518.086.919		46.260.759.857	46.128.186.996	

(*) La rubrique « Autres » regroupe pour l'année 2017, les rubriques « Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat », « Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux », « Immobilisations corporelles à usage propre », « Immobilisations corporelles de placement », « Immobilisations incorporelles », « Impôts différés » et « Autres actifs ».

Pour l'année 2018, cette rubrique regroupe les rubriques « Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux », « Immobilisations corporelles à usage propre », « Immobilisations corporelles de placement », « Immobilisations incorporelles », « Impôts différés » et « Autres actifs ».



Les « parts dans les entreprises associées et dans les filiales » ont été intégrés dans la rubrique « Valeurs mobilières à revenu variable évaluées à la juste valeur par la réserve de réévaluation » pour l'exercice 2018.

La Banque renseigne sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti » à la ligne « Past due not in default », les encours dont l'échéance contractuelle de paiement est dépassée d'au moins un jour. A la rubrique « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti », la Banque ne connaît pas de catégorie « Past due not in default » et utilise les « indications objectives de dépréciation » pour déterminer les corrections de valeurs individuelles à acter.

L'indication du taux de collatéralisation moyen traduit le degré de couverture moyen des encours par des garanties réelles.

Une indication sur le niveau de dépréciation est fournie par les colonnes « encours hors impairment » et « encours avec impairment ».

Banques, Corporates, Souverains et Retail :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Sub-Standard grade : de BB+ à BB-

Les encours portant le libellé « Default » correspondent aux encours pour lesquels existent des « indications objectives de dépréciation » et dont la classe interne de risque (notation interne) est inférieure ou égale à la notation B+.

Titrisations :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Les encours portant le libellé « Default » correspondent aux encours pour lesquels il existe des « indications objectives de dépréciation » et dont la classe interne de risque (notation interne) est inférieure ou égale au rating BB+.

6.4 RISQUE DE MARCHÉ

6.4.1 Objectifs et gestion des risques

La gestion de la liquidité « court terme », c'est-à-dire jusqu'à six mois ainsi que du risque de taux jusqu'à deux ans est effectuée par le desk « Money Market » (la trésorerie) du service FIM (« Financial Markets »).

Les risques de transformation et de liquidité structurels à long terme sont pris en charge par le Comité ALM (« Asset Liability Management »), qui assure d'une part l'adéquation de la gestion des fonds propres et des fonds placés et, d'autre part, le refinancement des portefeuilles des crédits nationaux et internationaux ainsi que des portefeuilles obligataires et actions propres de la Banque dans le but de minimiser les implications négatives des mouvements des courbes de taux sur les performances de la Banque. Le Comité ALM se compose des membres du Comité de direction de la Banque et de certains chefs de département et de chefs de service. Le Comité ALM est épaulé par un Sous-comité ALM qui se réunit à un rythme mensuel.

Tous les composants du risque de marché, tels que le risque de taux, le risque de change ou le risque de prix sur actions, touchant les positions du bilan et du hors-bilan gérées par l'ALM ou la trésorerie sont centralisées en temps réel à la salle des marchés dans le système « front-office » et sont maintenus dans les limites fixées par le Comité de direction de la Banque. Ce dernier est informé régulièrement par le service « Risk Management » du respect des limites ainsi que des niveaux de risque encourus.

Au cours de l'année 2018, la Banque n'a pas changé d'approche dans sa politique de gestion des risques de marché. Par contre en 2017, la Banque a lancé un projet visant à se doter de nouveaux moyens pour la quantification des risques financiers, dont le risque de taux est un élément clé. Fin 2018, les travaux concernant le risque de taux sont au point d'être achevés et les derniers contrôles des résultats produits sont en cours.

Les niveaux de risque sont principalement surveillés moyennant un modèle de « Value at Risk » (VaR). Les activités de « trading » et de trésorerie sont soumises à des limites VaR respectives. Le tableau suivant renseigne la VaR pour les différents périmètres en millions d'euros :

Périmètre	VaR journalière moyenne en 2018	VaR journalière maximale en 2018	Limite VaR pour le périmètre en question en 2018
ALM	6,74	8,92	12,50
Trésorerie	0,37	0,90	2,50
Trading	0,13	0,47	pas de limite

Périmètre	VaR journalière moyenne en 2017	VaR journalière maximale en 2017	Limite VaR pour le périmètre en question en 2017
ALM	5,92	7,80	12,50
Trésorerie	0,19	0,38	2,50
Trading	0,06	0,17	pas de limite

En sus de la VaR, qui permet une gestion agrégée des différents risques de marché, la Banque a recours à d'autres outils de gestion des risques en fonction des instruments financiers concernés. Ainsi, le risque de taux est géré en simulant l'incidence financière d'une variation parallèle d'un point de base (0,01%) de la courbe des taux d'intérêt sur la Valeur Actuelle Nette (ou « Net Present Value ») des positions. Les rapports quotidiens présentent donc l'incidence financière totale résultant de la variation parallèle de toutes les courbes de taux d'intérêt d'un point de base, appelée encore « Basis Point Value » (BPV) qui doit rester dans des limites fixées.

6.4.2 Analyse de la juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la comparaison par rubrique des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers de la Banque figurant dans les comptes annuels.

Rubriques au 31/12/2018	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente
Actifs financiers			
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.237.236.592	4.237.236.592	-
Prêts et avances au coût amorti	24.376.767.874	24.710.289.819	333.521.945
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.122.518.170</i>	<i>1.122.518.170</i>	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	220.216.547	220.216.547	-
Instruments financiers dérivés de couverture	65.470.560	65.470.560	-
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	1.213.992.172	1.213.992.172	-
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	14.226.659.024	14.206.965.915	-19.693.109
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	855.640.631	855.640.631	-
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	428.895.015	428.895.015	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	69.027.154	69.027.154	-
TOTAL	45.693.905.569	46.007.734.405	313.828.836
Passifs financiers			
Dépôts évalués au coût amorti	36.828.802.921	36.991.620.908	162.817.988
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	133.331.389	133.331.389	-
Instruments financiers dérivés de couverture	606.826.289	606.826.289	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	151.566.706	151.566.706	-
Emission de titres	3.646.594.429	3.647.030.117	435.688
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>347.295.666</i>	<i>347.295.666</i>	-
TOTAL	41.367.121.733	41.530.375.409	163.253.676

Rubriques au 31/12/2017	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente
Actifs financiers			
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	5.527.885.100	5.527.885.100	-
Prêts et créances au coût amorti	24.584.162.337	26.981.629.657	2.397.467.320
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.670.318.572</i>	<i>1.670.318.572</i>	-
Instrument financiers détenus à des fins de transaction	85.338.534	85.338.534	-
Instrument financiers dérivés de couverture	93.957.657	93.957.657	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	548.117.498	548.117.498	-
Titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu fixe	9.134.090.462	9.134.090.462	-
Titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu variable	790.397.767	790.397.767	-
Titres détenus jusqu'à échéance	3.946.383.118	4.049.138.249	102.755.131
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	388.581.964	388.581.964	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	46.597.287	46.597.287	-
TOTAL	45.145.511.724	47.645.734.175	2.500.222.451
Passifs financiers			
Dépôts évalués au coût amorti	36.341.321.641	36.713.182.960	371.861.318
Instrument financiers détenus à des fins de transaction	202.116.831	202.116.831	-
Instrument financiers dérivés de couverture	588.498.489	588.498.489	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	146.853.974	146.853.974	-
Emission de titres	3.713.017.053	3.713.219.767	202.714
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>355.598.448</i>	<i>355.598.448</i>	-
TOTAL	40.991.807.989	41.363.872.021	372.064.032

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan est déterminée suivant les méthodes et estimations exposées ci-après.

Les évaluations à la juste valeur pour les rubriques « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières renseignées au coût amorti » et « Emissions de titres » appartiennent aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

Actifs et passifs évalués au coût amorti au bilan et ayant une juste valeur proche de la valeur comptable

En ce qui concerne les actifs et les passifs financiers dont la date de maturité est inférieure ou égale à 6 mois, la Banque estime que leur juste valeur est très proche de la valeur comptable. La politique prudente de la Banque et la proximité de l'échéance rendent le risque de crédit non matériel. La faible durée résiduelle rend par ailleurs le risque de taux négligeable.

De même, les actifs collatéralisés ont une juste valeur très proche de la valeur comptable, le risque de crédit étant couvert. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations de mise en pension, de prêts sécurisés et de crédits d'équipement.

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti au bilan et dont la juste valeur est différente de la valeur comptable

Les actifs et passifs financiers envers la clientèle ainsi que les valeurs mobilières à revenu fixe sont renseignés au coût amorti au bilan.

Pour les besoins du calcul de la juste valeur, la Banque distingue les instruments cotés sur un marché des instruments traités de gré à gré.

Dans le cas des valeurs mobilières à revenu fixe faisant partie du portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, il s'agit d'obligations cotées en bourse.

Pour les actifs et les passifs financiers envers la clientèle, la Banque calcule la juste valeur par la méthode des flux de trésorerie actualisés (« Discounted cash flow ») en se basant :

- a. sur des données de risque de crédit telles que la classe de risque à laquelle appartient le client, la probabilité de défaut ainsi que la perte en cas de défaut. Ces critères ont été établis à partir d'observations historiques de défauts réalisés et permettent de déterminer des primes de risque de crédit (« credit spreads ») par classe de risque, par échéance et par type d'instrument financier,
- b. sur une courbe de taux de référence.



Hiérarchisation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur :

Rubriques au 31/12/2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
- Instruments de dettes	-	-	-	-
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	220.216.547	-	220.216.547
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	-	-	-
- Instruments de dettes	4.464.372	1.206.695.867	26.746	1.211.186.986
- Autres Instruments financiers	-	2.805.188	-	2.805.188
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	109.155.840	418.237.217	328.247.575	855.640.631
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	-	-	428.895.015	428.895.015
Instruments financiers dérivés de couverture	-	65.470.560	-	65.470.560
TOTAL	113.620.212	1.913.425.378	757.169.336	2.784.214.926
Passifs financiers				
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	133.331.388	-	133.331.388
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	151.566.706	-	151.566.706
Instruments financiers dérivés de couverture	-	606.826.289	-	606.826.289
TOTAL	-	891.724.384	-	891.724.384

Rubriques au 31/12/2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
- Instruments de dettes	22.713	-	-	22.713
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	85.315.821	-	85.315.821
Actifs financiers disponibles à la vente				-
- Instruments de dettes	5.878.227.888	3.162.062.028	93.800.546	9.134.090.462
- Instruments de capitaux propres	148.959.036	388.250.263	253.188.467	790.397.765
- Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	-	-	388.581.964	388.581.964
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	548.117.498	-	548.117.498
Instruments financiers dérivés de couverture	-	93.957.657	-	93.957.657
TOTAL	6.027.209.637	4.277.703.267	735.570.977	11.040.483.882
Passifs financiers				
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	202.116.831	-	202.116.831
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	146.853.974	-	146.853.974
Instruments financiers dérivés de couverture	-	588.498.489	-	588.498.489
TOTAL	-	937.469.294	-	937.469.294

La mise en place de la norme IFRS 9 au début de l'exercice 2018, explique la variation importante des rubriques de l'actif évalués à la juste valeur. Ainsi, le total évalué à la juste valeur diminue de EUR 11,05 milliards à 2,78 milliards. La diminution la plus significative est affichée pour les niveaux de juste valeur 1 et 2. Par contre, le niveau 3 a préservé, même en présence des changements impliqués par la norme IFRS 9 une comparabilité. Il en est de même pour les rubriques du passif qui ne sont quasiment pas impactées par la transposition de la norme IFRS 9.

La comparaison de la répartition des actifs financiers à travers les différents niveaux fin 2018 révèle que 4,1% des actifs financiers sont classés au niveau 1, 68,7% au niveau 2 et 27,2% au niveau 3.

La Banque a eu recours à des modèles d'évaluation se basant sur des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 2 et à des modèles d'évaluation se basant sur des estimations et des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 3.

Le niveau 3 des instruments financiers de l'actif de l'année 2018 garde une certaine comparabilité avec l'année précédente. En effet, même si la proportion des instruments de niveau 3 a augmenté de 6,7% à 27,2% cette augmentation n'est que de EUR 21,6 millions. La diminution la plus importante est enregistrée pour les instruments de dettes et est directement liée à la mise en place de la norme IFRS 9. Les augmentations dans les catégories instruments de capitaux propres et parts dans les entreprises associées et dans les filiales s'expliquent essentiellement par l'effet de réévaluation des différentes positions.

Les instruments financiers des rubriques du passif continuent à être intégralement affectés au niveau 2.

Détails du niveau 3 :

	Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	Instruments financiers dérivés de couverture	Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Autres Instruments de dettes				
Total au 1er janvier 2018	105.757	-	388.581.964	253.188.467	-	641.876.188
Total gains / pertes	2.296.313	-	43.075.766	71.672.954	-	117.045.033
- <i>Compte de résultat</i>	2.296.313	-	-	-	-	2.296.313
- <i>Réserve de réévaluation</i>	-	-	43.075.766	71.672.954	-	114.748.720
Achats	-6.475	-	1.398.533	3.820.165	-	5.212.223
Remboursements/ventes	-2.368.848	-	-4.161.248	-434.011	-	-6.964.107
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 3	-	-	-	-	-	-
Total au 31 décembre 2018	26.747	-	428.895.015	328.247.575	-	757.169.337
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2018	2.296.313	-	-	-	-	2.296.313

	Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments financiers dérivés de couverture	Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres	Parts dans les entreprises associées et dans les filiales		
Total au 1er janvier 2017	109.801.099	124.943.653	318.957.117	-	553.701.869
Total gains / pertes	11.954.928	10.424.194	69.629.606	-	92.008.727
- <i>Compte de résultat</i>	11.776.452	-	-	-	11.776.452
- <i>Réserve de réévaluation</i>	178.475	10.424.194	69.629.606	-	80.232.275
Achats	6.526.759	-4.888.720	2	-	1.638.041
Remboursements/ventes	-34.482.239	-	-4.761	-	-34.487.000
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	122.709.341	-	-	122.709.341
Transferts du niveau 3	-	-	-	-	-
Total au 31 décembre 2017	93.800.546	253.188.468	388.581.964	-	735.570.978
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2017	11.776.452	-	9.813.888	-	21.590.340

Méthodes employées pour la valorisation du niveau 3 :

Rubrique	Méthode
- Instruments de dettes	Pour les titrisations, l'évaluation à la juste valeur se base sur une estimation des flux futurs ainsi que sur un spread de base dédié (J.P. Morgan Int ABS & CB Research ou SIFMA Markit). Certaines positions intègrent une dépréciation qui ne résulte pas exclusivement d'une détermination par la méthode des flux de trésorerie, mais tient compte également d'un jugement d'experts.
- Instruments de capitaux propres	Les méthodes d'évaluation appliquées sont reprises en détails dans la section 3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de la juste valeur et la hiérarchie de juste valeur

Analyse de sensibilité pour le niveau 3 :

L'analyse de sensibilité a été réalisée exclusivement pour les instruments de dettes. A cet effet, la Banque n'a pas changé les hypothèses retenues quant à la modélisation des flux de trésorerie, mais a simulé un changement vers le haut d'un point de base du risque de crédit :

Rubrique	Juste valeur au 31/12/2017	Sensibilité à une augmentation d'un point de base du risque de crédit
Instruments de dettes	93.800.546	-23.279

La Banque ne livre pas d'analyse de sensibilité pour le niveau 3 de l'exercice 2018 en raison du faible montant renseigné pour les instruments de dettes.

6.4.3 Analyse du risque de change : positions nettes en devises

Au 31/12/2018	Position nette au bilan
USD	70.556.685
Autres	3.171.156
Total	73.727.841

Au 31/12/2017	Position nette au bilan
USD	35.357.306
Autres	2.951.720
Total	38.309.026

Seules les devises dont la contrevaieur de la position de change nette est supérieure à EUR 2 millions en valeur absolue ont été renseignées séparément.

6.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ

6.5.1 Echancier du passif

Tableaux renseignant les passifs du bilan en fonction de la durée résiduelle restant à courir jusqu'au remboursement des passifs suivant les données de l'échéancier contractuel :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2018
Emissions de titres*	2.252.735.727	908.924.843	3.161.660.570	224.084.292	539.970.641	764.054.932	3.925.715.502
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	3.375.223.913	775.695.923	4.150.919.836	783.922.772	156.439	784.079.212	4.934.999.048
Clientèle	31.260.453.753	1.263.950.423	32.524.404.176	534.279.648	85.377.235	619.656.884	33.144.061.059
Total	36.888.413.393	2.948.571.189	39.836.984.581	1.542.286.712	625.504.315	2.167.791.027	42.004.775.609

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2017
Emissions de titres*	2.001.083.978	1.191.891.415	3.192.975.393	253.727.456	550.580.456	804.307.912	3.997.283.306
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	3.235.523.769	775.503.337	4.011.027.106	786.016.773	2.346.648	788.363.421	4.799.390.527
Clientèle	29.651.015.794	1.161.225.438	30.812.241.232	700.451.022	101.578.954	802.029.976	31.614.271.208
Total	34.887.623.541	3.128.620.191	38.016.243.732	1.740.195.251	654.506.058	2.394.701.309	40.410.945.041

* y compris la rubrique des Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Tableau renseignant les dépôts de la clientèle et du secteur public en fonction des échéances « attendues » déterminées dans le cadre de la politique ALM :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2018
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	12.688.969.677	4.405.168.545	17.094.138.222	9.472.623.526	5.525.923.695	14.998.547.222	32.092.685.444

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total	Total 2017
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	11.665.172.623	4.312.915.558	15.978.088.181	9.086.504.360	6.643.450.245	15.729.954.605	31.708.042.785

6.5.2 Echancier des instruments financiers dérivés

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en brut :

Etant donné que les durées résiduelles sont calculées à partir des données contractuelles, il n'a pas été tenu compte du caractère optionnel de certains contrats.

Les montants sont exprimés en contrevaieur EUR aux cours du 31 décembre 2018 et du 31 décembre 2017.

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au-delà de 5 ans	Total 2018
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	10.325.664.780	1.878.198.961	164.284.208	5.063.492	12.373.211.442
Sorties	-10.211.759.083	-1.837.932.344	-166.241.732	-3.564.204	-12.219.497.363
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	87.302.726	301.463.278	1.032.003.752	391.097.179	1.811.866.935
Sorties	-99.114.912	-343.238.326	-1.158.831.596	-465.157.946	-2.066.342.780
Total des entrées	10.412.967.506	2.179.662.239	1.196.287.960	396.160.671	14.185.078.377
Total des sorties	-10.310.873.995	-2.181.170.670	-1.325.073.328	-468.722.151	-14.285.840.143

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au-delà de 5 ans	Total 2017
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	10.114.906.910	2.300.885.875	121.170.477	4.817.177	12.541.780.439
Sorties	-10.194.721.372	-2.291.648.622	-116.132.265	-3.542.489	-12.606.044.748
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	147.754.952	371.664.141	1.022.409.958	119.640.681	1.661.469.731
Sorties	-148.447.865	-401.881.696	-1.088.091.181	-139.227.574	-1.777.648.316
Total des entrées	10.262.661.862	2.672.550.015	1.143.580.435	124.457.858	14.203.250.171
Total des sorties	-10.343.169.237	-2.693.530.318	-1.204.223.446	-142.770.063	-14.383.693.064

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en net :

Les passifs nets de flux de trésorerie provenant d'instruments financiers dérivés dont le règlement se fait en net se présentent de la manière suivante :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au-delà de 5 ans	Total 2018
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	1.909.643	8.518.181	9.765.165	-33.113.365	-12.920.376
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	42.816.600	90.340.895	357.627.890	336.501.737	827.287.122
Total des sorties	44.726.243	98.859.076	367.393.055	303.388.372	814.366.746

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au-delà de 5 ans	Total 2017
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	-343.320	7.722.726	13.607.853	-32.252.306	-11.265.048
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	48.166.328	120.996.127	370.170.020	305.446.530	844.779.005
Total des sorties	47.823.008	128.718.853	383.777.872	273.194.224	833.513.958

6.6 LE CAPITAL ÉCONOMIQUE

La Banque s'est engagée dans un processus de mesure économique du risque et de planification de l'allocation de ses ressources en fonds propres sur les différents métiers.

Ces réflexions et ces travaux sont formalisés et transmis à la CSSF dans le cadre du rapport ICAAP qui traduit le pilier 2 des accords de Bâle III. La circulaire modifiée CSSF 07/301 ICAAP « Internal Capital Adequacy Assessment Process » prévoit la mise en place « d'un ensemble de stratégies et de processus sains, efficaces et exhaustifs qui permettent aux établissements d'évaluer et de conserver en permanence le montant, le type et la répartition des fonds propres internes qu'ils jugent appropriés pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels ils sont ou pourraient être exposés ».

Le document ICAAP précise l'identification et les processus de gestion des différents risques auxquels est exposée la Banque, que ce soient ceux repris par le pilier 1 des accords de Bâle III tels que les risques de crédit, de marché et le risque opérationnel ou ceux du pilier 2, tels que les risques de liquidité, de compliance ou de réputation.

Les méthodes de quantification économique des différents risques reposent sur des ajustements et des compléments aux méthodes réglementaires ainsi que sur la valorisation de risques non considérés par le pilier 1.

La politique des fonds propres de la Banque se décline à partir de la mission définie dans ses statuts : « contribuer au développement de l'économie luxembourgeoise ». En conséquence, la Banque a pour objectif de garder un levier modéré qui se traduit par un ratio de capitalisation cible élevé. En outre, les ressources en fonds propres sont prioritairement affectées aux activités sur le marché national.

6.6.1 Politique des fonds propres

6.6.1.1 Détermination des fonds propres

La Banque a pour mission de contribuer au développement de l'économie luxembourgeoise tout en veillant à générer une rentabilité suffisante pour renforcer sa solidité financière.

Dans le cadre du modèle de capital économique de la Banque, la détermination des fonds propres se fait sur base d'une approche économique. Le principe de base retenu par la Banque pour les fonds propres économiques est une approche très prudente qui consiste à considérer comme fonds propres économiques uniquement les fonds dont la Banque peut disposer immédiatement et sans restriction pour couvrir des pertes éventuelles, voire développer ses activités.

6.6.1.2 Mise en œuvre de la politique en matière d'adéquation des fonds propres internes

Pour mettre en œuvre sa politique d'adéquation des fonds propres internes, la Banque adopte la démarche suivante :

- développement d'un modèle d'évaluation interne des différents risques (risques du pilier 1 de Bâle III complétés par des risques non couverts par le pilier 1) ;
- détermination d'une marge de sécurité importante entre les fonds propres disponibles et la couverture du risque, se matérialisant par un ratio de capitalisation cible élevé ;
- répartition des fonds propres suivant l'organisation interne des métiers de la Banque et les prévisions de résultats de la Banque ;
- établissement de prévisions sur l'exposition au risque par activité ;
- calcul du montant prévisionnel des fonds propres nécessaires à la couverture des risques ;
- allocation du capital excédentaire selon les orientations stratégiques de la Banque.

En termes de gouvernance interne, les rapports ICAAP et ILAAP 2018 furent présentés au Conseil d'administration de la Banque qui a approuvé les orientations proposées. Conformément à la circulaire ICAAP, le Conseil d'administration sera consulté annuellement, voire plus souvent, en cas de besoin ou d'évolution méthodologique majeure.

Capitaux Propres, Fonds Propres Réglementaires et Ratio de Solvabilité (en euros)	31/12/2017	31/12/2018
Total Capitaux Propres du Bilan	3.810.856.840	4.007.095.199
Ajustements liés aux provisions prudentielles	331.420.728	312.358.601
Ajustements liés à la variation du compte de résultat comptes sociaux / IFRS	-19.062.128	-30.287.817
Total Capitaux Propres ajustés du Bilan	4.123.215.439	4.289.165.982
Résultat IFRS de l'année non pris en compte dans les fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	-221.722.417	-145.077.752
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1) avant ajustements réglementaires	3.901.493.022	4.144.088.229
Ajustements réglementaires sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	-1.046.145.034	-213.695.057
Corrections de valeur supplémentaires	-	-3.721.923
Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	-2.429.397	-2.094.511
Immobilisations incorporelles	-18.605.053	-27.475.050
Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-85.420.892	-40.498.599
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET 1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important	-	-
Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468 et de l'article 8 de la circulaire CSSF 14/01 sur l'implémentation de certaines discrétions contenues dans le règlement UE 575/2013	-778.228.665	-
Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en application de la circulaire CSSF 14/599 sur le traitement de la provision forfaitaire et de la provision AGDL	-161.461.027	-139.904.975
Fonds Propres Réglementaires de base de catégorie 1 (CET 1)	2.855.347.988	3.930.393.172
Fonds Propres Réglementaires Tier 2	78.530.869	58.624.504
Fonds Propres Réglementaires Tier 2	78.530.869	58.624.504
Fonds Propres Réglementaires totaux	2.933.878.858	3.989.017.676
Exigence de fonds propres totale	1.246.113.045	1.405.459.900
Ratios de solvabilité		
Ratio de solvabilité Tier 1	18,33%	22,37%
Ratio de solvabilité total	18,84%	22,71%

A l'instar de l'année 2017, les fonds propres réglementaires ont été déterminés selon la réglementation Bâle III à partir des capitaux propres bilantaires IFRS avec intégration de la provision forfaitaire.

A. Bilan consolidé au 31 décembre 2018

ACTIF du Bilan en euros	31/12/2017	31/12/2018
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	5.527.885.100	4.237.236.592
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	3.671.386.893	2.580.582.943
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	20.912.775.444	21.796.184.932
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	85.338.534	220.216.547
Instruments financiers dérivés de couverture	93.957.657	65.470.560
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	548.117.498	
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		1.234.840.351
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	9.134.090.462	
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignés au coût amorti		14.226.659.024
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	832.066.938	
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation		863.396.081
Titres détenus jusqu'à échéance	3.946.383.118	
Parts mises en équivalence	378.120.296	355.552.522
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	46.597.287	69.027.154
Immobilisations corporelles à usage propre	288.343.606	277.961.253
Immobilisations corporelles de placement	13.727.120	12.762.728
Immobilisations incorporelles	18.605.053	27.475.050
Impôts différés	-	2.273.119
Autres actifs	11.561.278	13.963.485
TOTAL de l'ACTIF	45.508.956.284	45.983.602.339

PASSIF du Bilan en euros	31/12/2017	31/12/2018
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.776.023.875	4.840.845.065
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	31.477.133.430	31.877.149.050
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	202.116.831	133.331.389
Instruments financiers dérivés de couverture	588.498.489	606.826.289
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	146.853.974	151.566.706
Emissions de titres	3.713.017.053	3.646.594.429
Provisions	3.594.463	21.825.180
Autres passifs	35.423.570	83.759.400
Impôts courants	62.045.799	46.813.738
Impôts différés	64.812.580	-
Fonds de pension	199.816.171	225.285.987
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)	41.269.336.236	41.633.997.232

CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros	31/12/2017	31/12/2018
Report sous-total PASSIF avant capitaux propres	41.269.336.236	41.633.997.232
Capital souscrit	173.525.467	173.525.467
Réserve de réévaluation	455.873.461	539.724.951
- Actifs disponibles à la vente	453.444.064	
- Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation		537.630.440
Réserves consolidées	3.350.713.675	3.474.618.717
- Différence de mise en équivalence	287.422.805	288.716.938
- Plus ou moins values de cession de valeurs mobilières à revenu variable évaluées à la juste valeur		688.104
Résultat de l'exercice	256.610.845	158.938.807
Sous-total fonds propres attribuables aux propriétaires de la société mère	4.236.723.448	4.346.807.942
Intérêts minoritaires	2.896.600	2.797.165
Total capitaux propres	4.239.620.048	4.349.605.107
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES	45.508.956.284	45.983.602.339

B. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2018

en euros	31/12/2017	31/12/2018
Résultat d'intérêts	363.611.577	356.707.138
Revenu de valeurs mobilières	47.388.545	31.356.637
Commissions	141.253.115	145.805.502
RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS	552.253.237	533.869.277
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	24.411.845	337.906
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	9.660.650	5.789.730
Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.840.448	-2.612.343
Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat		-13.366.171
Résultat sur opérations de couverture	2.619.890	2.587.336
Différences de change	8.567.482	12.688.151
Autres produits d'exploitation	20.383.067	14.141.187
Autres charges d'exploitation	-36.822.128	-42.727.204
PRODUIT BANCAIRE	585.914.491	510.707.869
Frais du personnel	-209.842.654	-224.496.933
Autres frais généraux administratifs	-88.826.996	-86.729.345
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	-33.059.168	-34.845.391
RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX	254.185.673	164.636.200
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	15.774.364	20.235.650
Provisions	1.288.771	1.961.888
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	37.512.788	12.440.217
RESULTAT AVANT IMPOTS ET ACTIFS NON COURANTS	308.761.596	199.273.955
Résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée	1.081.909	258.589
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	-63.482.573	-49.096.004
Impôts différés	12.487.419	10.541.836
RESULTAT DE L'EXERCICE	258.848.350	160.978.376
<i>dont résultat de l'exercice attribuable</i>		
- aux intérêts minoritaires	2.237.505	2.039.569
- aux propriétaires de la maison mère	256.610.845	158.938.807

C. Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2018

en euros	31/12/2017	31/12/2018
RESULTAT DE L'EXERCICE	258.848.350	160.978.376
Éléments non reclassés ultérieurement en résultat net	-17.864.357	141.030.477
Ecart actuariel sur régime de pension à prestation définie	10.676.221	-44.317.761
Contribution des sociétés mises en équivalence	-22.261.858	1.502.053
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation		170.237.760
- <i>Variation des résultats d'évaluation</i>		169.429.361
- <i>Résultat réalisé sur ventes</i>		808.399
Impact impôts différés	-6.278.720	13.608.425
Éléments à reclasser ultérieurement en résultat net	-205.902.240	-334.886
Actifs disponibles à la vente	-196.635.592	
- <i>Variation des résultats d'évaluation</i>	-171.901.420	
- <i>Résultats de vente réalisés via le compte de résultat</i>	-24.734.172	
Couverture de flux de trésorerie	3.427.007	-452.610
Impact impôts différés	-12.693.655	117.724
Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts	-223.766.597	140.695.590
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	35.081.753	301.673.966
dont part attribuable		
- <i>aux intérêts minoritaires</i>	2.237.505	2.039.569
- <i>aux propriétaires de la société mère</i>	-226.004.102	299.634.397

D. Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2018

Pour l'exercice 2017, la maison mère du Groupe a affecté EUR 40.000.000 (montant identique que celui pour l'exercice 2016) de son résultat en tant que distribution à l'Etat. Les fonds propres ont été renforcés par une affectation en réserve d'un montant de EUR 219.792.789.

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2018	173.525.467	3.350.713.675	455.873.461	256.610.845	4.236.723.448	2.896.600	4.239.620.048
Impact FTA*	-	-34.014.646	-88.836.267	-	-122.850.913	-	-122.850.913
Au 1er janvier 2018 après FTA	173.525.467	3.316.699.029	367.037.194	256.610.845	4.113.872.535	2.896.600	4.116.769.135
Affectation du résultat 2017	-	256.610.845	-	-256.610.845	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2018	-	-	-	158.938.807	158.938.807	2.039.569	160.978.376
Distribution pour l'exercice 2017	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-32.790.712	-	-	-32.790.712	-	-32.790.712
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	173.022.644	-	173.022.644	-	173.022.644
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-334.886	-	-334.886	-	-334.886
Autres	-	-25.900.447	-	-	-25.900.447	-2.139.004	-28.039.451
au 31 décembre 2018	173.525.467	3.474.618.717	539.724.951	158.938.807	4.346.807.942	2.797.165	4.349.605.107

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2017	173.525.467	3.133.980.137	661.775.701	259.792.789	4.229.074.094	2.541.387	4.231.615.481
Affectation du résultat 2016	-	259.792.789	-	-259.792.789	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2017	-	-	-	256.610.845	256.610.845	2.237.505	258.848.350
Distribution pour l'exercice 2016	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	4.397.500	-	-	4.397.500	-	4.397.500
Résultat net d'évaluation des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	-208.436.348	-	-208.436.348	-	-208.436.348
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	2.534.107	-	2.534.107	-	2.534.107
Autres	-	-7.456.749	-	-	-7.456.749	-1.882.292	-9.339.041
au 31 décembre 2017	173.525.467	3.350.713.675	455.873.461	256.610.845	4.236.723.448	2.896.600	4.239.620.048

* First Time Adoption IFRS9 : détails livrés à la note 2.2.1

E. Tableau consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2018

en euros	31/12/2017	31/12/2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	5.525.500.027	4.237.468.414
Prêts et créances au coût amorti - Etablissements de crédit	1.376.072.568	417.447.145
Prêts et créances au coût amorti - Clientèle	1.831.874.968	1.764.647.029
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	-	-
Total	8.733.447.563	6.419.562.587

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure ou égale à 90 jours.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement.

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

- Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels :

en euros	31/12/2017	31/12/2018
Intérêts reçus	880.344.814	888.784.295
Intérêts payés	-523.847.918	-514.664.025
Revenus de valeurs mobilières	47.388.545	31.356.637
Commissions reçues	181.725.208	187.267.795
Commissions payées	-40.472.093	-41.462.293
Autres produits d'exploitation	20.382.629	14.131.223
Autres charges d'exploitation	-35.303.148	-42.399.212
Impôts courants	-63.482.573	-49.096.004
Frais généraux administratifs	-284.699.185	-297.071.542
Sous-total	182.036.279	176.846.874

- Flux de trésorerie provenant des variations d'actifs opérationnels :

Variations nettes en euros	31/12/2017	31/12/2018
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	1.462.493	2.562.553
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-286.638.122	548.749.582
<i>dont reclassement vers actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat</i>		548.749.582
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	562.513.204	8.855.384.038
<i>dont reclassement vers valeurs mobilières à revenu fixe au coût amorti</i>		8.313.941.138
<i>dont reclassement vers actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat</i>		541.442.900
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	10.331.647	181.884.650
<i>dont reclassement vers valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation</i>		59.188.734
<i>dont reclassement vers actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat</i>		122.695.916
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation		-59.188.734
<i>dont reclassement de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable</i>		-59.188.734
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		-1.245.987.137
<i>dont reclassement de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe</i>		-541.442.900
<i>dont reclassement d'actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat</i>		-548.749.582
<i>dont reclassement de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable</i>		-122.695.916
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	616.312.334	137.608.847
<i>dont reclassement vers valeurs mobilières à revenu fixe au coût amorti</i>		386.116.585
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	-992.193.516	-1.000.237.151
<i>dont reclassement vers valeurs mobilières à revenu fixe au coût amorti</i>		91.256.664
Instruments financiers dérivés de couverture	13.957.560	500.312
Autres actifs	-36.468.832	-35.309.857
Sous-total	-110.723.233	7.385.967.103

- Flux de trésorerie provenant des variations des passifs opérationnels :

Variations nettes en euros	31/12/2017	31/12/2018
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	7.893.983	6.986.485
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-348.421	259.880
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	-65.626.500	166.788.027
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	3.364.136.388	400.641.472
Instruments financiers dérivés de couverture	11.636.221	52.531.815
Autres passifs	-23.737.769	47.806.914
Emissions de titres	-1.055.884.808	-86.351.220
Sous-total	2.238.069.094	588.663.373
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	2.309.382.141	8.151.477.350

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

en euros	31/12/2017	31/12/2018
Acquisition de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	-1.100.000	
Cession de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	23.844.685	
Acquisition de valeurs mobilières à revenu variable		-1.770.222
Cession de valeurs mobilières à revenu variable		761.158
Acquisition de parts mise en équivalence	-	-1.391.835
Cession de parts mise en équivalence	-	4.155.690
Acquisition de titres détenus jusqu'à échéance	-896.517.406	
Remboursement de titres détenus jusqu'à échéance	1.523.141.920	
Acquisition de valeurs mobilières à revenu fixe au coût amorti		-3.800.601.115
Reclassement de titres disponibles à la vente vers valeurs mobilières à revenu fixe au coût amorti		-8.313.941.138
Reclassement de prêts et avances au coût amorti vers valeurs mobilières à revenu fixe au coût amorti		-477.373.249
Cession / remboursement de valeurs mobilières à revenu fixe au coût amorti		2.433.951.698
Acquisitions / cessions d'actifs incorporels et corporels	-23.427.723	-31.906.069
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	625.941.477	-10.188.115.083

Les activités d'investissement comprennent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

en euros	31/12/2017	31/12/2018
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-	-
Distribution du résultat	-40.000.000	-40.000.000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-40.000.000	-40.000.000

Réconciliation des flux des activités de financement

en euros	01/01/2017	Flux de trésorerie	Non-liée flux de trésorerie	31/12/2017
Produits de l'émission de passifs subordonnés	101.479.685	-	-508.644	100.971.040
en euros	01/01/2018	Flux de trésorerie	Non-liée flux de trésorerie	31/12/2018
Produits de l'émission de passifs subordonnés	100.971.040	-	-488.003	100.483.038

Variation nette de trésorerie

en euros	31/12/2017	31/12/2018
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	2.309.382.141	8.151.477.350
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	625.941.477	-10.188.115.083
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-40.000.000	-40.000.000
Variation nette de trésorerie	2.895.323.617	-2.076.637.733

Variation des comptes de trésorerie et des équivalents de trésorerie

en euros	2017	2018
Situation au 1er janvier	5.558.882.703	8.733.447.563
Variation nette de trésorerie	2.895.323.617	-2.076.637.733
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	279.241.243	-237.247.243
Situation au 31 décembre	8.733.447.563	6.419.562.587



F. Extraits des notes aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2018

1. INFORMATION GENERALE

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (ci- après « La Banque » ou « la maison mère du Groupe »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

La Banque est soumise à la réglementation bancaire au Luxembourg, notamment à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. A partir du 4 novembre 2014, avec l'entrée en vigueur du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU), la Banque centrale européenne a repris la surveillance prudentielle de la Banque.

Le siège de la Banque est situé 1, Place de Metz à L-2954 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, la Banque a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

Les comptes consolidés concernent le Groupe dont la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg est la société mère. L'effectif moyen du Groupe pour le courant de l'exercice 2018 était de 1.877 personnes (1.843 personnes en 2017), y compris les contrats d'insertion à l'emploi.

L'activité commerciale du Groupe est exercée à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 27 mars 2019.

2. PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES

2.1 RESPECT DES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2018 ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières IFRS « International Financial Reporting Standards » adoptées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la maison mère et de ses filiales, suivant le principe de l'enregistrement au coût historique, respectivement au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, des actifs financiers détenus à des fins de transaction et des instruments financiers dérivés. Sont renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les valeurs mobilières à revenu variable et les actifs du fonds de pension.

2.1.1 Normes nouvelles ou révisées adoptées par l'Union européenne, d'application depuis le 1er janvier 2018

Les normes suivantes ont eu un impact sur le Groupe :

- IFRS 9 (norme) « Instruments financiers », se référer à la section 2.2.1 ;
- IFRS 15 (norme et modifications) « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », se référer à la section 2.2.2.

Les normes suivantes n'ont pas d'impact sur le Groupe :

- IFRS 4 (modifications) « Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 » ;
- « Améliorations aux IFRS, cycle 2014-2016 » qui sont une série d'amendements aux normes existantes ;
- IFRS 2 (modifications) « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur les actions » ;
- IAS 40 (modifications) « Transfert des immeubles de placement » ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée ».

2.1.2 Normes nouvelles ou révisées adoptées par l'Union européenne, mais pas encore d'application au 1er janvier 2018

La norme suivante aura un impact sur le Groupe, se référer à la note 2.2.3 : IFRS 16 « Contrats de location » (applicable à partir du 1er janvier 2019).

Les normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact sur le Groupe :

- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » (applicable à partir du 1er janvier 2019) ;
- IFRS 9 (modifications) « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » (applicable à partir du 1er janvier 2019).

2.1.3 Normes nouvelles ou révisées qui ne sont pas encore adoptées par l'Union européenne et qui ne sont pas d'application au 1er janvier 2018

Les normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact sur le Groupe :

- IAS 28 (modifications) « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » (applicable à partir du 1er janvier 2019) ;
- « Améliorations aux IFRS, cycle 2015-2017 » (applicable à partir du 1er janvier 2019) ;
- IAS 19 (modifications) « Modification, réduction ou liquidation de régime » (applicable à partir du 1er janvier 2019) ;
- « Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS » (applicable à partir du 1er janvier 2020) ;
- IFRS 3 (modifications) « Regroupements d'entreprises » (applicable à partir du 1er janvier 2020) ;
- Modifications de IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme « significatif » » (applicable à partir du 1er janvier 2020) ;

La norme suivante pourrait avoir un impact sur le Groupe :

- IFRS 17 (norme) « Contrats d'assurance » (application repoussée au 1er janvier 2022 par l'IASB).

2.2 IMPACT DES NOUVELLES NORMES POUR LE GROUPE

2.2.1 IFRS 9 « Instruments financiers » (applicable depuis le 1er janvier 2018)

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » a remplacé la norme IAS 39 au 1er janvier 2018. La maison mère du Groupe a adopté la partie classification et évaluation des instruments financiers ainsi que la partie corrections de valeur sur les instruments financiers.

Cependant, la maison mère du Groupe a pris l'option prévue par la norme de continuer à appliquer IAS 39 pour la comptabilité de couverture dans l'attente d'une norme finale sur la macrocouverture. Le Groupe applique rétroactivement la norme IFRS 9 sans livrer des données comparatives pour l'exercice 2017.

2.2.1.1 Reclassements des instruments financiers

Les tableaux suivants font le lien entre la transition de la norme IAS 39 vers la norme IFRS 9 et retracent ainsi les différents mouvements entre les catégories comptables :

ACTIF du Bilan	réf.	31/12/2017	Reclassification	Variation d'évaluation		01/01/2018
				Correction de valeur	Autres	
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales		5.527.885.100	-	-302.352	-	5.527.582.748
Prêts et avances au coût amorti vers Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	A	24.584.162.337 -	-474.547.243 -474.547.243	-44.526.232 -	-661.485 -	24.064.427.377 -
Instruments financiers détenus à des fins de transaction de Instruments financiers dérivés de couverture	H	85.338.534 -	4.056.704 4.056.704	- -	- -	89.395.238 -
Instruments financiers dérivés de couverture vers Instruments financiers détenus à des fins de transaction	H	93.957.657 -	-4.056.704 -4.056.704	- -	- -	89.900.953 -
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat vers Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	D	548.117.498 -	-548.117.498 -548.117.498	- -	- -	- -
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat de Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe de Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat de Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	C D G	- - -	1.217.592.536 536.884.305 548.117.498 132.590.733	12.333.606 - -	-12.333.606 - -	1.217.592.536 - - -
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe vers Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti vers Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	B C	9.134.090.462 - -	-9.134.090.462 -8.597.206.157 -536.884.305	- -	- -	- - -

ACTIF du Bilan	réf.	31/12/2017	Reclassification	Variation d'évaluation		01/01/2018
				Correction de valeur	Autres	
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti		-	13.018.136.518	-7.381.275	-96.755.075	12.914.000.168
<i>de Prêts et avances au coût amorti</i>	A	-	474.547.243	-	-	-
<i>de Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe</i>	B	-	8.597.206.157	-	-	-
<i>de Titres détenus jusqu'à échéance</i>	E	-	3.946.383.118	-	-	-
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable		832.066.938	-832.066.938	-	-	-
<i>vers Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation</i>	F	-	-699.476.205	-	-	-
<i>vers Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat</i>	G	-	-132.590.733	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation		-	699.476.205	-	-	699.476.205
<i>de Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable</i>	F	-	699.476.205	-	-	-
Titres détenus jusqu'à échéance		3.946.383.118	-3.946.383.118	-	-	-
<i>vers Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti</i>	E	-	-3.946.383.118	-	-	-
Parts mises en équivalence		378.120.296	-	-	-2.209.742	375.910.554
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux		46.597.287	-	-	-	46.597.287
Immobilisations corporelles à usage propre		288.343.606	-	-	-	288.343.606
Immobilisations corporelles de placement		13.727.120	-	-	-	13.727.120
Immobilisations incorporelles		18.605.053	-	-	-	18.605.053
Autres actifs		11.561.278	-	-	-	11.561.278
TOTAL de l'ACTIF		45.508.956.283	-	-39.876.253	-111.959.908	45.357.120.123

PASSIF du Bilan	réf.	31/12/2017	Reclassification	Variation d'évaluation		01/01/2018
				Correction de valeur	Autres	
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit		4.776.023.875	-	-	-	4.776.023.875
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle		31.477.133.430	-	-	-	31.477.133.430
Instruments financiers détenus à des fins de transaction		202.116.831	11.007.159	-	-	213.123.990
<i>de Instruments financiers dérivés de couverture H</i>		-	11.007.159	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture vers Instruments financiers détenus à des fins de transaction		588.498.489	-11.007.159	-	-	577.491.330
<i>H</i>		-	-11.007.159	-	-	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat		146.853.974	-	-	-	146.853.974
Emissions de titres		3.713.017.053	-	-	-	3.713.017.053
Provisions		3.594.463	-	14.201.029	-	17.795.492
Autres passifs		35.423.570	-	-	-	35.423.570
Impôts courants		62.045.799	-	-	-	62.045.799
Impôts différés		64.812.580	-	-14.065.501	-29.120.772	21.626.307
Fonds de pension		199.816.171	-	-	-	199.816.171
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)		41.269.336.235	-	135.528	-29.120.772	41.240.350.992

Descriptif des différentes reclassifications

A : Ce reclassement regroupe les positions de valeurs mobilières à revenu fixe qui n'étaient pas cotées activement sur un marché au moment de leur acquisition. En application de la norme IAS 39, ces positions étaient classées sous la rubrique des prêts et avances au coût amorti. Sous la norme IFRS 9, ces positions sont détenues dans une intention de « Hold to Collect » (« HTC ») et classées en appliquant le test du « Solely Payment of Principal and Interest » (SPPI). La résultante de cette classification est l'évaluation qui se fait au coût amorti avec calcul d'une correction de valeur.

B : Ce reclassement regroupe les positions de valeurs mobilières à revenu fixe activement cotées sur un marché au moment de leur acquisition et évaluées à la juste valeur par la réserve de réévaluation dans les capitaux propres suivant la norme IAS 39. Au moment de la transition vers la norme IFRS 9, l'ensemble des positions « disponibles à la vente » a été soumis au test du « SPPI ». La partie transférée correspond aux positions ayant passé le test « SPPI » et qui sont dorénavant évaluées au coût amorti dans un modèle d'affaires « HTC ». Un calcul de correction de valeur conforme à la norme IFRS 9 est réalisé sur l'ensemble de ces positions.

C : Ce reclassement regroupe les positions de valeurs mobilières à revenu fixe activement cotées sur un marché au moment de leur acquisition et évaluées à la juste valeur par la réserve de réévaluation dans les capitaux propres suivant la norme IAS 39. Au moment de la transition vers la norme IFRS 9, l'ensemble des positions « disponibles à la vente » a été soumis au test « SPPI ». La partie transférée correspond aux positions qui n'ont pas passé le test « SPPI » et qui sont dorénavant évaluées à la juste valeur par le compte de résultat. En application de la norme IFRS 9, aucun calcul de correction de valeur n'est réalisé sur ces positions.

- D : Ce reclassement regroupe les positions de valeurs mobilières à revenu fixe qui, après analyse de leur structure, intégraient des composantes dérivées non étroitement liées et conduisaient à une évaluation à la juste valeur par le compte de résultat suivant la norme IAS 39. Ces positions, bien que gérées dans une vue « HTC », ne passent pas le test du « SPPI » et continuent à être évaluées à la juste valeur par le compte de résultat sous la norme IFRS 9. Les positions en question ne sont pas soumises à un calcul de correction de valeur.
- E : Ce reclassement concerne les valeurs mobilières à revenu fixe affectés au portefeuille IAS 39 « détenu jusqu'à échéance » et évalués au coût amorti. A la mise en place de la norme IFRS 9, ces positions ont été classées dans le business model « HTC » et ont été soumises au test du « SPPI ». A l'issue de ce test, elles ont dès lors été classées intégralement à la nouvelle rubrique IFRS 9 « Valeurs mobilières à revenu fixe évalués au coût amorti ». Ces positions, vu leur caractère « SPPI », sont soumises à un calcul de correction de valeur.
- F : Ce reclassement regroupe les positions de valeurs mobilières à revenu variable assimilées à des positions disponibles à la vente suivant la norme IAS 39. Il s'agit des valeurs mobilières détenues sous forme de participations et évaluées à la juste valeur par la réserve de réévaluation. Sous la norme IFRS 9, le Groupe a opté pour l'évaluation continue de ces positions à la juste valeur par la réserve de réévaluation. Ce choix implique la prise en compte des plus- ou moins-values de cession au niveau des capitaux propres. Les positions en question ne sont pas soumises à un calcul de correction de valeur.
- G : Ce reclassement regroupe les positions de valeurs mobilières à revenu variable assimilées à des positions disponibles à la vente suivant la norme IAS 39. Il s'agit des positions de valeurs mobilières détenues sous forme de parts de fonds ou ETF et évaluées à la juste valeur par la réserve de réévaluation. Sous la norme IFRS 9, ces positions, en référence à la norme IAS 32, ne constituent pas des instruments de capitaux propres et doivent obligatoirement passer le test du « SPPI ». A l'issue de ce test, ces positions sont à évaluer à la juste valeur par le compte de résultat et sont renseignées en tant que valeurs mobilières à revenu fixe. Les positions en question ne sont pas soumises à un calcul de correction de valeur.
- H : Ce reclassement détaille le traitement des actifs financiers soumis au test du « SPPI » suivant la norme IFRS 9 et affectés à une relation de micro-couverture comptable sous la norme IAS 39. En effet, pour les positions ayant échoué au test du « SPPI », la relation de couverture est rompue et les instruments dérivés concernés sont dès lors reclassés de la rubrique « Instruments financiers de couverture » vers la rubrique « Instruments financiers détenus à des fins de transaction ».

2.2.1.2 Réconciliation des capitaux propres

Le tableau suivant détaille l'impact de la transition de la norme IAS 39 à la norme IFRS 9 dans la rubrique des capitaux propres, suite à l'application des principes d'évaluation et des modèles de correction de valeur prévus par la norme IFRS 9.

Impact de la FTA dans les capitaux propres

Réserve de réévaluation

Au 31 décembre 2017	455.873.461
Reclassification des instruments de dette - de disponible à la vente vers coût amorti	-96.755.076
Reclassification des instruments de dette et de capitaux propres - de disponible à la vente vers obligatoirement renseigné à la juste valeur par le compte de résultat	-23.310.159
Impact impôts différés	31.228.968
Au 1er janvier 2018 après FTA	367.037.194

Réserves - Résultats non distribués

Au 31 décembre 2017	3.350.713.675
Variation d'évaluation du stock de correction de valeur	-54.738.764
<i>dont</i>	
<i>Prêts et avances au coût amorti - Clientèle</i>	-57.380.173
<i>Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit</i>	-1.165.107
<i>Valeurs mobilières</i>	4.952.331
<i>Engagements hors-bilan</i>	-14.201.029
<i>Annulation dépréciations pour risque collectif</i>	14.019.048
Instruments de dette et de capitaux propres - de disponible à la vente vers obligatoirement renseigné à la juste valeur par le compte de résultat	8.766.811
Impact impôts différés	11.957.307
Au 1er janvier 2018 après FTA	3.316.699.029

Impact total de la FTA dans les capitaux propres **-122.850.913**

2.2.1.3 Réconciliation des corrections de valeur selon IAS 39 avec les corrections de valeur d'ouverture selon IFRS 9

Le Groupe livre un comparatif de ses stocks des corrections de valeur IAS 39 et des stocks de corrections de valeur IFRS 9 :

Rubriques	Stock de correction de valeur IAS 39	Stock de correction de valeur IFRS 9			
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	total
Prets et créances au coût amorti	93.085.687	17.535.466	41.434.090	78.944.715	137.914.271
Valeurs mobilières à revenu fixe et variable	20.694.467	7.207.851	172.044	8.362.241	15.742.136
Garanties et autres engagements	995.111	10.862.265	3.262.743	1.071.132	15.196.140
Total	114.775.265	35.605.583	44.868.877	88.378.088	168.852.547

Ainsi, la mise en place d'IFRS 9 fait accroître l'encours des stocks de corrections de valeur de EUR 114,8 millions à EUR 168,9 millions.

2.2.1.4 Impact de la mise en place de la norme IFRS 9 sur les ratios de solvabilité

Le Groupe livre l'impact sur ses ratios à la fin de l'année 2017 en prenant en compte uniquement l'implémentation de la norme IFRS 9 et en excluant tout autre changement méthodologique :

Ratios de solvabilité	31/12/2017	01/01/2018	variation suite à la mise en place de la norme IFRS 9
Ratio de solvabilité Tier 1	18,33%	17,91%	-0,42%
Ratio de solvabilité Tier total	18,84%	18,41%	-0,43%

2.2.2 IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients »

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » est entrée en vigueur au 1er janvier 2018 et remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». Cette norme établit les principes de comptabilisation des revenus et s'applique à tous les contrats à l'exception des contrats liés aux instruments financiers, aux contrats crédit-bail et assurance. Le principe de base requiert que les revenus soient constatés dans la mesure où les obligations de prestation sont atteintes. Ainsi, la norme donne l'indication que des revenus variables ne sont à comptabiliser que si le revirement de l'événement déclencheur est peu probable. Ce principe pourrait affecter le moment de la comptabilisation de revenus basés sur la performance. Le Groupe, après avoir analysé ses contrats avec la clientèle, n'a pas décelé de contrats ayant un impact matériel sur l'application de cette norme. Seule une société mise en équivalence comptabilise un impact non-matériel sur les comptes du Groupe.

2.2.3 IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 « Contrats de location » remplacera la norme actuelle IAS 17 du même nom dès le 1er janvier 2019. La norme IFRS 16 introduit principalement un traitement unique de la comptabilisation des leasings pris.

En effet, alors que la nouvelle norme continue de faire la distinction entre les contrats de location opérationnels et financiers pour les donneurs de leasing et n'introduit pas de changement comptable pour le bailleur, elle supprime cette distinction pour les leasings dont l'entité est preneuse.

Selon IFRS 16, tous les leasings donnés devront faire l'objet d'une comptabilisation à l'actif d'un « droit d'utilisation d'un actif » et au passif d'une « obligation locative » :

- le coût de l'actif comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que le cas échéant les paiements de loyers déjà versés, les coûts directs initiaux et de démantèlement ;
- l'obligation locative représente la valeur actualisée des paiements des loyers qui n'ont pas encore été versés.

Le Groupe a recensé tous les contrats de location devant faire l'objet d'une activation selon IFRS 16 et ainsi, les locations concernées par la nouvelle norme sont essentiellement liés à des immeubles, des parkings et des guichets automatiques S-BANK.

Après avoir simulé l'impact d'une actualisation des loyers sur base de l'« Euro master yield curve 0 coupon » qui correspond au taux de financement de la Banque (hors spread de crédit) et au vu de la non matérialité du montant d'actualisation obtenu, le Groupe a opté pour une activation des loyers non actualisés.

Le Groupe estime à environ EUR 14,4 millions l'impact de l'activation des contrats de location dont le Groupe est preneur.

2.3 PRINCIPE DE CONSOLIDATION

2.3.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent la société mère, les filiales ainsi que des entités ad hoc sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle lorsque ses relations avec ces dernières lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur elles.

Les filiales entrent dans le périmètre de consolidation dès la date d'acquisition qui représente la date à partir de laquelle l'acquéreur a le pouvoir de diriger les politiques financières. Elles sortent de ce périmètre le jour où ce contrôle cesse.

La consolidation n'a pas généré de « goodwill » puisque les filiales sont majoritairement détenues par le Groupe depuis leur création.

L'acquisition est comptabilisée à son coût, à savoir le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie versé qui représente la juste valeur, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits latents en résultant sont intégralement éliminés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré.

Si une filiale ou une société mise en équivalence du Groupe utilise des méthodes comptables différentes de celles adoptées dans les comptes consolidés, des ajustements appropriés sont apportés à la filiale afin de rester conforme aux méthodes comptables appliquées par le Groupe.

Si les comptes consolidés d'une société sont établis à une date de clôture différente de celle du Groupe, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements significatifs qui se sont produits entre cette date de clôture et celle de la maison mère.

La part des sociétés minoritaires dans les capitaux propres du Groupe est identifiée sur une ligne distincte. De même, la part des sociétés minoritaires dans le résultat de l'exercice du Groupe est identifiée sur une ligne distincte.

2.3.1.1 Filiales consolidées par intégration globale

Les comptes consolidés enregistrent les actifs, les passifs ainsi que les produits et charges de la maison mère et de ses filiales. Une filiale est une entité sur laquelle la maison mère exerce un contrôle. La maison mère contrôle une entité si elle est exposée ou dispose des droits aux revenus variables de sa participation dans l'entité et si elle a le pouvoir d'influer le montant de ces revenus variables.

Les filiales sont consolidées intégralement à partir de la date à laquelle le Groupe a pris le contrôle. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse.

Les filiales entrant dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Filiales	Activité	Droits de vote détenus en %	
		31/12/2017	31/12/2018
Lux-Fund Advisory S.A.	Conseil en investissement	88,69	89,08
BCEE Asset Management S.A.	Société de gestion OPC	90,00	90,00
Bourbon Immobilière S.A.	Immobilière	99,90	100,00
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	Prise de participations	100,00	100,00
Spuerkeess Ré S.A.	Ré-assurances	100,00	100,00

2.3.1.2 Entreprises associées mises en équivalence

Les entreprises associées où le Groupe détient une influence notable sont enregistrées suivant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable se caractérise par le pouvoir du Groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'en obtenir une partie significative des avantages économiques. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par le biais de ses filiales, 20% ou plus des droits de vote.

Les entreprises associées sont enregistrées au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Le compte de résultat du Groupe reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

La consolidation par mise en équivalence cesse lorsque le Groupe n'a plus d'influence notable sur la participation, à moins que le Groupe ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée.

Les entreprises associées du Groupe sont les suivantes :

Entreprises associées	Activité	Fraction du capital détenu en %	
		31/12/2017	31/12/2018
Participations directes			
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r.l.	Prestations de services automobiles	20,00	20,00
Luxair S.A.	Transport aérien	21,81	21,81
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	Services financiers	22,75	22,75
Europay Luxembourg S.C.	Services financiers	25,40	30,10
FS-B S.à r.l.	Immobilière	28,70	-
FS-T S.à r.l.	Immobilière	28,70	-
LuxHub S.A.	Services financiers	-	32,50
Visalux S.C.	Services financiers	36,26	34,66
Lalux Group S.A.	Assurances	40,00	40,00
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	Investissements en biotechnologie	50,00	50,00
Participations indirectes			
Pecoma International S.A.	Consultance	33,33	33,33
EFA Partners S.A.	Services financiers	29,05	29,05

Le périmètre des entreprises associées mises en équivalence a changé par rapport au 31 décembre 2017. Durant l'année 2018, les positions FS-T S.à r.l. et FS-B S.à r.l. ont été vendues. La maison mère du Groupe a en outre participé à la constitution de la société LuxHub S.A., dont l'activité principale est d'offrir des services et des solutions dans le contexte de la directive européenne PSD2.

3. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe fournit une information sectorielle basée sur son organisation interne et sur son système d'information financier interne (« management view ») conformément à la norme IFRS 8.

3.1 SECTEUR D'ACTIVITÉS

Les activités du Groupe sont regroupées en segments significatifs, tels que définis par le Comité de direction de la maison mère, ayant des caractéristiques de rentabilité et de risque homogènes. Les segments regroupent des ensembles cohérents de produits s'adressant à des clients et contreparties de même nature. Les métiers ainsi définis sont gérés de manière séparée et font l'objet d'organisations spécifiques dans l'organigramme du Groupe. Ils se présentent de la manière suivante :

- Banque des Particuliers, des Professionnels, des Entreprises et du Secteur Public : le métier reprend toutes les activités de dépôts, de crédit, de conseil et de nature transactionnelle liées à cette clientèle en dehors des affaires traitées directement par la salle des marchés. D'un point de vue organisationnel, ces activités relèvent des départements « Particuliers et Professionnels » et « Entreprises et Secteur Public ».
- Banque des Marchés et de la Clientèle Institutionnelle : il s'agit des activités de Trésorerie, de « Trading », d'« Asset and Liability Management », de « Customer Desk », de service à la clientèle institutionnelle et d'administration et gestion d'organismes de placement collectif. D'un point de vue organisationnel, ces activités relèvent des départements « Banque des Marchés » et « Clientèle Institutionnelle ».
- Autres : sont reprises ici toutes les activités de « Back-office » et de support ainsi que les revenus sur participations non affectables à un métier et les coûts non attribuables à un métier sur une base raisonnable.

Les résultats des différentes activités incluent les transactions entre les différentes entités. Ces transactions sont valorisées à un prix se référant au marché pour les transactions de financement et de remplacement entre métiers. Les prestations de type « Back-office » sont valorisées à un prix standard interne.

L'écart entre la somme des chiffres des différents segments et les comptes consolidés globaux du Groupe provient des éléments suivants :

- marge d'intérêts : l'écart entre la marge d'intérêts allouée sur les métiers et la marge totale provient de divergences de méthodes de valorisation des transactions internes entre la Banque des Marchés et les autres métiers.

En 2018, l'écart sur la marge d'intérêts se trouve en-dessous du seuil de matérialité défini par le Groupe.

- commissions : la différence de réconciliation est constituée par la somme des commissions non directement attribuables à un métier. Le Groupe considère que le coût de développement pour l'attribution de ces flux à un métier excéderait le bénéfice d'obtention de cette information.

Les créances et les dettes brutes à la clientèle du métier « Banque des Particuliers, des Professionnels, des Entreprises et du Secteur Public » sont reprises pour leur montant moyen annuel et non pour leur montant de fin d'année. Cette présentation correspond à la « management view ».

L'écart de réconciliation de l'actif et du passif provient de la prise en compte d'encours moyens au lieu des encours de fin de période, des actifs sur la clientèle non attribuables à un métier et des actifs non répartis sur les métiers (comptes transitoires, actifs et passifs fiscaux, comptes internes).

3.2 INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

L'entièreté des opérations réalisées par le Groupe est exécutée à partir du Grand-Duché de Luxembourg.

3.3 INFORMATION SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Le Produit net bancaire (PNB) du Groupe se décompose entre les produits principaux suivants :

- dépôts des particuliers, des professionnels, des entreprises et du secteur public ;
- prêts et Crédits des particuliers, des professionnels, des entreprises et du secteur public ;
- autres produits des particuliers, des professionnels, des entreprises et du secteur public ;
- autres produits.

Le PNB est établi en tenant compte des refacturations d'intérêts et de commissions entre métiers.



3.4 INFORMATION SUR LES CLIENTS IMPORTANTS

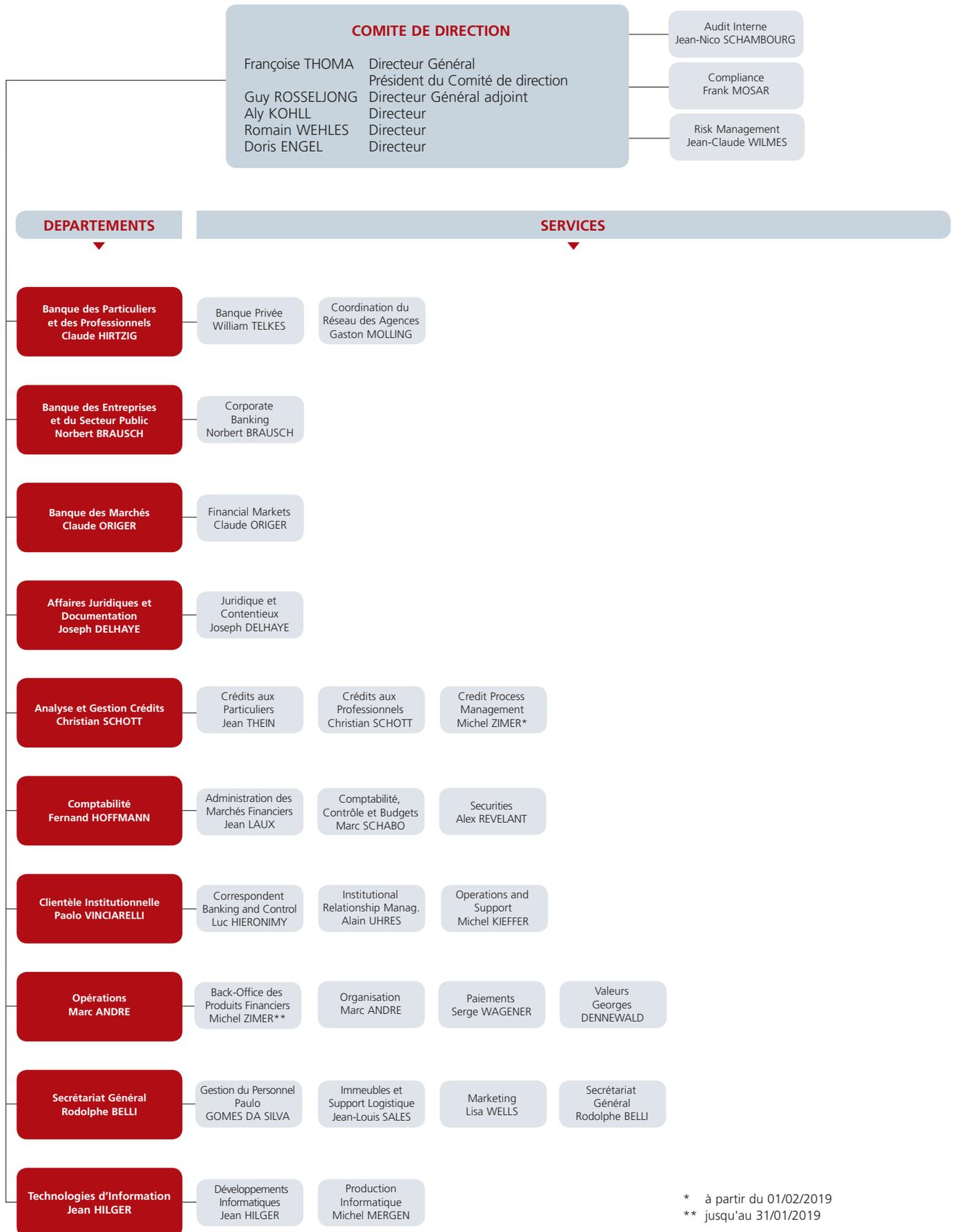
Aucun client ni aucun groupe de clients consolidé ne génère plus de 10% du PNB du Groupe.

31/12/2018 milliers d'euros	Banque des Particuliers, Professionnels, Entreprises et du Secteur Public	Banque des Marchés et Clientèle Institutionnelle	Autres	Réconciliation	Total
Marge nette d'intérêts	244.107	75.994	36.359	247	356.707
Revenus de valeurs mobilières	-	6.415	24.942	-	31.357
Commissions	71.957	34.540	39.308	-	145.806
<i>Commissions externes</i>	82.500	58.974	4.331	-	145.806
<i>Commissions internes</i>	-10.543	-24.434	34.977	-	-
Résultat sur instruments financiers et sur change	3.989	2.800	-1.364	-	5.425
Produit Net Bancaire	320.053	119.749	99.245	247	539.294
Autres produits et charges d'exploitation	-	-544	-28.042	-	-28.586
Produit Bancaire	320.053	119.205	71.203	247	510.708
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-202.097	-39.572	-104.403	-	-346.072
Corrections de Valeur et impairment nettes	18.487	3.485	225	-	22.198
Autres	-	-	259	-	259
Résultat avant impôt	136.443	83.118	-32.716	247	187.092
Impôt sur le résultat et impôts différés	-	-	-38.554	-	-38.554
Intérêts minoritaires/Résultat de MEE	-	-1.931	12.331	-	10.401
Résultat	136.443	81.187	-58.939	247	158.939
Actifs	20.982.920	23.236.315	1.764.367	-	45.983.602
Passifs	23.723.729	20.935.614	1.324.012	247	45.983.602

31/12/2017 milliers d'euros	Banque des Particuliers, Professionnels, Entreprises et du Secteur Public	Banque des Marchés et Clientèle Institutionnelle	Autres	Réconciliation	Total
Marge nette d'intérêts	251.804	74.818	33.321	3.669	363.612
Revenus de valeurs mobilières	-	9.069	38.319	-	47.389
Commissions	51.061	32.606	57.585	-	141.253
<i>Commissions externes</i>	77.981	56.661	6.611	-	141.253
<i>Commissions internes</i>	-26.920	-24.055	50.974	-	-
Résultat sur instruments financiers et sur change	3.548	46.551	2	-	50.100
Produit Net Bancaire	306.413	163.045	129.227	3.669	602.354
Autres produits et charges d'exploitation	-	-108	-16.331	-	-16.439
Produit Bancaire	306.413	162.937	112.896	3.669	585.914
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-178.969	-37.560	-115.200	-	-331.729
Corrections de valeur et impairment nettes	7.089	7.341	2.632	-	17.063
Autres	-	-	1.082	-	1.082
Résultat avant impôt	134.533	132.718	1.411	3.669	272.331
Impôt sur le résultat et impôts différés	-	-	-50.995	-	-50.995
Intérêts minoritaires/Résultat de MEE	-	-2.126	37.402	-	35.275
Résultat	134.533	130.592	-12.183	3.669	256.611
Actifs	24.578.784	19.689.153	1.241.019	-	45.508.956
Passifs	28.052.588	12.850.560	4.602.139	3.669	45.508.956

PNB en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018
Dépôts des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public	38.334	26.473
Prêts et crédits des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public	218.698	242.035
Autres produits des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public	49.381	51.545
Autres produits	295.941	219.241

6 ORGANIGRAMME DE LA BANQUE (situation au 01/03/2019)



* à partir du 01/02/2019

** jusqu'au 31/01/2019



Centre Financier Auchan

Auchan
Avenue J.-F. Kennedy
B.E.I.
Centre Européen/Kirchberg
Cents
Cour de Justice
Niederanven
Sandweiler

Centre Financier Bascharage

Bascharage
Differdange
Niederborn
Pétange
Rodange

Centre Financier Diekirch

Colmar-Berg
Diekirch
Ettelbruck
Larochette
Redange

Centre Financier Dudelange

Bettembourg
Dudelange
Kayl
Réiserbann
Rumelange

Centre Financier Esch/Alzette

Belval-Plaza
Belvaux
Esch/Alzette
Esch/Lallange
Esch/Nord
Mondrange
Schifflange

Centre Financier Gasperich

Ariane
Bonnevoie
Cloche d'Or
Gasperich
Hesperange
Howald
Leudelange

Centre Financier Grevenmacher

Echternach
Grevenmacher
Mondorf-les-Bains
Remich
Wasserbillig

Centre Financier Mamer

Bertrange
Bertrange/Concorde
Cactus Belle Etoile
Capellen/NSPA
Mamer
Steinfort
Strassen

Centre Financier Place de Metz

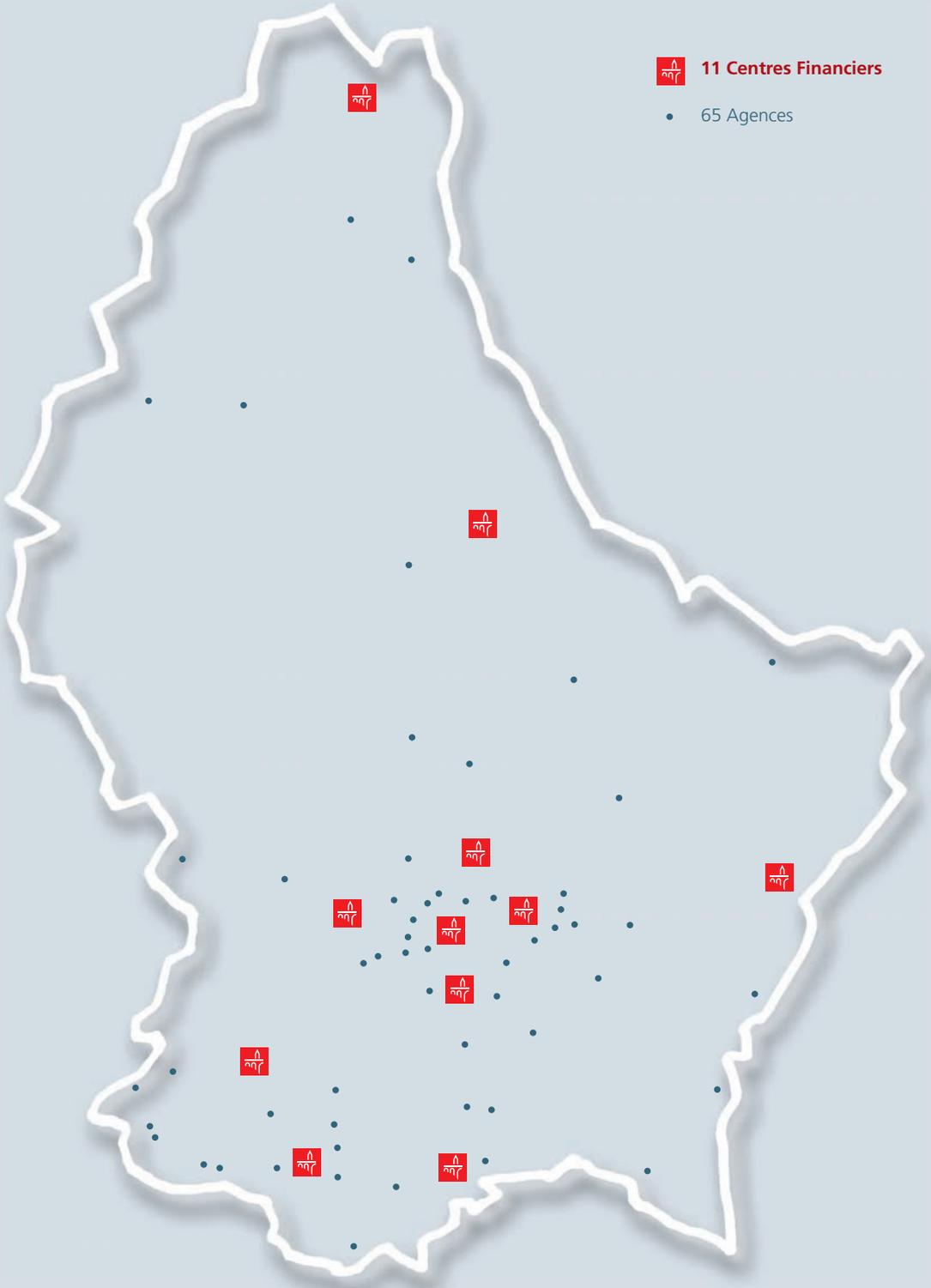
Agence Online
Centre
Gare
Knuedler
Limpertsberg
Merl/Belair
Place de Metz

Centre Financier Walferdange

Bridel
Junglinster
Mersch
Walferdange

Centre Financier Wemperhardt

Clervaux
Hosingen
Niederwiltz
Pommerloch
Wemperhardt



Photos : BCEE-Service Marketing
Les photos illustrant les chapitres 4-6 ont été prises avec des collaborateurs engagés au courant de l'année 2018.
Claudine Bosseler (page 22)

Layout : BCEE-Service Marketing

Impression : EXE

Editeur : Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
Etablissement Public Autonome
Siège Central : 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg
Tél. : (+352) 4015-1, Fax : (+352) 4015-2099
BIC : BCEEULLL
R.C.S. Luxembourg B 30775
www.bcee.lu, tél. (+352) 4015-1



Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
Etablissement Public Autonome
Siège Central : 1, Place de Metz L-2954 Luxembourg
BIC : BCEELULL R.C.S. Luxembourg B 30775
www.bcee.lu tél. (+352) 4015-1